

**POUR UN
SYNDICALISME
DE CONQUÊTES
SOCIALES !
Solidaires
et acteurs
de notre avenir**

Le programme 2022

Déroulement quotidien

(Mise à jour du 3 février 2022)

filpac cgt



e CONGRÈS filpac cgt

Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication CGT

POUR UN SYNDICALISME DE CONQUÊTES SOCIALES

SOLIDAIRES ET ACTEURS DE NOTRE AVENIR

4-8 avril 2022 | ÎLE DE RÉ

www.filpac-cgt.fr

*Eh, Macron ! On n'en veut pas
de tes réformes à la con !*



10 h	Accueil des délégué.e.s
12h 	Repas
14h	Début des travaux OUVERTURE DU CONGRÈS Élection du bureau du congrès Élection de la présidence 1 ^{ère} séance Point organisation du congrès
14h30	Intervention de la Région CGT Nouvelle Aquitaine et de l'Union départementale Charente-Maritime
15h	Adoption de l'ordre du jour du congrès Vote du règlement du congrès
15h30	Rapport d'ouverture
16h 	<i>Pause (20 mn)</i>
16h20	Hommage aux disparus
17h	(Table ronde) UNE FORMATION SYNDICALE OFFENSIVE POUR DE NOUVELLES CONQUÊTES SOCIALES.
17h50	Rapport d'activité (présentation)
18h05	Élection de la présidence 2^e séance
18h10	Intervention de la Confédération
18h30	Fin des travaux.
	Inauguration du village des partenaires /association avec les congressistes
19h30 	Repas
20h45	Réunion des commissions : mandats et votes, document d'orientation, candidatures Soirée libre

Programme susceptible de modifications de dernière minute

mardi

Mardi 5 avril 2022

8h>19h30

8h	Réunion du bureau du congrès
8h30	Rapport Commission des mandats et vote
9h10	Débat sur l'activité fédérale
10h20 	Pause (20 mn)
10h40	Rapport CFC
11h	Rapport financier
11h20	Débat sur le rapport financier
11h50	Rendez-vous des luttes
12h45	Élection de la présidence 3 ^e séance
12h50 	Repas
14h10	Réponse aux questions du débat
15h	Vote/Quitus à la direction sortante
15h15	Présentation du document d'orientation
15h35	ACAS, l'enjeu du tourisme social
15h50 	Pause (20 mn)
16h10	Thème 1 : CHANGER LE TRAVAIL POUR CHANGER LA SOCIÉTÉ. Présentation et débats
17h50	Élection de la présidence 4 ^e séance
17h55	Secours Populaire Français et du Livre
18h10	TABLE RONDE / Débat : QUELLE PROTECTION SOCIALE AU 21^E SIÈCLE, LES COMPLÉMENTAIRES (MUTUELLE ET IP QUELLE PLACE POUR LE SYNDICALISME)
19h15	<i>Fin des débats / Ouverture du bar</i>
20h30 	Repas
20h45	Réunion des commissions : mandats et votes, document d'orientation, candidatures

Programme susceptible de modifications de dernière minute

8h	Réunion du bureau du congrès <i>Début des travaux</i>
9h00	Thème 2 : POUR DE NOUVELLES CONQUÊTES SOCIALES. Présentation et débats (Introduction : film Petite histoire de la réduction du temps de travail) DES CONVENTIONS COLLECTIVES DU 21^E SIÈCLE POUR NOS INDUSTRIES
10h30 	Pause (20 mn)
10h50	Interventions et débat : CSE entre expertise syndicale et rôle des cabinets d'experts
11h50	Élection de la présidence 5 ^e séance
12h 	Repas
14h	Thème 3 : INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT
15h30 	Pause (20 mn)
15h50	Présentation de l'imprimerie Rivet
16h15	TABLE RONDE / Débat : LES ENJEUX DU SYNDICALISME INTERNATIONAL (Introduction : film Syndicalisme international)
17h30	Débat
18h15	Élection de la présidence 6 ^e séance
18h20	<i>Fin des travaux</i>
18h30	Marché des producteurs locaux
20h30 	Repas
20h45	Réunion des commissions : mandats et votes, document d'orientation, candidatures

Programme susceptible de modifications de dernière minute

jeudi

8h	Réunion du bureau du congrès
9h	Thème 4 : SYNDICALISATION. Présentation et débats FEMMES, JEUNES, UBÉRISÉS COMMENT LES SYNDIQUER POUR GAGNER?
10h30 	Pause (20 mn)
10h50	Thème 5 : LA FÉDÉRATION UN OUTIL AU SERVICE DES SYNDICATS ET DE SES SYNDIQUÉS Présentation et débats
12h10	Élection de la présidence 7 ^e séance
12h15 	Repas
14h	Intervention : Institut d'Histoire Sociale du Livre parisien
14h30	Amicale Châteaubriant
15h	Rapport de la commission des amendements
15h30 	Pause (20 mn)
15h50	Vote du document d'orientation
16h30	Rapport de la commission des candidatures et votes
17h15	TABLE RONDE / Débat : L'AVENIR DE NOS INDUSTRIES (rapport IDEP, Industrie du Papier Carton)
18h	Annnonce des résultats du vote
18h15	Rapport et débats sur les statuts de la fédération
18h45	Vote sur les statuts de la fédération
18h55	Élection de la présidence 8 ^e séance
19h	Fin des travaux
19h30 	SOIRÉE FRATERNELLE
21h30 	Concert / Groupe " Les Nouveaux dossiers"

Programme susceptible de modifications de dernière minute

vendredi

Vendredi 8 avril 2022

9h>12h30

9h	Réunion du bureau du congrès
9h45	Réunion CEN
10h30	Présentation CEN, Bureau, Secrétariat
11h	Discours du Secrétaire général
11h 15	Salutations aux partants
11h55	Discours de clôture
12h10	Fin du 9 ^e Congrès de la FILPAC CGT
12h20	Repas, départ

Programme susceptible de modifications de dernière minute





Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT

 **CONGRÈS**

www.filpac-cgt.fr

 **filpac cgt**

 **Solidaires et**

acteurs de  

POUR UN
SYNDICALISME
DE CONQUÊTES
SOCIALES

 **notre avenir**  

Île de Ré
4-8 avril 2022

Projet de document d'orientation

• Mise à jour du 24 janvier 2022

POUR UN SYNDICALISME DE CONQUÊTES SOCIALES ! Solidaires et acteurs de notre avenir

filpac cgt

L'UNIQUE REMPART ET ARME DE CONQUÊTES SOCIALES DANS CETTE GUERRE SOCIÉTALE, MENÉE À TRAVERS LE MONDE, ET CONTRE LES FASCISMES DE TOUT GENRE, EST LE SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE.

C'est désormais le monde de la finance qui gouverne directement en se passant des intermédiaires politiques et étatiques, dont il avait besoin auparavant. Tout fonctionne désormais, et sans artifice, pour le marché, le patronat et les plus riches. C'était déjà le sens des lois Travail du quinquennat Hollande et des ordonnances Macron.

L'austérité est devenue la religion du système capitaliste dans son entier.

Tout devient marché. Nous assistons à la déréglementation et à la libéralisation de tous les pans de la société, dans des domaines aussi essentiels que la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau, l'air, l'énergie.

PRÉAMBULE

- P.1 Notre congrès se situe dans une conjoncture économique et sociale des plus critiques. Le syndicalisme, dont certains espéraient et espèrent toujours la disparition, revient en force dans le cadre des conflits sociaux de haut niveau qui ont marqué ces dernières années. Le syndicalisme ne peut pas tout, tout seul, mais rien ne peut se faire sans le syndicalisme.
- P.2 Pour autant, il serait irresponsable de penser, dans la conjoncture actuelle, que la pérennité des organisations syndicales et, spécifiquement, de notre syndicalisme de classe et de masse, est acquise. Nous avons des exemples d'autres pays où de grands syndicats de masse et de classe ont été détruits par les possédants.
- P.3 Tout est mis en œuvre par le pouvoir et le patronat pour nous sortir des entreprises, cinquante ans après que nous avons fait, par nos luttes, reconnaître le fait syndical dans les lieux de production de la valeur.
- P.4 Mise en place des CSE et conseils d'entreprise, fusion des conventions collectives, inversion de la hiérarchie des normes, négociations collectives de branche en berne, fin des CHS-CT, remise en cause du financement des organisations syndicales, autorisation administrative quasi systématique des licenciements de délégués et d'élus du personnel... Le patronat et ses gouvernements de combat successifs tentent de détruire le seul outil que possèdent les travailleurs pour défendre leurs droits et leurs conquêtes sociales : les syndicats.
- P.5 Nous sommes confrontés à la recherche d'une généralisation d'un monde ultralibéral selon les principes de Milton Friedman expérimentée au Chili durant la dictature militaire de Pinochet et reprise ensuite par Reagan aux USA et Thatcher en Grande-Bretagne.
- P.6 Ce modèle est caractérisé par la remise en cause des modèles sociaux, l'explosion de la précarité des salariés, l'individualisation de la protection sociale, la fin de système solidaire des régimes de retraite et de santé. En Europe, ce mouvement s'est accéléré par la conversion de la gauche social-démocrate à cet ultralibéralisme conduisant à une grave crise de confiance envers la politique.
- P.7 La technologie numérique sert d'argutie pour orienter nos sociétés vers toujours plus d'inégalité, de souffrances, d'injustice sociale, de violence. De manière perverse, le patronat et ses idéologues voudraient que l'on s'en prenne aux outils de travail plutôt qu'au système d'exploitation lui-même.

Le syndicalisme est remis en cause partout dans le monde. Mais partout dans le monde les travailleurs réagissent, s'unissent, se défendent avec tous les moyens dont ils peuvent disposer. P.8

L'enjeu de notre congrès est bien celui d'établir une feuille de route capable de relever les défis posés, tant sur l'existence de la CGT dans nos champs professionnels, que sur notre capacité à développer notre implantation et notre audience. P.9

Notre fédération est celle de la filière de l'imprimé et de l'information et de la communication numérique, partant de la fabrication de la pâte à papier jusqu'à la distribution de ce support enrichi par la valeur ajoutée des acteurs de la filière : transformateurs, cartonniers, auteurs, rédacteurs, communicants, imprimeurs, diffuseurs, distributeurs, etc. P.10

La FILPAC a été créée, il y a plus de trente ans à partir de la fusion de deux fédérations historiques de la CGT qui en sont à l'origine : la FFTL et la FTIP. Papier-Carton et Livre se sont réunis sur les bases du conflit Chapelle Darblay qui a marqué l'histoire sociale de notre pays comme une des luttes les plus emblématiques contre la casse industrielle. P.11

Notre fédération prend ses racines dans le combat social et n'a jamais cessé de s'illustrer depuis par cet engagement à ne rien céder au capital. Depuis le sixième congrès de Lille, elle est plus que jamais engagée sur une conception du syndicalisme de transformation sociale dite du « Parti pris de l'Avenir ». P.12

Les présentes orientations en prolongent la pensée et l'action afin d'intensifier l'offensive. Revendiquons et mobilisons largement pour gagner de nouvelles conquêtes sociales. P.13

INTRODUCTION

Les mouvements sociaux et les mouvements de résistance de grande ampleur ne se décrètent pas et ils n'arrivent pas par un coup de baguette magique. C'est la première leçon que l'on peut tirer des mouvements sociaux qui ont secoué la France – après une année marquée par l'irruption des Gilets jaunes et de la colère populaire. I.1

L'année 1968 avait, rappelons-le, été précédée par les grandes grèves de 1967 pour la défense de la sécurité sociale, des luttes pour les conditions de vie dignes et l'augmentation des salaires, dans la métallurgie notamment. I.2

Après l'année de mobilisations des Gilets jaunes (...), les luttes sociales de grande ampleur ne se décrètent pas mais s'inscrivent dans un mouvement d'ensemble d'une résistance au capitalisme.

1.3 Le moment que nous vivons a été précédé par les rassemblements et les grèves contre la réforme Marisol Touraine de la protection sociale, les lois Macron et la loi Travail du précédent quinquennat, et par les luttes contre les ordonnances Macron et contre la soi-disant réforme de la SNCF, l'an passé. Tout comme par les luttes qui ont marqué nombre de secteurs, industriels ou non, et notamment dans les branches de notre fédération.

1.4 C'est de cela aussi qu'est né le mouvement actuel. Pour qu'une étincelle mette le feu à toute la plaine, il faut déjà que l'herbe de la plaine soit sèche. Nous l'avons, tous ensemble, asséchée par nos luttes.

1.5 La résistance n'est pas qu'un combat pour préserver les acquis (les conquis, comme disait Ambroise Croizat) des luttes ouvrières. Elle est aussi une ouverture pour l'avenir. Au sortir de l'occupation, les résistants regroupés dans le Conseil national de la Résistance ne considéraient pas qu'ils avaient achevé leur combat : la preuve, leur programme, *Les jours heureux*, qui dessinait les contours d'une France démocratique et sociale.

1.6 **Nous en sommes là aujourd'hui. Nous voulons définir les contours d'une France démocratique et sociale, qui ait comme objectif premier la satisfaction des besoins des travailleurs, l'égalité femmes-hommes, la justice sociale.**

1.7 Mais nous vivons dans un contexte particulier, tant au plan national qu'aux plans international et européen.

1.8 L'évolution de la situation de nos sociétés est des plus inquiétantes. La globalisation du capitalisme nous mène dans une impasse systémique occasionnant des crises financières liées aux énormes bulles spéculatives générées par la recherche toujours plus démentielle d'un taux maximisé de profit.

1.9 Cette maximisation du taux de profit atteint des sommets, générant des inégalités sociales croissantes, la paupérisation d'une partie grandissante de la population. Les filets de protection sociale disparaissant ou se réduisant, les plus bas instincts de survie refont surface, la loi du plus fort redevient la norme, gavant la bête immonde du fascisme de populations désœuvrées.

1.10 C'est dans ce contexte extrêmement dangereux pour l'humanité que le syndicalisme doit rassembler et unifier un monde du travail éclaté, fragilisé, pour imposer une autre société, un autre système et la paix.

1.11 L'orientation des syndicats de notre fédération contribuera à cet effort commun de rassemblement et d'unification des travailleurs pour multiplier les actes de résistance et développer les actions, pour obtenir de



nouvelles conquêtes sociales !

Après l'année de mobilisations des Gilets jaunes, découlant d'une certaine manière du mouvement des « Nuit debout », les luttes sociales de grande ampleur ne se décrètent pas mais s'inscrivent dans un mouvement d'ensemble d'une résistance au capitalisme.

Ainsi, tout le travail effectué par nos militants syndicaux pendant des années porte ses fruits.

De l'austérité sociale à la destruction de notre planète

L'austérité est devenue la religion du système capitaliste dans son entier. Pour faire le maximum de profits, les gouvernements de par le monde, jouent sur deux variables d'ajustement. La première : les droits sociaux des travailleurs, pour les diminuer le plus possible afin qu'il n'y ait plus de protection sociale, que l'on puisse licencier sans contrainte et embaucher à moindre coût. La deuxième variable d'ajustement, et qui est liée à la première, est la pression sur les salaires, qui peut s'exercer soit par une baisse des rémunérations ou par le gel des salaires et donc par une perte pour les salariés, compte tenu de l'inflation, même quand celle-ci est modeste. Pour autant, la crise sanitaire a rendu évidente la faiblesse des salaires, en particulier de celles et ceux qui ont assuré la vie du pays au quotidien. Cette question est devenue centrale et majoritaire dans l'opinion.

La régression des droits des travailleurs s'accompagne des accords de libre-échange continentaux tels que le Ceta, le Tafta, ou le Mercosur, qui se font sur le dos de ceux-ci et imposent la primauté du commerce et du profit sur les droits essentiels du monde du travail. La précarité du travail et de la vie est la donne de la soi-disant nouvelle économie. Les grandes puissances se livrent une guerre

économique concertée, où les soldats qui meurent au front sont les seuls salariés.

I.17 Tout devient marché. Nous assistons à la déréglementation et à la libéralisation de tous les pans de la société, dans des domaines aussi essentiels que la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau, l'air, l'énergie. De la naissance à la mise en bière, tout devient matière à profit. Le capitalisme est entré dans une phase nouvelle : l'exploitation des générations à venir. En provoquant le dérèglement climatique, le capitalisme d'aujourd'hui aliène les fonctions vitales des générations qui ne sont pas encore nées.

I.18 L'exploitation de l'humanité s'accompagne de l'exploitation des ressources de la planète jusqu'à épuisement, comme on peut le voir avec le saccage de la forêt amazonienne, mais aussi avec les espaces naturels sur tous les continents.

I.19 Les grandes et moyennes puissances se mènent aussi des guerres par peuples interposés, comme on le voit notamment en Afrique, aux Proche et Moyen-Orient, comme l'ont vécu en Europe même, les peuples de l'ex Yougoslavie, du Caucase, ou d'Ukraine. Le monde est également confronté aux famines et migrations de survivance. Et les migrants deviennent la cible toute trouvée de ceux qui veulent que le peuple se trompe de colère.

I.20 **De la montée des autoritarismes d'État à l'avènement des fascismes**

I.21 Les libertés individuelles et collectives ne valent que si elles sont compatibles avec le néolibéralisme ; rien ne doit enfreindre la sacro-sainte loi du marché. Le droit de manifester, de se réunir, de donner son opinion est réprimé. Quand la démocratie devient un frein pour le capital, celui-ci n'hésite pas à recourir à la force et/ou à la mise en cause des libertés démocratiques. Cette tendance s'est accentuée avec l'utilisation de la crise sanitaire par le gouvernement.

I.22 Le numérique sert de prétexte pour bâillonner les citoyens (loi soi-disant anti-fake news, celle sur le secret des affaires, des journalistes tués, des perquisitions et des poursuites contre des journalistes et des travailleurs de la presse et des médias). En se dotant d'un arsenal législatif, les gouvernants combattent la liberté de la presse et la liberté d'expression en financiarisant la distribution de la presse ou en s'en prenant aux droits d'auteur. C'est 1984 au service des guerres commerciales et d'influences.

I.23 Les régimes, y compris en Europe, deviennent de plus en plus autoritaires, avec une pensée unique qui veut dominer par une militarisation et une « policarisation » de la société. Pour certains, la résurgence du fascisme, parfois sous une forme nouvelle, est la solution à la crise systémique du capital.

I.24 Cette montée vers l'autoritarisme s'accompagne d'une montée des tensions dans plusieurs parties du globe. On le voit avec les crises dues à la prolifération des armes nucléaires, l'explosion des budgets d'armement,

« La guerre, c'est le massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent et ne se massacrent pas. »

PAUL VALÉRY

la multiplication des conflits de basse ou de moyenne intensité. Au moment de la guerre 14-18 on prête à Paul Valéry cette phrase : « *La guerre, c'est le massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent et ne se massacrent pas.* » Comme à l'époque, les guerres actuelles opposent toujours des peuples ou des communautés au profit des grandes et moyennes puissances qui vendent les armes, envoient des conseillers, voire des contingents militaires, mais dont la guerre est absente de leur propre territoire.

Le macronisme, synthèse de la pensée libérale et réactionnaire I.25

I.26 Emmanuel Macron n'a pas la légitimité dont il se réclame pour appliquer son « programme », puisqu'élu dans des circonstances particulières face à un parti fasciste et xénophobe et n'obtenant sur son projet de société que 18 % des voix. Ignorant cette réalité, le Président se veut également le leader de l'Europe libérale. Profitant à la fois de l'affaiblissement politique de l'Allemagne avec le départ de Merkel et du choix britannique du Brexit, il cherche à apparaître comme le meilleur allié, au sein de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et du Canada. C'est ainsi qu'il porte donc à bout de bras les traités de libre-échange comme le Tafta ou le Ceta, qu'il assume toujours plus en devenant président de l'Union Européenne depuis janvier 2022 et pour une période de six mois. On peut d'ailleurs s'interroger sur le choix d'avoir maintenu cette présidence en pleine campagne électorale française.

I.27 En Europe, il porte également le REFIT dont l'objectif est de s'assurer « *que la législation de l'Union européenne produise les avantages attendus par les citoyens, les entreprises et la société (...) en réduisant les coûts* », selon le site officiel de la Commission européenne. On note que ce texte, s'il parle des entreprises, ne mentionne pas les travailleurs.

I.28 À cette course effrénée au leadership politique en Europe s'ajoute la corruption du pouvoir, par l'argent et les profits financiers. Depuis son élection, neuf ministres ont dû quitter le gouvernement pour des raisons éthiques. On comprend mieux pourquoi ce gouvernement applique avec méthode le programme du Medef et de la Commission européenne : il est celui qui compte le plus de millionnaires en son sein. C'est désormais le monde de la finance qui gouverne directement en se passant des intermédiaires politiques et étatiques, dont il avait besoin auparavant.

I.29 Tout fonctionne désormais, et sans artifice, pour

le marché, le patronat et les plus riches. C'était déjà le sens des lois Travail du quinquennat Hollande et des ordonnances Macron. Avec la fin des IRP et notamment du rôle des comités d'entreprise qui ont disparu et la réforme des conventions collectives, c'est open bar pour des licenciements collectifs et individuels, l'inversion de la hiérarchie des normes, la fin de la justice prud'homale.

I.30 Cela s'accompagne d'une mainmise de plus en plus étroite sur la Justice par la suppression du nombre de moyens, un renforcement de la nature répressive des forces de l'ordre et de sécurité (police, gendarmerie, armée).

I.31 **Cette libéralisation de l'État s'accompagne d'un renforcement de la fonction régalienne qui est plus centralisée que jamais. Pour le développement du capitalisme financier globalisé, les régimes autoritaires sont les plus adaptés pour forcer la transition vers une société livrée tout entière au capital financier.**

I.32 À tout cela s'ajoutent la suppression de l'ISF, la réduction de l'APL pour les plus modestes, l'allègement des cotisations sociales des employeurs. Cette contre-révolution en marche est pleine de dangers pour l'avenir de notre pays.

I.33 L'État veut privatiser la fonction publique en lui donnant de nouveaux critères de rentabilité et de logique purement comptables, oubliant la nécessité du bien public et du bien commun. En ouvrant largement la Fonction publique à des recrutements hors statut et en externalisant certains secteurs (c'est-à-dire en privatisant), le gouvernement laisse la place aux assurances et aux produits financiers privés.

I.34 La violence dans l'histoire sociale de la France n'est pas nouvelle mais les violences policières de ces derniers

mois et leur banalisation sont le signe d'une radicalisation du pouvoir au service des plus riches. Pourtant, la principale violence reste celle de l'exploitation capitaliste. En refusant d'augmenter le smic, donc les salaires, et en précarisant l'avenir pour les générations qui arrivent sur le marché du travail, l'État et le gouvernement sont les premiers facteurs de la violence sociale. Chaque année 1 200 travailleurs et travailleuses meurent au travail et des centaines d'autres sont victimes de leurs mauvaises conditions de travail.

Contre cette violence continue faite au monde du travail, les travailleurs en révolte, même en dehors des structures syndicales, participent au combat commun pour les droits des salariés. I.35

Loin d'être jupitérien, Macron n'est que l'ombre du Louis XVI de 1786... I.36

Le syndicalisme de masse et de classe : outil de toutes les résistances et des conquêtes sociales I.37

Il n'y a pas de troisième voie dans cette lutte des classes. Soit, nous affirmons dans nos orientations et nos actes un syndicalisme revendiquant de nouvelles conquêtes sociales ne négociant pas la régression sociale, soit, au regard de l'adversité et de la violence du combat à mener, nous sombrons dans l'institutionnalisation et l'intégration à la gestion libérale, pour devenir un appendice social du libéralisme comme d'autres organisations syndicales l'ont choisi. I.38

La mise en place de la nouvelle institution unique de représentation du personnel, le CSE, en lien avec une inversion de la hiérarchie des normes, pousse à un éloignement des demandes et des revendications des collectifs de travail, pour se perdre dans des réunions dites de « dialogue social » chronophages. I.39

Nous sommes confrontés à une volonté de voir la place I.40



La violence dans l'histoire sociale de la France n'est pas nouvelle mais les violences policières de ces derniers mois et leur banalisation sont le signe d'une radicalisation du pouvoir au service des plus riches.

de l'organisation syndicale s'estomper pour laisser place à un CSE omnipotent dont l'utilité sociale est pourtant quasi nulle dans les configurations du droit actuel.

I.41 Le cycle permanent d'élections remplace la revendication sociale, la lutte des classes est remplacée par la guerre des places déchirant l'unité des syndicats, l'unité dans les syndicats !

I.42 **L'unique rempart et arme de conquêtes sociales dans cette guerre sociétale, menée à travers le monde, et contre les fascismes de tout genre, est le syndicat de transformation sociale.**

I.43 Contre cette tendance du dialogue social complaisant, nous opposons un syndicalisme de lutte créant le rapport de forces pour une transformation de la société et du réel, dans le cadre de la double besogne : de la réponse aux besoins immédiats des travailleurs (le fameux carreau cassé évoqué par Henri Krasucki) jusqu'au changement de société.

I.44 L'orientation décidée, mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation, doit nous aider à renforcer nos syndicats dans le cadre d'une démarche revendicative permettant ainsi le développement des luttes pour de nouvelles conquêtes sociales. Il s'agit pour notre fédération d'agir avec ses syndicats pour redonner confiance aux travailleurs dans l'action collective syndicale, dans le rapport de forces et non dans la fuite en avant individuelle.



Pour les salariés, c'est le burn out, l'épuisement, la résignation, le mal-travail, la déqualification : l'enfer du salariat.

I. CHANGER LE TRAVAIL POUR CHANGER LA SOCIÉTÉ

1.1

L'introduction de la numérisation des activités dans l'ensemble des processus de production est prétexte à de nouvelles formes de précarité du travail, ressemblant à celles qui existaient avant la création du salariat industriel.

1.2

Répondant à une aspiration grandissante des salariés à s'émanciper du lien de subordination les liant aux patrons et à une désindustrialisation de grande ampleur, le patronat revient aux formes d'exploitation primitives les plus féroces, au prétexte d'une modernité technologique : le numérique.

1.3

Que ces emplois se définissent comme Uber, indépendant, auto-entrepreneur, coworking, plateformes numériques, télétravail : ces nouveaux modes de production ou de vente renforcent l'exploitation de ces travailleurs qui sont le plus souvent sans statut, coupés du monde du salariat. C'est le retour du travail à la tâche. Ce sont les nouveaux forçats du capital.

1.4

Pour les salariés, c'est le burn out, l'épuisement, la résignation, le mal-travail, la déqualification : l'enfer du salariat.

1.5

Cette négation des relations sociales sert tous les secteurs qui appliquent les règles de l'économie numérique dans leur propre organisation du travail : dans les industries et branches de notre fédération, le mal-être au travail engendre des situations dramatiques.

1.6

L'essence même du travail est transformée. La durée de travail augmente et se complexifie. Gouvernements et patronat s'entendent pour mener à bien cette régression sociale extraordinaire, qui leur permet de faire croître le taux de profit par la fin du taux horaire et du salaire.

1.7

Intervenir sur le contenu et le sens du travail, revenir sur nos revendications émancipatrices, faire changer le carreau cassé, être l'outil indispensable à tous les travailleurs, voilà le sens du syndicalisme que nous pratiquons.

1.8

Face aux évolutions du travail et aux aspirations des travailleurs, la CGT a des réponses et des propositions : **la sécurisation permanente d'accès à l'emploi par le Nouveau statut du travail salarié (NSTS) et la Sécurité sociale professionnelle (SSP).**

1.9

La refonte du Code du travail sur la base de cette sécurisation permanente d'accès à l'emploi doit empêcher les affres du chômage qui pèsent sur les salaires, et favoriser le plein-emploi.

1.10

Pour cela, il nous faut redéfinir la place du travail dans l'activité humaine tenant compte des forts gains de productivité des dernières décennies et de la robotisation des productions industrielles. Ainsi, réduire le temps de travail dans toutes ses dimensions devient une impérieuse nécessité : 32 heures, 28 heures en posté, retraite à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles.

1.11

Avec l'avènement du numérique, le développement de nouvelles formes de travail moins contraignantes, comme

1.12

le télétravail, doit être pensé pour l'amélioration des conditions de travail des salariés.

1.13 Les salaires et pensions doivent pouvoir répondre aux besoins sociaux actuels en reconnaissant les qualifications et les parcours de formation, tout en les rémunérant plus justement. Cela s'accompagne du rétablissement du salaire socialisé et différé, afin de couvrir et conserver un revenu quels que soient les aléas de la vie.

1.14 La reconquête de notre sécurité sociale et de toutes ses branches (vieillesse, retraite, maladie...) en y ajoutant celle de la dépendance et de la sécurité sociale professionnelle (SSP), fait partie de notre projet de société, syndical et social.

1.15 Notre engagement sera d'accentuer la formation des syndiqués aux repères revendicatifs confédéraux afin d'apporter des réponses et de donner des perspectives à l'expression des besoins des travailleurs.

ORIENTATION 1

1.16 **Le neuvième congrès de la FILPAC-CGT considère son intervention dans toutes les dimensions du travail comme une priorité de l'action syndicale.**

1.17 **La revendication d'un nouveau statut du travail salarié qui brise le lien de subordination entre le propriétaire du capital et celle ou celui qui vend sa force de travail, est une réponse forte à la peur de la perte d'emploi et de la déchéance sociale. La question du mal-être sur le lieu de travail devient une urgence sociale majeure.**

1.18 **La revendication sociale doit être au cœur de l'activité syndicale de l'ensemble des syndicats de notre fédération. Faire émerger les revendications au plus près des besoins exprimés par les travailleurs, c'est mettre un coin dans la stratégie patronale et c'est redonner confiance dans l'action collective. Il n'y a pas de petites ou de grandes revendications, toutes portent en elles une remise en cause de l'exploitation de notre force de travail.**

1.19 **L'extension de la cotisation sociale pour couvrir l'ensemble des risques liés à l'emploi et aux vicissitudes de la vie dans le cadre d'une sécurité sociale professionnelle est intimement liée à la conquête d'un nouveau statut du travail salarié.**

1.20 **Le combat pour sauvegarder un système de retraite solidaire est engagé et reste la priorité de l'action revendicative fédérale. Il s'agit pour notre fédération, comme pour notre confédération, d'une bataille centrale pour l'avenir de la sécurité sociale. Tout doit être mis en œuvre pour informer largement, dans toutes les entreprises et toutes les localités sur tout le territoire, des enjeux du combat de classe majeur que nous menons et que nous devons étendre au plus grand nombre.**

II. RASSEMBLER ET MOBILISER POUR OBTENIR DE NOUVELLES CONQUÊTES SOCIALES 2.1

• REVENDIQUER ET CONQUÉRIR DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE HAUTE PORTÉE SOCIALE 2.2

2.3 Le rapport de 2009 du député Jean-Frédéric Poisson (LR) qui soutient aujourd'hui Zemmour, en phase avec les souhaits du Medef, préconisait une réduction drastique du nombre de conventions collectives pour arriver à des conventions sectorielles ou de filières, dépourvues de droits sociaux.

2.4 De sept cents conventions collectives en 2015, nous sommes passés à deux cent dix en 2019. Ce mouvement de fusion n'est pas terminé et s'emballe pour atteindre, avec le rapport Romain, le chiffre vertigineux de quatre-vingt-cinq à l'horizon 2024.

2.5 Toutefois, la position du Conseil constitutionnel, suite à la saisine de nos camarades de la fédération CGT du spectacle et de la culture, met un coup d'arrêt aux fusions imposées par le ministère du Travail.

2.6 Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est toute la négociation collective qui est remise en cause avec un risque majeur de voir balayer les conquêtes sociales conventionnelles par des accords d'entreprise et des accords de gré à gré moins-disants socialement.

2.7 Pour autant, la fusion des conventions collectives imposée par l'État macronien et le patronat oblige à négocier pour définir ce qui relèvera, d'une part du socle conventionnel commun et, d'autre part, des accords d'entreprise.

2.8 Une convention collective, élément de droits sociaux collectifs et individuels des salariés d'une même profession dans le cadre d'une cohérence de métiers, de savoirs et de savoir-faire, doit être le reflet des évolutions du travail et donc le fruit continu de nouvelles conquêtes sociales.

2.9 Le rétrécissement de certains secteurs professionnels, quelles qu'en soient les raisons, amène à terme, à la disparition du sens donné à une convention collective et à sa pertinence.

2.10 Il est illusoire et conservateur de considérer que le

De sept cents conventions collectives en 2015, nous sommes passés à deux cent dix en 2019. Ce mouvement de fusion n'est pas terminé et s'emballe pour atteindre, avec le rapport Romain, le chiffre vertigineux de quatre-vingt-cinq à l'horizon 2024.

- maintien d'un statut, dans un cadre aussi étroit, est une perspective mobilisatrice d'existence d'une branche professionnelle et de transformation sociale.
- 2.11 Le patronat déploie, lui, des stratégies de siphonnage vidant la substance vitale des conventions collectives historiquement fortes au profit de celles dont le vide social est abyssal.
- 2.12 La riposte de la CGT n'a jamais été de prôner la doctrine du *Dernier des Mohicans*, ni celle du dernier qui éteindra la lumière.
- 2.13 Pour en finir avec le « repli sur soi », il nous faut définir, collectivement, les garanties sociales que nous voulons voir inscrire dans nos nouvelles conventions collectives, dans le cadre d'une démarche revendicative offensive et gagnante.
- 2.14 Ces conventions collectives du XXI^e siècle doivent traiter impérativement des droits sociaux suivants : grille des salaires et des classifications ; tarification horaire minimale pour les travailleurs hors du salariat, durée du travail, égalité professionnelle, droit à la formation professionnelle continue, droit à une protection sociale complémentaire à la charge des entreprises, prise en compte de la pénibilité, reconnaissance du fait syndical et droit des travailleurs à la revendication et à l'expression...
- 2.15 Nous ne partons pas de rien, nous avons conquis des statuts forts, dans nos professions, qui font notre fierté et sont des références sociales. Ils doivent servir de base et être largement améliorés pour les futures conventions collectives.
- 2.16 Du passé ne faisons pas table rase. Bien au contraire, servons-nous en pour bâtir le futur socle social de nos champs professionnels et revendiquer de nouveaux droits.
- 2.17 **• DE NOUVELLES CONVENTIONS COLLECTIVES POUR LES TRAVAILLEURS DE LA PRESSE ÉCRITE ET DES AGENCES DE PRESSE**
- 2.18 Les conventions collectives de la presse régionale (quotidienne, hebdomadaire et départementale) se sont regroupées en vue de créer une nouvelle convention collective, dite de la Presse en région, dont le contenu s'est négocié âprement en 2021.
- 2.19 Le patronat de la presse est à l'offensive sur la durée du travail et l'extension de la précarité des contrats de travail. Prenant prétexte d'une diminution continue du chiffre d'affaires mais surtout de la digitalisation de l'information au détriment du support papier, les éditeurs souhaitent revoir l'intégralité des organisations de travail et le statut des salariés.
- Pour faire face à cette offensive coordonnée des éditeurs, la démarche fédérale du FILPAC-Tour en a pris le contre-pied en faisant de cette négociation le bien commun de toutes les équipes syndicales concernées et, plus largement, de tous les salariés des titres concernés.
- Par cette démarche, il s'agissait pour la fédération de créer les conditions d'un rapport de forces favorable, non seulement au maintien des droits conventionnels actuels mais surtout d'en obtenir de nouveaux, étendus à l'ensemble des travailleurs du secteur.
- Dans ce cadre, le collectif fédéral a imposé à la partie patronale de construire cette nouvelle convention sur la base d'une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes.
- Si les bases de cette nouvelle convention sont posées et signées après accord de l'unanimité des syndicats de la FILPAC concernés, il n'en demeure pas moins que de nombreux avenants précisant les thèmes généraux conventionnels doivent être encore négociés.
- Le faible taux de syndicalisation dans les secteurs de la presse spécialisée et de la presse magazine pèse négativement sur le regroupement des conventions collectives existantes dans des conditions plus favorables pour les salariés.
- Toutefois, la mise en place d'une démarche revendicative similaire à la presse en région doit nous permettre de renforcer la CGT et d'inverser le rapport de forces actuel.
- Dans toutes les formes de presse, en dépit des difficultés rencontrées, nous restons attachés au travail en commun avec le SNJ-CGT, qui devrait nous permettre d'ancrer notre démarche revendicative et d'implanter la CGT dans plus de titres et dans toutes les catégories de salariés.
- La démarche revendicative fédérale de construction de nouvelles conventions collectives par forme de presse nous permet une plus grande proximité avec les travailleurs concernés et devient un gage de renforcement de notre organisation syndicale.
- CONSTRUIRE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DES INDUSTRIES PAPIÈRES ET DU CARTONNAGE**
- La FILPAC revendique une convention collective unifiée pour toute la filière papetière et l'a obtenue. La représentativité de notre organisation syndicale nous positionne comme un acteur incontournable de la négociation de cette nouvelle convention collective. Il ne s'agit pas de nous enorgueillir de cette position dominante

Nous ne partons pas de rien, nous avons conquis des statuts forts, dans nos professions, qui font notre fierté et sont des références sociales. Ils doivent servir de base et être largement améliorés pour les futures conventions collectives.

mais de prendre conscience de notre responsabilité et de nos potentialités.

- 2.30 Le droit syndical actuel nous permet de réunir les délégués des différentes entreprises du secteur avant chaque réunion de négociation et de décider de la ligne de conduite à tenir. La systématisation des comptes rendus et leur diffusion permettent une prise directe avec les syndicats et les sections syndicales.
- 2.31 Cette négociation se déroule dans le cadre d'une augmentation de la digitalisation des activités auparavant effectuées par de multiples opérateurs et techniciens, c'est ce que certains dénomment « l'usine 4.0 ».
- 2.32 Les questions d'emploi, de qualification, de durée du travail et d'internalisation de fonctions, aujourd'hui sous-traitées, sont posées avec acuité. Nos revendications doivent prendre en compte la dimension de la robotisation et de la digitalisation d'un nombre croissant de travaux, permettant au patronat d'engranger de substantiels gains de productivité supplémentaires.
- 2.33 Nous assistons à des implantations industrielles dans le secteur de l'emballage et la régression des produits plastiques trace au papier des perspectives de développement dans un futur immédiat en mesure de favoriser l'emploi.
- 2.34 La technologie ne peut pas être synonyme de régression sociale, mais au contraire elle doit permettre de soulager les travailleurs de tâches pénibles, d'augmenter les qualifications de tous, de consacrer du temps à la formation professionnelle continue de tous, de diminuer fortement le temps de travail.
- 2.35 L'appropriation de la technologie par les salariés, y compris sous sa forme la plus poussée aujourd'hui dite de l'intelligence artificielle, est une condition sine qua non du

Les industries graphiques connaissent, comme aucune autre industrie, des transformations majeures liées à la digitalisation des process de production et des supports.



sens que l'on veut donner au travail.

La nouvelle convention collective doit nécessairement donner les clefs de l'appropriation collective des nouvelles technologies en mettant en place, en plus des instances représentatives du personnel, de nouveaux lieux de négociations sociales concernant leur mise en œuvre dans l'entreprise. 2.36

La prochaine direction fédérale, au travers de son collectif papetier, se doit de débattre avec tous nos syndicats de la filière papetière des conquits sociaux à imposer dans cette nouvelle convention collective et d'un plan de travail permettant de tenir dans chaque entreprise, des assemblées générales avec les salariés, sur le contenu des revendications portées par la FILPAC-CGT dans le cadre de ces négociations. 2.37

• BÂTIR UNE CONVENTION COMMUNE AUX INDUSTRIES GRAPHIQUES 2.38

Les industries graphiques connaissent, comme aucune autre industrie, des transformations majeures liées à la digitalisation des process de production et des supports. 2.39

Recouvrant un champ d'activité allant de la sérigraphie au routage en passant par les imprimeries d'étiquettes, de livres, magazine, spécialisée (hors presse quotidienne), de publicité... la palette des métiers exercés y est foisonnante et en pleine évolution, même si le volume d'emplois continue à diminuer. 2.40

Les qualifications deviennent de plus en plus pointues, tant la technicité requise est en constante augmentation. 2.41

L'impression utilisant les technologies du numérique génère des procédés et du matériel nouveaux. C'est toute la filière de création graphique qui est bouleversée touchant également au modèle économique de l'industrie graphique. De nouvelles qualifications apparaissent, qui relèvent de la branche graphique. 2.42

La durée du travail fait l'objet de contentieux toujours plus nombreux, les tentatives patronales de s'exonérer des accords conventionnels sont multiples. 2.43

La nouvelle convention collective négociée dans le cadre de la CPPNI doit permettre de trouver les organisations de travail reconnaissant tous les temps de travail et d'en diminuer la durée. 2.44

Les enjeux sur la reconnaissance des nouvelles qualifications sont importants pour les salariés du secteur. Le patronat tend à les banaliser pour ne pas les payer à leur juste valeur. 2.45

La classification des qualifications et la grille des salaires conventionnels sont donc au cœur de la négociation de cette convention commune aux industries graphiques. 2.46

Tout comme le sont les éléments de la protection sociale et de la formation professionnelle qui sont à bien des égards des références avec des conquits sociaux très structurants et importants qu'il nous faut non seulement conserver mais aussi améliorer. 2.47

Le régime de prévoyance conventionnel, géré paritairement par le groupe Lourmel est de haut niveau, 2.48

Trop longtemps délaissé par la fédération, le champ de l'édition devient un enjeu stratégique pour la CGT. L'implication fédérale devra s'appuyer sur une meilleure coordination des sections syndicales et sur un investissement militant important.

- aucun autre régime ne garantit durant près de trois années le maintien du salaire en cas d'accident du travail par exemple.
- 2.49 L'extension de ce régime aux autres branches venant composer la future convention collective doit faire partie de nos objectifs de conquêtes sociales.
- 2.50 Tout comme la gestion de la formation professionnelle initiale et continue permettant de faire vivre un tissu dense de CFA et d'écoles de formation.
- 2.51 Plus que jamais, dans ce contexte d'évolution permanente des technologies de l'imprimé, sa diversification à des sphères d'activités nouvelles (RFID, sécurité alimentaire) la formation professionnelle est un enjeu qu'on ne peut laisser aux seules décisions du patronat.
- 2.52 Nous avons besoin de construire au travers des centres de formation et d'expertise professionnelle, des parcours permettant aux salariés en place d'augmenter leur niveau de qualification et de conserver un emploi.
- 2.53 Seule une prise en compte par le plus grand nombre de salariés sera en capacité de porter nos exigences revendicatives. Pour ce faire, nous devons intensifier les rythmes des collectifs fédéraux et multiplier les assemblées générales en province.
- 2.54 **• L'ÉDITION, UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE BASÉE SUR L'INTER-FÉDÉRALISME**
- 2.55 Le rapprochement des conventions collectives de l'édition, de l'édition musicale et de l'édition phonographique en vue de la création d'une convention collective unique aux secteurs de l'édition, impose un travail syndical basé sur l'inter-fédéralisme entre notre fédération et celle du spectacle et de la culture.
- 2.56 L'édition des jeux vidéo, actuellement rattachée au Syntech, pourrait rejoindre cette future convention. En effet, les métiers exercés dans le secteur des jeux vidéo sont à la croisée des chemins entre ceux relevant des métiers graphiques et des métiers de l'audiovisuel.
- 2.57 Les enjeux de la négociation sont multiples et touchent autant l'explosion des contrats précaires (travailleurs à domicile, auto-entrepreneurs, free-lance) que le niveau des salaires et la durée du travail.
- 2.58 L'organisation majoritaire, la CFDT, négocie toutes les régressions sociales proposées par le patronat du secteur.
- 2.59 Trop longtemps délaissé par la fédération, le champ de l'édition devient un enjeu stratégique pour la CGT. L'implication fédérale devra s'appuyer sur une meilleure coordination des sections syndicales et sur un investissement militant important.
- RENFORCER LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE LA PUBLICITÉ ET DE LA DISTRIBUTION DIRECTE** 2.60
- Enfin, si à ce jour elles ne sont concernées par aucun rapprochement ni fusion, du fait du nombre de salariés qu'elles couvrent, il n'en demeure pas moins que l'inversion de la hiérarchie des normes impacte fortement les conquits conventionnels qu'elles contiennent. 2.61
- L'éparpillement des travailleurs de ces branches professionnelles ne favorise pas la création du rapport de forces. 2.62
- La publicité est le secteur d'expérimentation patronale des dérégulations sociales par excellence. 2.63
- Très en avance dans l'intégration de « l'intelligence artificielle », la « science » comportementale et le « data marketing », ce secteur d'activité est en pleine évolution dans ces organisations de travail, testant le « crowdsourcing mondial » (externalisation du salariat d'une entreprise sur une base ouverte) dans certaines agences de communication. Là, les bureaux partagés, là encore la « stagiairisation » gratuite des jeunes et des « seniors »... le patronat de la publicité sert depuis longtemps de laboratoire antisocial à la pensée ultralibérale. 2.64
- Ainsi la publicité vient d'inventer le don de CPF entre salariés, pour permettre aux entreprises de gérer et de s'approprier complètement l'ancien droit individuel à la formation. 2.65
- Mais le fait d'avoir réussi à imposer un accord contre les violences au travail et les harcèlements sexistes et sexuels constitue une modification du rapport de forces qui nous pousse dans une dynamique revendicative porteuse y compris de renforcement de l'organisation syndicale. Fixons-nous comme objectif sur ce mandat à partir du travail syndical enclenché d'accroître considérablement notre assise syndicale, notre représentativité, pour retrouver notre place de première organisation syndicale. 2.66
- Le devenir de la distribution directe reste tributaire des nouvelles réglementations touchant l'imprimé publicitaire. 2.67
- La précarité des contrats de travail est le mode d'organisation du secteur. Une grande partie des temps de travail sont masqués et non rémunérés. 2.68
- Il est encore temps d'éviter que ces conventions s'illustrent par une régression sociale majeure. La réactivation d'un collectif fédéral de la publicité et de la communication, tout comme le renforcement en cours de 2.69

celui de la distribution, est le meilleur moyen de créer le rapport de forces et d'inverser le cours des négociations actuelles et futures.

- 2.70 L'ensemble du travail à fournir durant le prochain mandat fédéral autour des négociations des nouvelles conventions collectives, nécessite une approche plus commune des dossiers et un échange permanent entre les différents collectifs conventionnels fédéraux.
- 2.71 Cela repose aussi sur un programme revendicatif commun, adapté aux situations de chaque branche. Ce socle revendicatif, sans être exhaustif, est détaillé ci-après.

3.1 **III. DES REVENDICATIONS À OBTENIR POUR DE NOUVELLES CONQUÊTES SOCIALES**

3.2 **• L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE LA TRANSFORMATION SOCIALE**

- 3.3 La plus structurante des revendications est celle de l'égalité professionnelle entre les genres. Non pas que celles qui disputent la répartition de la création de valeur ne soient pas fondamentales aussi, mais l'égalité professionnelle nous oblige à repenser le travail dans toutes ses dimensions.
- 3.4 Trop souvent considérée comme une nouvelle obligation à négocier, sans réels enjeux pour les négociateurs, souvent des hommes, surtout envisagée comme une contrainte pour le patronat, l'égalité professionnelle n'est abordée qu'au travers d'indicateurs et de grilles de salaires aux différences de traitement largement estompées.
- 3.5 Peut-on sérieusement penser que nous pourrions changer la société, si nous laissons la moitié du monde du travail plus exploitée que son pendant masculin ?
- 3.6 Peut-on sérieusement envisager la transformation sociale sans avoir pris à bras-le-corps cette injustice pour y mettre un terme ?
- 3.7 La division du travail s'exprime depuis l'avènement du capitalisme, par la place des femmes dans l'organisation du travail comme inférieure à celle des hommes.
- 3.8 Estimer, comme le fait le patronat en particulier dans l'industrie, que des métiers, parce que pénibles, seraient réservés aux hommes, c'est accepter leur doctrine en considérant nos conditions de travail et d'exploitation dégradantes comme inéluctables.
- 3.9 C'est accepter des organisations du travail où la pénibilité deviendrait un élément valorisant du travail, voire de virilité, syndrome de la phallocratie la plus pathétique.
- 3.10 À diplôme équivalent, les évolutions de carrière sont asymétriques. Le plafond de verre empêche les femmes d'occuper les mêmes responsabilités que les hommes.

Tous les arguments les plus réactionnaires sont employés : le manque de disponibilité, de fermeté, de compétences techniques, trop sentimentales, trop d'empathie, etc. !

L'égalité professionnelle, plus qu'une bataille uniquement fondée sur l'égalité salariale, oblige à repenser le travail, non pas comme une souffrance, comme un sacerdoce, mais au contraire comme un élément de réalisation personnelle participant à la construction intellectuelle et sociale de l'individu.

• DURÉE DU TRAVAIL ET SALAIRE : BASE DU COMBAT DE CLASSE SUR LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

L'offensive patronale n'a jamais été aussi importante contre la reconnaissance de la valeur du travail.

Rien de neuf dans la lutte de classes concernant la répartition de la valeur entre profit et salaire, si ce n'est un gain réel pour les actionnaires et l'accroissement des inégalités sociales. La volonté d'individualiser le temps de travail est un objectif assumé par le patronat.

La lutte des travailleurs pour la conquête à disposer du temps pour eux-mêmes, afin de s'extirper de leur exploitation est une revendication inhérente au combat social.

Profitant de la remise en cause des conventions collectives existantes, le patronat tente un coup de force dans la négociation des nouvelles branches et des entreprises.

Les gains de productivité de ces dernières décennies, liés aux évolutions des technologies et à une intensification des rythmes de travail, ne profitent qu'au capital, tout en détruisant l'emploi et les conditions de travail des salariés qui restent.

Ils devraient permettre à l'inverse de travailler mieux par une forte diminution des temps de travail et une amélioration conséquente des conditions de travail, ayant un impact favorable sur la santé et la sécurité.

Menons la bataille pour les 32 heures et les 28 heures pour les métiers postés et pénibles. Dépassons le slogan pour démontrer au plus grand nombre de travailleurs que nous avons réussi à passer de 39 heures à 35 heures il y a vingt-deux années, permettant de créer des centaines de milliers d'emplois et de relancer la croissance économique.

La diminution du temps de travail dans toutes ses dimensions est une nécessité impérieuse dans le contexte de fortes évolutions technologiques actuelles, de robotisation de tâches toujours plus complexes. Pour l'emploi comme pour des conditions de travail acceptables, une baisse immédiate du temps de travail est indispensable.

Face à l'extension des forfaits-jours, des annualisations du temps de travail, aux dérèglementations en tout genre, revendiquons un temps de travail contingenté et réglementé y compris pour le télétravail, un droit réel à la déconnexion (avec coupure automatique des messageries

- internet comme téléphoniques), des temps de repos entre deux séquences de travail de 13 heures minimum sans dérogation possible, la rémunération de tous les temps de travail dès lors que le lien de subordination s'applique, etc.
- 3.23 Il s'agit non seulement de diminuer la durée quotidienne, hebdomadaire, mensuelle mais aussi celle qui concerne l'activité professionnelle au cours de sa vie avec un départ à la retraite à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles.
- 3.24 Diminuer la durée du travail doit s'accompagner d'une augmentation importante des salaires. L'intégration du discours dominant patronal sur la fragilité des entreprises, le poids des charges sociales, va continuer à faire pleurer dans les chaumières alors même que la France est le numéro deux du versement des dividendes, championne de l'évasion et de l'échappement fiscal des plus riches.
- 3.25 Trop de NAO se terminent soit par un zéro pointé, soit par une augmentation correspondant au mieux à l'inflation. Les profits explosent au même rythme que grandit le nombre de travailleurs pauvres et les fins de mois sont toujours plus difficiles pour la très grande majorité des salariés.
- 3.26 Reprendre l'offensive sur la bataille des salaires nécessite d'éclairer les responsabilités de chacun, et ceux qui s'enrichissent sur notre dos, de pointer que le coût du capital est responsable des difficultés de nombre de TPE et PME.
- 3.27 Le travail par nature n'est pas une charge ni un coût, c'est le seul élément qui contribue à la création de valeur. Il n'y a donc pas de coût du travail mais un coût du capital qui se matérialise par les intérêts d'emprunt et frais bancaires sur les investissements, par le versement des dividendes, par la spéculation financière, l'explosion des rémunérations du « top management », ce coût du capital financé souvent par des suppressions d'emplois et de conquits sociaux, les LBO et toutes les fusions acquisitions qui se font au détriment de l'emploi et des structures industrielles.
- 3.28 Agir pour l'augmentation des salaires implique de former les militantes et militants très largement sur ce qu'est le coût du capital, son identification dans les trésoreries et comptes d'exploitation des entreprises, pour démontrer qu'il est possible de répondre aux revendications salariales.
- 3.29 Dans le cadre du programme de formations fédérales, un axe particulier sur le coût du capital et les nouvelles formes de captation et de répartition de la valeur ajoutée sera rapidement développé et mis à disposition du plus grand nombre.

La remise en cause de la sécurité sociale par le patronat et ses gouvernements n'est pas récente, mais sous l'ère du « macronisme » l'attaque devient frontale et la remise en cause totale.

POUR UNE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE FORTE AMENANT AU 100 % SÉCURITÉ SOCIALE 3.30

La remise en cause de la sécurité sociale par le patronat et ses gouvernements n'est pas récente, mais sous l'ère du « macronisme » l'attaque devient frontale et la remise en cause totale. 3.31

Le président des ultra-riches désigne d'ailleurs ses propres réformes comme systémiques, c'est-à-dire qu'elles sortent du cadre existant, né de la volonté du Conseil national de la Résistance et de la CGT de créer le régime de la sécurité sociale gérant toutes les caisses sociales existantes et à venir. 3.32

Les centaines de milliards gérées par la Sécu ont toujours attisé la convoitise des prédateurs de la finance considérant que cette manne du commun au monde du travail devait revenir dans les poches des spéculateurs et profiteurs en tout genre. 3.33

Les travailleurs avec leur syndicat, la CGT, ont créé des mutuelles, qu'ils ont gérées, mais aussi des institutions de protection sociale complémentaire fondées sur une gestion dite paritaire. 3.34

Les directives européennes obligent ces organismes à des taux de solvabilité et de recouvrement toujours plus importants, les amenant à fusionner, et à la création de géants de la mutualité comme des IPC, dans lesquels la voix des travailleurs, via les organisations syndicales, est devenue généralement inaudible. 3.35

Les accords nationaux interprofessionnels (ANI) dans l'objectif de rationalisation des coûts obligent à la fusion des institutions de retraite complémentaires qui pouvait engendrer une dégradation de service. 3.36

Perte de lisibilité dans la gouvernance, abus des technostructures avec des parachutes dorés pour des directeurs généraux d'institutions, services tournés toujours plus vers l'assurantiel et de moins en moins solidaires, voilà ce que deviennent les organismes créés à l'origine par les travailleurs et gérés par eux. 3.37

La CGT revendique une sécurité sociale reposant sur un régime général commun à toutes et à tous : 3.38

- avec la création d'une caisse unique intégrant tous les régimes complémentaires ainsi que les quatre branches (retraite, santé, famille et emploi) et la création d'une cinquième branche concernant la dépendance et l'autonomie; ;
- un taux professionnel unique entraînant la suppression de la CSG, une hausse massive des cotisations : la suppression de toutes les exonérations de cotisations patronales et un changement de l'assiette fondé sur la valeur ajoutée et non plus seulement sur la masse salariale ;
- enfin, la gestion doit être la seule prérogative des travailleurs, comme l'a toujours revendiqué la CGT depuis la création de la Sécu.

Partant de l'existant, nous avons besoin, pour contribuer à cette conquête de classe, de reprendre pied dans les institutions existantes, y compris dans leur gestion trop souvent déléguée à des spécialistes ou à la 3.39

- technostructure.
- 3.40 La réforme Touraine, ministre de la Santé et de la Solidarité du président Hollande, a ouvert en grand les portes de la concurrence entre organismes complémentaires.
- 3.41 En supprimant la possibilité des branches professionnelles de désigner, voire de co-désigner un ou deux organismes complémentaires, la ministre aux ordres de Kessler (ex-numéro deux du Medef et patron du groupe Scor, quatrième groupe mondial de réassurance) a permis au patronat de se désengager du système de couverture santé complémentaire obligatoire et solidaire.
- 3.42 Il ne peut y avoir en notre sein une division pour savoir quel organisme privilégier par rapport aux autres. Le combat doit être celui de la conquête de nouvelles garanties collectives en matière de droit à la santé, à la retraite ; il faut répondre de manière solidaire aux nouvelles problématiques du quatrième âge et de la dépendance, favoriser l'intégration des jeunes dans nos professions, en un mot garantir un niveau de couverture sociale de haut niveau reposant sur la solidarité.
- 3.43 **• UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN**
- 3.44 La réforme Pénicaud de la formation professionnelle, prenant appui sur le constat d'une inadéquation relative du système de formation passé avec les réels besoins du monde du travail, a détricoté quatre décennies d'un compromis social autour de ces enjeux.
- 3.45 Libéralisant et dérégulant complètement le « marché » de la formation professionnelle, les « apprentis sorciers » du libéralisme antisocial retirent le peu de droits subsistant des salariés en la matière dont le compte personnel de formation (ex-DIF) transformé en cagnotte, ou plutôt en œuvre charitable.
- 3.46 À l'ère de la quatrième révolution technologique majeure de l'histoire industrielle, quand les besoins en qualification sont toujours plus exigeants, le gouvernement sous injonction du patronat rend inaccessible la formation professionnelle continue au monde du travail, en particulier pour celles et ceux dont les niveaux de qualification sont les plus faibles.
- 3.47 Dans la doctrine libérale actuelle, la formation continue ne doit pas peser sur les résultats d'exploitation des entreprises et n'être qu'à la charge des travailleurs. Le salarié doit trouver les moyens de son employabilité, comme ils disent, et s'il est sans emploi c'est bien entendu l'unique et seul responsable !
- 3.48 Cette réforme a aussi fusionné les organismes de collectes et de gestion de la formation professionnelle OPCA, tout en les transformant et en les fusionnant en structures ne gérant qu'une infime partie des fonds collectés de la formation, le reste alimentant la Caisse des dépôts et consignations et des structures étatisées.
- 3.49 Les oripeaux de la formation professionnelle ne permettent plus en l'état de mener de véritables politiques garantissant le maintien de toutes et tous dans l'emploi et la possibilité de suivre les évolutions des métiers. 3.50
- Toutefois, ce qui fut par dérive institutionnelle une affaire de « spécialistes et d'experts » syndicaux, doit à nouveau être un axe revendicatif partagé par le plus grand nombre. 3.51
- La réappropriation par l'ensemble des syndicats et des syndiqués est plus qu'une nécessité, si nous voulons que la formation professionnelle initiale et continue des travailleurs redevienne un droit de chacune et chacun à se former, à accéder à des niveaux supérieurs de qualifications, au maintien de l'emploi. 3.52
- La fédération est présente dans trois des dix OPCO existants (AFDAS, OPCO2I et OPCO Proximité) et siège dans deux conseils d'administration sur trois. Nous siégeons aussi dans de nombreuses sections professionnelles et présidons trois commissions nationales de l'emploi et de la formation professionnelle de branches professionnelles (labeur, publicité, presse).
- Mais cela demeure encore une affaire de spécialistes et n'alimente pas suffisamment les syndicats dans leurs démarches revendicatives à l'entreprise. La gestion des organismes doit redevenir une des prérogatives de l'action syndicale. Trop souvent, la technostructure prend le pas sur la gestion politique et corsète toute initiative syndicale dépassant les cadres imposés par l'autorité gouvernementale, voire européenne. 3.53
- Nous devons redonner du sens politique à notre action dans ces structures. Sortir de « l'institutionnalisation » qui gagne peu à peu les esprits et reprendre l'initiative politique. 3.54
- La direction fédérale doit organiser des journées d'étude à destination des syndicats, concernant la formation professionnelle. Les camarades siégeant dans les institutions de formation doivent aider les syndicats à l'élaboration de cahiers revendicatifs en matière de GEPP, de formation professionnelle. 3.55
- Les négociations collectives dans les branches professionnelles en matière de formation doivent être l'affaire de tous. 3.56
- RECONNAÎTRE LES PÉNIBILITÉS DU TRAVAIL** 3.57
- Alors que l'intense combat pour préserver et améliorer notre système de retraite par répartition se poursuit, la question de l'allongement de la durée du travail est à nouveau mise à l'ordre du jour par le patronat et son gouvernement libéral. 3.58
- 64 ans deviendrait la référence du départ à la retraite. Quarante ans après avoir obtenu la retraite à 60 ans, le patronat tente de reprendre ce que nous lui avons arraché : du temps pour nous, du temps pour profiter de la dernière partie de notre existence sans avoir à travailler pour un exploiteur. 3.59
- La dégradation continue des conditions de travail, du fait de l'intensification de ses rythmes, entraîne une usure prématurée physiologique et psychologique des salariés. L'espérance de vie moyenne des travailleurs en bonne santé est de 62,3 ans confondant métiers pénibles et

ceux qui le sont moins.

3.61 Plus que jamais, une compensation doit être mise en place pour celles et ceux dont la pénibilité du travail est avérée, sans pour autant renoncer à s'attaquer aux conditions de travail pour rendre celui-ci plus acceptable.

3.62 Pour tous les métiers reconnus pénibles (travail de nuit, posté, port de charges lourdes, bruit, gestes répétitifs) le départ à la retraite doit être à 55 ans maximum, voire 52 ans si les indicateurs de pénibilité se cumulent. Il s'agit d'une mesure de justice sociale et d'une réparation minimum.

3.63 Dans toutes les conventions collectives comme d'entreprises, des systèmes de départs anticipés doivent être négociés.

ORIENTATION 2

3.64

Dans le cadre des restructurations des branches professionnelles, les syndicats de la FILPAC s'inscrivent dans une démarche revendicative de conquêtes sociales dont l'objectif est d'arracher au patronat, par tous les moyens qui le nécessiteront, des garanties collectives et individuelles de haut niveau.

3.65

3.66 **La fédération avec ses syndicats mettra tout en œuvre pour rassembler l'ensemble des travailleurs autour de revendications permettant de bâtir des conventions collectives normatives du XXI^e siècle, rétablissant ainsi la hiérarchie des normes, condition sine qua non de la solidarité de notre classe sociale dans un même secteur d'activité.**

3.66

3.67 **La fédération décide de faire de l'égalité professionnelle un axe revendicatif majeur, tant au niveau des entreprises que des conventions collectives.**

3.67

4.1 IV. DES SOCLES SOCIAUX PAR FILIÈRES PROFESSIONNELLES

4.1

4.2 Les droits individuels et collectifs que nous voulons inscrire dans ces nouvelles conventions collectives doivent permettre de bâtir des socles sociaux couvrant de vastes champs professionnels pour être pertinents.

4.2

4.3 Si une convention collective est délimitée par une profession définie, comme la presse d'information, le champ professionnel regroupe en son sein des conventions collectives inscrites dans le cadre d'une filière d'activité, comme, par exemple, celle de l'information et de la communication.

4.3

4.4 L'évolution des qualifications par l'intégration toujours plus importante du numérique dans les processus de travail, amène à des similitudes dans les métiers exercés, voire à des convergences réelles.

4.4

4.5 Le nouveau champ de l'information et de la communication, qu'elles soient écrites, audiovisuelles,

4.5

digitales, emploie des salariés aux qualifications similaires et débouchant sur des métiers toujours plus interchangeables entre médias.

Bolloré, Altice Média, Le Figaro, Sipa Ouest, M6, Radio France, Niel Média, EBRA, la NRCO, etc., autant de groupes qui intègrent les différents métiers de l'information et de la communication. Les grands groupes possèdent le contenant et le contenu. Quelques magnats concentrent l'essentiel du pouvoir médiatique. Notons que parmi eux, certains sont également dans l'industrie du luxe et dans celle de l'armement, d'où, pour eux aussi, le choix de la militarisation et de la privatisation de l'espace.

Le numérique est passé par là redessinant les champs professionnels. Ce que nous avons depuis longtemps diagnostiqué, analysé, est devenu effectif.

Chaque journal papier se retrouve sur la toile, propose des reportages audio et vidéo, podcaste ses interviews, développe une chaîne d'info locale.

Chaque chaîne de TV et radio propose sa version numérique de l'info, certaines radios comme Radio France et ses différentes déclinaisons proposent des mensuels papiers de l'info, tout comme Médiapart.

Tous les médias ont leur régie pub et créent leur filiale d'événementiels.

Les rédactions ont évolué et ne sont plus dévolues à un seul format mais sont toutes devenues multisupports. Elles sont toutes confrontées aussi à une remise en cause de leur capacité d'indépendance, d'enquête, de liberté d'informer.

4.11

Quel que soit le média, les travailleurs se voient empêchés dans l'exercice de leur métier, subissent une digitalisation de leur activité professionnelle menée tambour battant par des directions dont les objectifs de rentabilité sont sans cesse réévalués.

L'objectif revendicatif d'un socle social commun aux travailleurs de l'information et de la communication prend tout son sens à partir des évolutions concrètes du travail dans les métiers de ces secteurs d'activités intégrés les uns aux autres.

4.13

De la même manière, un socle social commun aux industries du papier carton, du packaging jusqu'aux métiers de l'impression sur tous supports (métal, bois, plastique, papier, carton) a tout son sens.

Le développement de l'emballage et l'intégration de

4.15

Les rédactions ont évolué et ne sont plus dévolues à un seul format mais sont toutes devenues multisupports. Elles sont toutes confrontées aussi à une remise en cause de leur capacité d'indépendance, d'enquête, de liberté d'informer.

l'impression dans les chaînes de production du cartonnage nous amènent à réfléchir plus largement à nos ambitions revendicatives. Le parc de rotatives offset et numérique se développe à grand-pas, permettant une personnalisation toujours plus poussée des emballages de produits manufacturés.

- 4.16 Il ne s'agit pas de tenter d'instaurer notre nouveau statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle par filière, cela n'aurait pas de sens et serait voué à un échec certain. Ces deux revendications sont systémiques et s'adressent à l'ensemble du monde du travail et ne peuvent exister dans un espace professionnel restreint.
- 4.17 Il s'agit de droits sociaux et économiques communs à une filière et à l'ensemble de ses branches d'activité, permettant d'amorcer une construction de nos revendications fondamentales, tels le NSTS et la SSP. Notre fédération a toujours été en avance dans la construction de revendications liées aux transformations des métiers et aux évolutions technologiques.
- 4.18 Nous n'inventons rien, mais reprenons les éléments de la démarche de la charte revendicative adoptée durant le sixième congrès fédéral.
- 4.19 Nous proposons d'étendre cette démarche revendicative à d'autres fédérations avec lesquelles nous avons des connexions de filières.
- 4.20 Par exemple, nos camarades des bureaux d'études, de l'audiovisuel et du spectacle, des journalistes pour ce qui concernerait la filière information, communication et culture, ou encore avec les camarades des fédérations d'industrie (la métallurgie, la chimie, l'énergie, bois et construction) avec lesquels nous travaillons régulièrement sur des dossiers industriels régionaux et internationaux.
- 4.21 Nous gérons déjà ensemble des OPCO, des organismes de protection sociale complémentaire, des caisses de retraite complémentaire. Nous pouvons donner plus de lisibilité et créer un rapport de forces plus important en portant tous ensemble des revendications communes de filières.
- 4.22 Ce travail interfédéral s'appuyant sur une telle démarche revendicative est un rempart efficace contre les tentatives de fusion de structures fédérales d'où qu'elles proviennent.
- 4.23 Elles permettent surtout de rassembler des travailleurs de différentes branches professionnelles connexes autour de revendications communes, prémices... des premières briques... d'une sécurité sociale professionnelle et d'un statut du travail salarié.
- 4.24

ORIENTATION 3

- 4.25 **La fédération et ses syndicats s'engagent dans un travail interfédéral permettant de bâtir des statuts collectifs garantissant des droits individuels par grandes filières professionnelles.**
- 4.26 **Ces nouveaux droits collectifs d'un nouvel ordre**

normatif dépassant le cadre usuel des conventions collectives, doivent être un obstacle à la mise en concurrence des statuts des travailleurs d'une même filière professionnelle.

Ils se positionnent entre la loi et les conventions collectives. En cela, ils ne remettent pas en cause les statuts respectifs conventionnels et permettent la convergence revendicative de travailleurs de conventions différentes, mais d'une même filière professionnelle. 4.27

Plutôt que de subir les regroupements conventionnels imposés par le patronat et son appendice gouvernemental, la démarche de la charte revendicative interfédérale est aussi un moyen efficace contre les mises en opposition de structures syndicales professionnelles. 4.28

Le travail interfédéral initié par notre fédération doit prendre une dimension plus concrète pour les syndicats des filières concernées. Leur association à la définition de revendications communes est indispensable. 4.29

V. POUR UN DÉVELOPPEMENT DE NOS INDUSTRIES AU SERVICE DES BESOINS SOCIAUX, DE LA DÉMOCRATIE, DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

• UNE LOI POUR L'INFORMATION GARANTE DE LA DÉMOCRATIE ET DU PLURALISME DE L'EXPRESSION DES IDÉES 5.1

Cette proposition fédérale d'une loi pour l'information et le pluralisme rejaillit lors des congrès fédéraux, sans pour autant que nous donnions corps à un processus revendicatif partagé et mis en œuvre par le plus grand nombre. 5.2

Des tentatives fédérales ont eu lieu, comme la mise en place d'un groupe de travail impression (GTI), concentré sur une mutualisation des moyens d'impression des titres de presse d'informations politiques et générales. 5.3

Au-delà du fait que les objectifs de ce groupe ne recueillaient pas l'unanimité, pas même la majorité au sein des équipes syndicales concernées, l'impression et ses évolutions ne sont qu'une partie de la problématique des enjeux posés du pluralisme de l'information. 5.4

Le projet fédéral doit concerner l'ensemble de la chaîne de valeur de la presse écrite, des agences de presse, et plus largement des nouveaux médias qu'elle développe, à l'instar des sites et chaînes internet. Il s'agit aussi de repenser le modèle économique pour sortir l'information des mains des milliardaires et d'une concentration mortifère. 5.5

• UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA PRESSE (LE PROJET SYNDICAL DE PARIS-NORMANDIE) GARANT DE L'INDÉPENDANCE ÉDITORIALE 5.6

La lutte menée par les camarades de *Paris-Normandie* 5.7

- pour sauver leur titre et leur imprimerie a été exemplaire à bien des égards.
- 5.8 Le fait de poser la problématique de la survie d'un titre régional, non seulement aux salariés qui y travaillent, mais plus largement d'interpeller les citoyens, les politiques locaux, les acteurs économiques qu'ils soient annonceurs ou non dans les colonnes du journal, les papetiers de la Pap'Chap qui fournissaient les bobines aux rotatives de PN, cet ensemble a permis de faire de la continuité d'un titre, une bataille régionale !
- 5.9 Dès le début, les camarades ont perçu que la pérennité des titres passait par une autre gestion économique et trop souvent comptable de la presse. La justesse de leur proposition de créer une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) regroupant collectivités territoriales, salariés, lecteurs, acteurs économiques locaux, fournisseurs, transformait l'actionnariat ordinaire en un collectif mettant en commun des moyens pour faire et développer une presse locale et régionale répondant à leurs attentes.
- 5.10 Si ce projet, faute de moyens financiers (délais trop courts) et d'un SNJ Autonome n'ayant d'intérêt que pour des clauses de cession, n'a pu aboutir - bien qu'étant jugé par le tribunal de commerce comme le plus pertinent dans sa construction et sa vision - c'est une initiative que nous pourrions généraliser pour que perdure une presse libre et indépendante des pouvoirs de l'argent et des lobbys en tout genre.
- 5.11 L'information écrite, quel que soit le support, exige une indépendance totale des rédactions, comme des autres métiers contribuant à sa réalisation, de tout pouvoir politique et économique. Les travaux de certains chercheurs comme Julia Cagé, les expériences comme celle de *Paris-Normandie* ou celle de Médiapart nous permettent de réfléchir la presse autrement.
- 5.12 **• DROIT VOISIN ET LIBERTÉ D'INVESTIGATION : LES BASES DE L'INVESTIGATION**
- 5.13 Loi anti-fake news, loi sur le secret des affaires... jamais depuis De Gaulle et l'ORTF un gouvernement n'avait autant œuvré pour limiter le droit d'investigation des journalistes.
- 5.14 Victimes des violences policières, de gardes à vue, de confiscation de leur matériel durant les manifestations, les journalistes sont mis au ban de la République « En Marche ». Dans la même veine que nombre de pouvoirs politiques virant vers l'autocratie (Hongrie, Pologne, Grèce, Turquie, etc.) le secret des sources est bafoué, le droit d'informer n'est pas une sinécure en macronie.
- 5.15 Les éditeurs de presse ont vendu contre quelques peccadilles aux Gafam et autres fournisseurs d'accès, le contenu de leurs titres. La réponse de Google sur le paiement des droits voisins est cinglante et à l'image du mépris des géants de la toile pour les médias traditionnels et des gouvernements dont l'impuissance est à la hauteur de leur complicité avec ces multinationales.
- 5.16 Plutôt que tenter de museler une nouvelle fois la liberté d'informer par un comité « Théodule » dit de déontologie, il est temps de faire respecter les droits fondamentaux de celles et ceux qui produisent de l'information vérifiée, qu'ils soient journalistes, syndicalistes, lanceurs d'alerte.
- Il faut rémunérer les journalistes, pigistes ou en pied, et pas seulement quelques plumes à un meilleur niveau qu'aujourd'hui. Selon une étude de l'Observatoire des métiers de la presse, le salaire médian d'un journaliste en CDI est de 3600 € brut, 1912 € en CDD. Mais ce constat masque des disparités énormes, sans parler des pigistes (1900 € pour ceux de la la PQN) : le salaire médian d'un journaliste de PHR est de 2100 € brut, alors qu'il est de 4400 € pour un journaliste de la PQN. Et on ne parle même pas ici de l'abîme qui sépare quelques « vedettes » du trop-plein médiatique émargeant à plusieurs dizaines de milliers d'euros des milliers de soutiers, qui, eux, travaillent sur l'information et sont sous-payés. Une ligne de classe fracture le monde journalistique, ce qui ne veut pas dire qu'automatiquement les journalistes accèdent à la conscience de classe.
- DISTRIBUTION DE LA PRESSE : LA RECONQUÊTE DU PLURALISME**
- La distribution de la presse est un élément incontournable pour l'existence du pluralisme des idées et des pensées dans notre pays.
- La réforme Nyssen-Riester de remise en cause de la loi Bichet qui, malgré ses insuffisances liées aux réformes comptables successives, assurait jusqu'ici le droit de chaque éditeur d'être diffusé sur le territoire, porte un coup fatal à bon nombre de parutions qui ne sont plus distribuées.
- Notre fédération a fait des propositions d'une loi portant sur un renforcement de la loi Bichet qui englobe l'ensemble des canaux de diffusion, y compris les opérateurs du net.
- Leur loi peut être votée, cela ne nous empêche certainement pas de continuer de faire grandir le combat pour un système de distribution permettant la diffusion et l'expression de toutes les idées, de toutes les cultures, de toutes les orientations, en tout point du territoire et pour chaque lecteur.
- NUMÉRIQUE ET PRINT : SE RÉAPPROPRIER LES TECHNOLOGIES DE FABRICATION DE L'INFORMATION**
- La baisse constante des volumes imprimés n'est pas inéluctable mais ressort bien d'un choix des éditeurs considérant la chimère numérique comme plus rentable que le support papier.
- Depuis plus d'une décennie, une longue stratégie de déclin débutant par la fermeture de points de vente, puis celle des dépôts de presse, et remontant longuement la chaîne de fabrication de l'information est mise en place.
- Les milliardaires et les groupes financiers possédant la quasi-totalité de la presse d'information ne cessent d'arguer de difficultés économiques pour continuer

une rationalisation destructrice d'emplois dans les imprimeries.

- 5.26 À cette rationalité comptable, opposons une autre vision de l'information multisupports par un développement de l'imprimé via une personnalisation de l'information, des modifications de formats ou encore un développement d'éditions locales voire micro-locales.
- 5.27 Les presses numériques sont une des réponses aux côtés des rotatives offset dont la modernisation dans bien des titres de PQR et de labeur est plus qu'indispensable.
- 5.28 Il y a donc besoin d'un plan d'investissement sectoriel d'envergure, financé par des aides à la presse, pour une fois ciblées vers le développement et l'emploi.
- 5.29 **• AIDES À LA PRESSE ET FINANCEMENT : UNE RÉFORME URGENTE**
- 5.30 Les titres qui en ont le moins besoin, vu leur consolidation capitalistique (Bolloré, Dassault, Niel, Arnault, etc.) profitent allègrement de la générosité de l'État, tandis que les plus fragiles se voient distribuer les miettes d'un gâteau gras.
- 5.31 Paradoxalement, ce sont les titres qui ont le plus besoin de soutien, comme les titres de PHR ou de PQR dans les territoires et départements d'outre-mer ou certains titres d'informations politiques en difficulté, qui sont totalement abandonnés par les pouvoirs publics.
- 5.32 Il est urgent que l'argent public permette l'innovation éditoriale, vienne en soutien aux titres en difficulté, serve réellement à l'investissement et non à la suppression d'emplois.
- 5.33 La concentration des médias entre les mains de quelques groupes financiers aggrave la perte de confiance des citoyens envers les entreprises de communication.
- 5.34 Une nouvelle presse, alternative, très souvent locale, avec peu de moyens, essaie de réinsuffler du pluralisme dans le système d'information. Elle doit pouvoir accéder à des aides à la presse spécifique pour qu'elle puisse assurer son rôle d'animateur du débat démocratique.
- 5.35 Loin d'une mutualisation des moyens existants, il est indispensable que les éditeurs soient à nouveau en pleine responsabilité des outils de fabrication et ne perçoivent des aides qu'à la condition expresse d'investir dans le développement de la presse écrite conditionnée aux ressources de l'actionnaire de référence.
- 5.37
- 5.38 **• DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE AMBITIEUSE, RESPECTUEUSE DES NORMES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**
- 5.39 Il ne peut y avoir de développement économique et social sans une industrie forte, répondant aux besoins des populations et débarrassée de sa gangrène de financiarisation spéculative.
- 5.40 Sans industrie, pas de création de richesses, pas de services publics, et sans services publics, pas d'industrie et de développement des territoires.
- 5.41 Notre pays continue d'attirer les investissements étrangers par la haute qualification de sa main-

Personne n'est dupe quant aux résultats d'un hypothétique « capitalisme vert », cela demeure le capitalisme et donc compromet l'avenir de l'humanité.

d'œuvre, ses services publics permettant l'entretien des infrastructures de transport, de communication, d'éducation et même de santé, mais aussi par ses aides publiques et exonérations fiscales en tout genre.

Ces investissements ne compensent pas la chute vertigineuse du tissu industriel. La mondialisation continue la mise en concurrence mortelle des peuples, des pays, des continents. 5.42

Les multinationales poursuivent leur délocalisation en fonction des salaires les plus bas, des normes environnementales inexistantes, du droit d'exploiter sans entrave. 5.43

Nous arrivons au bout de cette logique de mondialisation libérale, pas seulement parce que les travailleurs s'organisent et revendiquent de meilleures conditions de travail et de salaire partout dans le monde - et malgré les répressions féroces de gouvernements corrompus par les oligarques de la finance - mais aussi parce que notre planète est épuisée et que l'humanité dans son ensemble risque de disparaître à moyen terme. 5.44

Les coûts environnementaux de cette mondialisation et de l'exploitation à outrance des ressources planétaires sont si élevés qu'ils mobilisent les populations et font grandir une conscience de classe et la nécessité d'en finir avec le capitalisme. 5.45

Personne n'est dupe quant aux résultats d'un hypothétique « capitalisme vert », cela demeure le capitalisme et donc compromet l'avenir de l'humanité. 5.46

• L'AMBITION D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DURABLE 5.47

La stratégie étatique doit sortir du dogme patronal du coût du travail pour développer une politique industrielle qui allie nouvelles technologies, amélioration des conditions de travail, reconnaissance des qualifications, économie d'énergie et développement durable des territoires. 5.48

La politique de financement de l'industrie doit changer de paradigme et favoriser les investissements locaux plutôt que la spéculation. 5.49

L'accès des crédits bancaires aux PME doit faire l'objet d'un assouplissement des organismes prêteurs à des taux d'intérêt en dessous du taux d'emprunt des banques auprès de la BCE. 5.50

La contrepartie de prêts bancaires à taux quasi nul, est le développement de l'emploi, l'investissement dans la recherche et développement sous-financés dans notre pays. (Voir le rapport au CESE de Nasser Mansouri-Guilani.) 5.51

- 5.52 Le Fonds social européen (FSE) des métiers de l'imprimerie apporte nombre d'éléments de réponses économiques pour favoriser l'investissement dans la filière concernée ainsi que dans un plan conséquent de formations professionnelles initiales et continues.
- 5.53 Une stratégie industrielle ne peut être conçue en dehors d'une relocalisation d'activités et un développement concerté territorial. Il est impératif de passer à une logique d'attraction régionale fondée sur le développement des qualifications via la formation professionnelle initiale et continue, autour de circuits courts régionaux et d'une baisse des consommations énergétiques.
- 5.54 La responsabilité des donneurs d'ordre doit être pointée et sanctionnée dès lors qu'ils sont à l'origine d'une mise en concurrence reposant sur le dumping social et ayant un impact environnemental défavorable.
- 5.55 Les entreprises de labeur et les industries graphiques au sens large sont les victimes de donneurs d'ordre qui n'hésitent pas à faire imprimer des ouvrages ou des titres à des milliers de kilomètres pour être ensuite distribués en France.
- 5.56 La première sanction doit être la suppression de toutes les aides publiques (en l'occurrence des aides à la presse et au livre), ensuite la facturation du coût carbone généré par le transport de l'imprimé, puis une pénalité financière en fonction des dégâts sociaux occasionnés par leur décision.
- 5.57 Enfin, face aux stratégies de multinationales, de délocalisation et de fermeture d'usines, les aides publiques directes et indirectes dont a bénéficié la firme doivent être intégralement remboursées et le site industriel concerné préempté par les collectivités territoriales dans le cadre d'une poursuite d'activité.
- 5.58 C'est cette stratégie syndicale que nous déployons pour la continuité de la Chapelle Darblay, mettant les acteurs régionaux et nationaux devant leurs responsabilités. Cette papeterie est le symbole même de la lutte pour l'intérêt général contre la prise d'intérêts privés d'actionnaires.
- 5.59 Seule productrice de papier journal à partir du recyclage de vieux papiers, provenant de Normandie et d'Ile-de-France, elle est un exemple d'une industrie vertueuse et les projets portés par le syndicat pour améliorer le bilan carbone et la création d'emplois ne manquent pas.
- 5.60 Seulement voilà, le groupe finlandais UPM, géant mondial de la production de papier, décide de fermer son usine normande pour investir à l'autre bout de la planète, en Uruguay, où ses profits seront encore plus juteux.
- 5.61 Une préemption immédiate de la papeterie est exigée et nous lutterons pour l'obtenir. Des projets industriels sont portés par la CGT et là encore nous trouverons les repreneurs pour la pérennité et le développement de ce site industriel unique.

ORIENTATION 4

- 5.62 **Les syndicats sont engagés partout sur le territoire pour une reconquête industrielle fondée sur le respect de**

l'environnement, de normes sociales de haut niveau et le développement des territoires.

Pour garantir le débat d'idées dans notre pays, une loi pour la liberté d'informer et de s'exprimer est indispensable. Il faut sortir les médias et la culture des mains des industriels de l'armement comme des banques et des autres milliardaires. 5.63

Les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées par des principes de création d'emplois, d'investissements productifs, respectant les normes environnementales, et reprises si nécessaire en cas de non-respect de l'un des critères. 5.63

La fédération, consciente de la portée sociale de ses revendications, travaille avec ses syndicats au rassemblement le plus large possible pour qu'elles s'imposent au patronat et aux pouvoirs publics. 5.64

VI. ÊTRE LA CGT DE TOUS LES TRAVAILLEURS DE NOS CHAMPS PROFESSIONNELS

Il ne peut y avoir de conquêtes sociales sans conquérants, de résistance sans résistants. Le nombre de syndiqués dans notre champ professionnel continue de chuter même si nous en avons ralenti le rythme par la création de nouvelles bases et le renforcement de certaines. 6.1

L'enjeu de notre déploiement est vital pour notre organisation comme pour notre fédération, alors même que le nombre de travailleurs isolés nous contactant est lui en constante augmentation. 6.2

Nous recevons, tout comme les unions départementales, des centaines de demandes de négociation de protocoles pré-électorales sans pouvoir y répondre, dans des entreprises de nos secteurs dans lesquelles la CGT n'est pas implantée. 6.3

Ni incantation, ni méthode Coué, la syndicalisation nous renvoie d'une part à notre capacité d'accueil de nature à rompre l'isolement de travailleurs des TPE et petites PME, aux contrats précaires et atypiques. 6.4

D'autre part, à une plus grande proximité du syndicat avec les salariés, outil de la revendication immédiate, prenant le contre-pied de la disparition des délégués du personnel et d'une volonté patronale d'éloigner l'organisation syndicale des lieux de production. 6.5

La spontanéité d'adhésion n'existe pas ou de manière très marginale. Il y a donc besoin d'élaborer une stratégie concertée avec les structures locales de la CGT et nos syndicats, ciblant des entreprises, des lieux (écoles de formation initiale et professionnelle, comme les CFA par exemple). 6.6

- POUR UNE FÉDÉRATION RÉGIONALISÉE** 6.7
La question de structuration syndicale est, de 6.8

facto, posée autant comme capacité d'accueil que de déploiement et de proximité.

6.9 Notre fédération est riche d'une très grande diversité de structures syndicales depuis le syndicat d'établissement, de site, jusqu'au syndicat local et, de manière transitoire comme indiqué dans nos statuts depuis plus de vingt ans, de syndicats d'industrie propre à la région parisienne.

6.10 Cette souplesse organisationnelle nous permet de proposer aux syndiqués des structurations en adéquation avec leurs besoins, mais ne nous met pas à l'abri d'un déficit de vie et de démocratie syndicales, ni d'un repli mortifère sur la structure syndicale.

6.11 Le renforcement syndical et la syndicalisation renvoient aussi l'image de la vie démocratique de nos syndicats et de leur capacité à faire de chaque syndiqué un acteur des décisions de son organisation.

6.12 Aider à organiser les nouveaux syndiqués à faire vivre la démocratie syndicale, à organiser les stratégies de déploiement et de renforcement, impose de mettre en place une organisation fédérale de proximité, moins centralisée donc plus régionale.

6.13 La direction fédérale, le CEN, doit se doter, parmi ses membres, de référents en région permettant l'animation en continu des collectifs fédéraux en territoire et sur les bassins d'emploi, de bâtir un réseau régional des syndicats de nos professions.

6.14 Ils seront les interlocuteurs des structures interprofessionnelles CGT et en particulier des structures régionales.

6.15 L'expérience menée en Gironde, en Ille-et-Vilaine, en région Alsace ou encore dans le Nord, est significative de la nécessité d'une plus grande décentralisation de l'activité fédérale. Ce qui impose des moyens financiers redéployés et supplémentaires pour une fédération toujours au plus près de ses syndicats.

• POUR UNE REPRÉSENTATION SYNDICALE DES FEMMES, CONFORME AU SALARIAT

6.16 Nos champs professionnels se sont énormément féminisés durant ces dernières décennies. S'il demeure quelques secteurs industriels (production du papier, imprimeries, transformation papier-carton) encore très masculins, à l'inverse dans les sièges éditoriaux, la communication, l'édition, la distribution non adressée, les femmes représentent plus de 50 % du salariat.

6.17 Notre syndicalisme à tous les niveaux de son organisation ne laisse pas suffisamment de place aux femmes, nous privant ainsi de la moitié des capacités

Les règles de la représentativité déterminent les capacités d'une organisation à signer et à s'opposer à un accord consécutif à une négociation professionnelle.

d'action, de réflexion, de syndicalisation.

Ni quota, ni ratio, mais une volonté affirmée d'aller vers une plus grande féminisation de notre organisation. 6.18

La future direction fédérale doit donner le signe d'une plus grande intégration des femmes aux responsabilités en doublant leur nombre. 6.19

• TOUS SYNDIQUÉS, Y COMPRIS LES INGÉNIEURS ET LES CADRES 6.20

Depuis plusieurs congrès, nous réitérons le fait de syndiquer l'ensemble du salariat. Du dire au faire, l'espace ne se comble pas et nous en restons trop encore à l'incantation. 6.21

Or, dans les entreprises, le nombre de cadres et d'ingénieurs ne cesse d'augmenter, tandis que celui des ouvriers et des employés s'affaiblit. La division du travail mise en place par le patronat demeure encore un obstacle pour réussir le tous ensemble, même si avec le temps la réalité du lien de subordination la supplante. 6.22

Il y a bien des spécificités revendicatives aux ingénieurs et aux cadres qui doivent être développées par nos syndicats et leur fédération, pour qu'un plus grand nombre d'entre eux se retrouvent dans notre organisation comme celle qui se préoccupe aussi de leurs conditions de travail et de rémunération. 6.23

Une campagne permanente de syndicalisation est à développer avec l'Ugict pour nos secteurs professionnels et aider ainsi nos syndicats à se renforcer dans ces catégories sociales. 6.24

• LE DÉFI DE LA CONTINUITÉ SYNDICALE

L'adhésion syndicale s'arrête trop souvent avec la fin de l'activité professionnelle, comme si le fait de demeurer syndiqué n'était plus nécessaire ni utile quand le lien de subordination disparaît. 6.25

Pourtant, à la retraite, la revendication sociale subsiste, voire est encore plus liée à la subsistance, au regard du taux de pauvreté qui frappe nos aînés. 6.26

La continuité syndicale n'est pas un supplément d'âme, c'est la permanence du combat de classe que nous menons tout au long de notre existence. 6.27

Les questions de la protection sociale, du niveau des pensions, de la dépendance, sont par nature intergénérationnelles et nécessitent une permanence revendicative. 6.28

Nous laissons trop de syndiqués partir à la retraite sans nous préoccuper d'avoir une discussion avec eux sur le maintien de leur adhésion syndicale. 6.29

Nous devons revenir à un systématisme de la démarche de la continuité syndicale et aider à la création de sections syndicales de retraités dans tous nos syndicats, dès que c'est possible. 6.30

Pour effectuer la « re-syndicalisation » de nos anciens collègues, un travail étroit entre les syndicats et notre union fédérale de retraités doit être engagé. 6.31

Dans ce cadre et en lien avec le pôle fédéral Vie syndicale et organisation, un plan de travail sera établi 6.32

pour aller à la syndicalisation du plus grand nombre de nos anciens camarades.

6.33 • **L'ENJEU DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE**

6.34 Les règles de la représentativité déterminent les capacités d'une organisation à signer et à s'opposer à un accord consécutif à une négociation professionnelle.

6.35 L'enjeu est décisif dans le contexte de négociation des nouvelles conventions collectives et des lois Travail, inversant la hiérarchie des normes.

6.36 La représentativité de nos syndicats se joue avant tout dans les entreprises dans lesquelles nous sommes présents. Elle est à l'image de notre activité et de l'appréciation qu'en ont les travailleurs.

6.37 Si en moyenne les syndicats de la FILPAC renforcent leur audience, au niveau conventionnel cela n'est pas forcément le cas.

6.38 Il ne suffit pas d'être fort dans un endroit, il faut l'être partout !

6.39 Or, dans nombre de nos secteurs, en particulier dans l'édition, la publicité, le routage, le marketing direct, les industries graphiques... nous ne couvrons qu'une partie, parfois minime, des entreprises.

6.40 Nous sommes absents de trop de négociations de protocoles électoraux et donc pas représentés aux élections professionnelles.

6.41 Ces secteurs sont composés d'une large majorité de petites et moyennes entreprises, où la reconnaissance du fait syndical est très compliquée à faire valoir.

6.42 Si un travail avec certaines structures interprofessionnelles est engagé, cela reste largement insuffisant au regard du nombre d'entreprises à couvrir.

6.43 La direction fédérale, par le biais de ses collectifs régionaux et référents fédéraux, engage un travail de recensement et priorise les entreprises à syndicaliser. Ces plans de travail régionaux et locaux feront l'objet d'un suivi du pôle fédéral Vie syndicale et organisation, en lien avec les structures territoriales.

6.44 Dans le cadre du dispositif confédéral de la campagne des élections TPE en 2020, la direction fédérale s'est insuffisamment emparée de l'enjeu pour autant essentiel à notre représentativité.

ORIENTATION 5

6.45 **La syndicalisation du plus grand nombre de travailleurs, quel que soit leur statut, est une priorité permanente de l'activité de la fédération et de ses syndicats. Pour ce faire, la fédération accompagne ses syndicats dans la mise en place de plans de renforcement en lien avec les structures interprofessionnelles.**

6.46 **Elle met en place des référents fédéraux régionaux, membres de la direction fédérale, pour aider au déploiement du réseau de nos syndicats en région et au développement de l'organisation.**

6.47 **La continuité syndicale fait l'objet du plan de**

renforcement de chaque syndicat et de création de sections de retraités, si elles n'existent pas encore.

Une réflexion doit être engagée par la prochaine direction fédérale sur la mise en place, le fonctionnement et le rôle d'une UFICT commune à l'ensemble de nos secteurs.

Enfin, les syndicats comme leur fédération s'engagent dans un processus d'égalité entre les genres dans leurs organes respectifs de direction. Ils font de la syndicalisation des femmes un axe majeur de renforcement et bannissent tout agissement et propos sexistes au sein de l'organisation syndicale.

VII. LA FÉDÉRATION, UN OUTIL AU SERVICE DES SYNDICATS ET DE LEURS SYNDIQUÉS

Notre fédération a soufflé ses trente bougies en 2016. Fruit de l'unification volontaire de deux fédérations bien différentes dans leur approche du syndicalisme CGT, celle des travailleurs des industries papetières et celle du livre, elle se bâtit sur le plus solide des ciments : la lutte.

Par la diversité des activités qu'elle couvre, notre fédération regroupe de multiples branches qui en font une petite confédération, pour reprendre les propos de l'ancien secrétaire général de la CGT Bernard Thibault lors de notre septième congrès fédéral.

Si elle est diverse, elle a pourtant une colonne vertébrale unique qui caractérise l'ensemble de ses composantes, une fibre professionnelle commune, celle de la filière de l'imprimé et de l'information et communication numérique.

Et cela commence par la fabrication de la pâte à papier jusqu'à la diffusion de ce support essentiel à l'appropriation des connaissances, du débat d'idées, de la diffusion de l'information et de la culture.

• **L'INTERNATIONALISME AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE**

Dès la fin du XIX^e siècle, les chambres syndicales typographiques s'organisent au niveau international. L'industrie papetière est quant à elle, la deuxième industrie à être introduite dans les Bourses mondiales, juste après le pétrole.

C'est un marqueur important de l'ADN du syndicalisme FILPAC. L'activité fédérale à l'international est plus que jamais importante pour les syndicats et les salariés de nos secteurs. Axe de solidarité, elle est devenue incontournable du point de vue revendicatif au niveau européen comme international.

Comment le concevoir autrement dans une économie mondialisée, où les maîtres mots sont la mise en concurrence et la guerre commerciale quand les nôtres sont la solidarité, la paix et la coopération entre les travailleurs et les peuples ?

7.9 L'ensemble de l'industrie papetière et du cartonnage est sous le règne de multinationales, tout comme celle de l'édition du livre, de la publicité et de la communication. Les groupes de presse appartiennent à des pieuvres mondiales de l'information et même la PQR joue l'international (Le Télégramme crée des filiales en Chine et aux USA), des géants naissent dans l'industrie graphique comme Paragon, Autajon, Tétra Pack, en un mot la mondialisation impacte l'ensemble de nos secteurs et des salariés qui travaillent.

7.10 Notre fédération est affiliée à deux internationales : IndustriAll et UNI Global. Cette double adhésion doit également nous permettre de développer, à côté de notre implication multilatérale, des relations bilatérales avec des syndicats de pays avec lesquels nous pouvons développer des revendications et des stratégies syndicales communes ou convergentes.

7.11 Nos activités, au-delà de nos obligations statutaires liées aux mandats que nous occupons, nous permettent un travail de solidarité effective comme pour les travailleurs de Smurfit-Kappa et Amcor en Pologne, revendiquant le droit à la négociation collective, ou encore le renforcement syndical chez MPS Westrock.

7.12 L'activité internationale, son rôle et son importance reposent sur trop peu de camarades, il y a nécessité d'un élargissement pour une meilleure prise en compte par un plus grand nombre de syndicats.

7.14 • DÉVELOPPER LA FORMATION SYNDICALE POUR ÊTRE TOUJOURS PLUS EFFICACE

7.15 Le renforcement du pôle fédéral de formation syndicale a créé une appétence croissante des syndicats, répondant à leurs besoins.

7.16 La fédération se doit de répondre à ces demandes.

7.17 La création des CSE, les évolutions législatives constantes mais aussi les besoins en formation de politique syndicale, imposent que le pôle fédéral de formation s'étoffe, se forme, crée des partenariats avec des cabinets juridiques, des experts, des associations spécialisées pour présenter aux syndicats une offre de formations toujours plus aiguisée et pertinente pour les combats qu'ils doivent mener.

7.18 Mais la seule formation syndicale ne suffit pas à répondre à nos besoins, il nous faut à côté développer une offre de formations qui aident les syndiqués à mieux appréhender les problématiques générales du moment, et aussi qui puissent améliorer leurs capacités à communiquer avec le plus grand nombre.

7.19 Depuis deux congrès pour répondre à ces besoins,

Le syndicalisme doit faire la démonstration de la capacité des travailleurs d'être partie prenante de la prise de décision pour forger son avenir.

la fédération a décidé de créer une école de formation, depuis peu, c'est chose faite.

L'ACFOPS (Académie de formation populaire et sociale) est un outil dont se sont dotées deux fédérations de la CGT : la fédération des travailleurs de la métallurgie (FTM) et la FILPAC dans l'objectif d'une formation permanente des syndiqués. 7.20

Elle propose d'utiliser le compte personnel de formation de chacune et chacun pour se former à l'écriture, aux outils de conception graphique, à la gestion du temps, etc. 7.20

Mise en relation avec le « réseau salariat » ainsi qu'avec d'autres chercheurs, elle va proposer des journées d'étude consacrées aux thématiques économiques, sociales, internationales, environnementales. 7.21

Notre ambition pour la formation militante du plus grand nombre est importante. Elle repose sur la volonté et l'implication des membres de la direction fédérale pour la réaliser dans sa globalité. 7.22

• DES MOYENS POUR DÉVELOPPER NOTRE ORGANISATION SYNDICALE 7.23

Le syndicalisme est également une école de la démocratie. L'implication des syndiqués dans le débat sur l'orientation du syndicat, sur son projet revendicatif et sur ses décisions d'action, sont des éléments constitutifs d'une citoyenneté dans laquelle l'individu rejoint le collectif. Devant la grave crise démocratique que connaît notre société, le syndicalisme doit faire la démonstration de la capacité des travailleurs d'être partie prenante de la prise de décision pour forger son avenir. 7.24

Nos ambitions ne peuvent se réaliser sans des moyens à la hauteur des défis fixés par nos orientations et la solidarité entre tous. Les droits syndicaux s'amenuisant dans les entreprises, la recherche de temps militant prend une complexité toujours plus contraignante. 7.25

Si l'engagement militant est un élément déterminant des moyens de l'organisation, il ne suffit pas à lui seul à répondre aux besoins liés à nos ambitions. 7.26

Les ressources de la fédération dépendent des cotisations syndicales, de partenariats, du paritarisme, de publicités, de la formation syndicale et d'actions subventionnées, comme le FSE. 7.28

La cotisation syndicale doit demeurer la principale ressource de notre activité et assurer ainsi notre indépendance politique et économique. 7.27

Le respect des règles statutaires de la CGT concernant la cotisation syndicale, 1 % du salaire net, nous permettrait de couvrir près de 70 % de nos besoins. 7.28

Parallèlement, la direction fédérale doit, dans le cadre d'une gestion rigoureuse des ressources financières, être force de propositions et d'actions dans la recherche de ressources financières et de moyens syndicaux supplémentaires, pour une activité fédérale toujours plus riche et dense au service des syndicats et de leurs syndiqués. 7.29

7.30	• UNE DIRECTION FÉDÉRALE TOUJOURS PLUS PROCHE DES SYNDICATS	
7.31	L'existence de la fédération ne repose que sur l'intérêt des syndicats d'une même filière professionnelle de se solidariser et de bâtir un rapport de forces à cette échelle.	
7.32	C'est un outil dont ils se dotent pour se rassembler, forger leur unité pour affronter le combat de classe avec leur meilleur atout, celui de leur solidarité.	
7.33	Le rapport d'activité a pointé les insuffisances récurrentes d'une direction fédérale pas suffisamment impliquée dans l'action fédérale. Si le comité exécutif national est un lieu de débats, il n'est pas celui de l'initiative et de décisions attendues.	
7.34	Sa composition repose encore trop sur des rapports de forces internes qui paralysent l'action et monopolisent ses débats.	
7.35	Le recul conséquent des moyens syndicaux dans les entreprises et groupes suite à la mise en place des CSE réduit encore les disponibilités militantes potentielles d'une activité réelle au niveau fédéral.	
7.36	L'activité fédérale ne peut pas reposer uniquement sur les syndicats dont les moyens sont encore suffisants.	
7.37	Le nombre de membres de la direction fédérale n'est pas non plus un gage d'efficacité. Le CEN se réunit régulièrement à 35 membres sur les 60 élus, ce qui est une amélioration importante par rapport au mandat précédent.	
7.38	Il nous faut revoir la composition de notre direction fédérale pour qu'elle soit toujours plus représentative de nos syndicats, de leur diversité, de leur composition, de leur implantation.	
7.39	Si en 2007 nous sommes passés de 82 membres à 65, en 2015 nous n'avons pas réussi pour des raisons de rapport de forces internes à atteindre un objectif fixé par le secrétariat fédéral de l'époque à 50, à l'instar de fédérations beaucoup plus importantes en nombre de bases et de syndiqués.	
7.40	L'activité fédérale d'un dirigeant fédéral doit être permanente, et non régulée seulement par les cinq réunions statutaires annuelles.	
7.41	Le rôle du bureau fédéral a été renforcé durant ce mandat. Élu par la direction fédérale, il assume les tâches régulières de l'activité fédérale dans les branches professionnelles, auprès de la confédération, des relations internationales, des institutions paritaires.	
7.42	Alternant les réunions plénières avec celles du CEN, les membres du bureau fédéral sont réunis 10 fois par an, soit 15 journées par an (CEN 5X2 jours et le BF 5X1 journée).	
7.43	Peu de camarades dans nos syndicats jouissent encore d'une telle permanence de moyens.	
7.44	Des camarades vont devoir recourir à leur droit d'animateur de formation syndicale (18 jours annuels) pour pouvoir exercer leur mandat fédéral.	
7.45	Les questions structurelles entre syndicats ont encore trop émaillé l'activité fédérale, créant des schismes importants en son sein.	
	En dépit des mesures préconisées par nos orientations des septième et huitième congrès fédéraux, les divisions ont été telles que le débat ne pouvait plus avoir lieu.	7.46
	Bien souvent, les problèmes proviennent d'un non-respect des statuts fédéraux par une des parties, déclenchant ensuite des contentieux inextricables et d'une violence intolérable au sein de notre syndicalisme.	7.47
	La fédération s'est toujours refusée à jouer un rôle d'arbitre qui n'est pas le sien. Trop d'énergie est consacrée à régler ces conflits destructeurs au détriment du déploiement et du développement de notre organisation.	7.48
	Les trois obligations de conciliation définies lors du septième congrès sont insuffisantes si les principes statutaires sont foulés aux pieds.	7.49
	Le respect de nos règles de vie commune est le ciment de notre organisation, y déroger c'est fragiliser l'édifice syndical.	7.50
<hr/>		
ORIENTATION 6		
	La fédération s'emploie à être l'outil le plus efficient et efficace au service des syndicats et des syndiqués. La décentralisation de son activité permet une proximité d'actions et une mise en réseau plus dense, avec les structures interprofessionnelles de la CGT.	7.51
	La fédération continue d'accroître son maillage territorial et son implication dans les structures territoriales de la CGT (UL, UD et régions).	7.52
	Le réseau fédéral s'étend au-delà des frontières nationales. La solidarité et la convergence revendicative avec les syndicats des travailleurs du monde entier font partie de l'activité permanente fédérale.	7.53
	Sans être gardienne du temple, la fédération veillera au respect des règles de vie, des statuts, dont se sont dotés l'ensemble des syndicats par leur adoption en congrès. Elle aidera chaque syndicat à s'y conformer par le dialogue, la formation, l'information et des solutions négociées.	7.54
	Enfin, la fédération se dote d'un organe de direction, d'une quarantaine de membres. Cette nouvelle direction trouvera dès sa première réunion les moyens à la prise de mandat effective de chacun de ses membres. ●	7.55

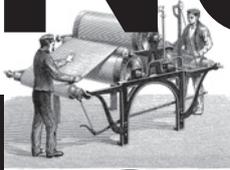


Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT



CONGRÈS

www.filpac-cgt.fr



filpac cgt



Solidaires et

acteurs de

POUR UN SYNDICALISME DE CONQUÊTES SOCIALES



notre avenir



Île de Ré
4-8 avril 2022

4 - 8 avril 2022

Rapport d'activité

• Mise à jour du 24 janvier 2022

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

filpac cgt

PRÉAMBULE

Le présent rapport d'activité ne se veut pas exhaustif de toutes les luttes menées par la FILPAC et ses syndicats. Il tente à partir d'exemples choisis, qui ont fortement marqué l'activité fédérale, de tirer des enseignements et des pistes d'actions pour l'avenir. Aux fins de ne vouloir omettre aucune lutte, une annexe chronologique de toutes les luttes menées par les syndicats de la FILPAC sera jointe au présent rapport. Elle sera enrichie par les débats des délégués en congrès. P.1

Rapport d'activité

• Mise à jour du 24 janvier 2022

2015
2022

« Soyons réalistes, exigeons l'impossible. »

CHE GUEVARA

INTRODUCTION

1.1 Les six années qui viennent de s'écouler depuis notre dernier congrès ont été d'une extrême violence antisociale de la part des gouvernements qui se sont succédé contre les intérêts des travailleurs et de leurs familles.

1.2 Durant cette période, le mouvement syndical, en particulier la CGT, n'est pas resté les bras croisés pour contrer les mauvais coups portés par le patronat et son exécutif gouvernemental.

1.3 Depuis les mobilisations massives contre la loi Travail de 2016 rassemblant durant plusieurs semaines des centaines de milliers de travailleurs, jusqu'à celles encore plus importantes de 2019 contre le projet Macron de destruction de notre système de retraites, notre pays a connu une montée en puissance ininterrompue des conflits sociaux. Sans oublier la grève des cheminots contre la liquidation de leur statut, en 2018. Les luttes conséquentes menées par les énergéticiens pour les conditions de travail, contre le dépeçage des entreprises du secteur, pour le droit à l'énergie pour tous ; la révolte des Gilets jaunes, avec ses contradictions a montré que la lutte et la mobilisation touchaient de nouveaux secteurs et de nouvelles catégories ; le mouvement antipasse, que nous ne confondons pas avec les complotistes et les antivax, montre que les mobilisations de rue ne faiblissent pas. Enfin, comment ne pas saluer les luttes multiformes des travailleuses et travailleurs de la Santé pour que l'hôpital puisse vivre. Nous pouvons évoquer également le grand mouvement de colère populaire et unitaire qui se développe depuis des semaines à la Guadeloupe et à la Martinique.

1.4 C'est durant cette période particulièrement dense socialement que les syndicats des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication, ainsi que leur fédération, ont mené les combats contre les remises en cause des conquêtes sociales, et contre toujours plus d'injustice sociale.

1.5 Ce mandat fut marqué dès son début, dès l'élection du nouveau secrétariat lors du dernier congrès, par des dissensions internes à la direction fédérale, qui ont été consommatrices de temps et d'énergie, et préjudiciables à l'activité fédérale dans son ensemble. Les différences d'appréciation, de point de vue dans l'organisation, ne sont pas des handicaps dès lors que le débat et le respect des décisions majoritaires s'appliquent à tous.

1.6 Dans ce bilan d'activité, rien n'est écarté ou mis sous le tapis, tout est abordé, y compris les difficultés, pour que tous ensemble nous puissions les surmonter et faire de notre fédération un outil au service des syndicats et de la

revendication sociale toujours plus efficace.

Analyser collectivement les évolutions et événements de la dernière période à tous les niveaux, du mondial au local, et voir comment nous avons agi dans le cadre du mandat que nous nous étions fixé lors du 8^e Congrès est important pour améliorer notre démarche revendicative de convergences des luttes, pour être toujours plus l'organisation syndicale de tous les travailleurs de nos champs professionnels, et pour assumer une démarche syndicale internationale plus dense, promouvant l'unité des travailleurs pour combattre ce capitalisme mondialisé.

I. UN CONTEXTE DE GUERRE SOCIALE MONDIALISÉE

En six années, le mouvement du monde s'est accéléré. Le capitalisme mondialisé avec ses formes impérialistes tente de prendre sa revanche sur les mouvements d'émancipation. Les conflits d'intérêts entre grandes puissances sont porteurs de menaces de guerre à une échelle encore peu connue. Bernard Thibault a pu parler d'une troisième guerre mondiale, qui est sociale.

Et il est vrai que ce à quoi nous assistons, c'est à une offensive très forte pour que les droits des travailleurs soient muselés et que les profits explosent. Le nerf de la guerre n'est pas seulement l'argent, c'est aussi l'idéologie.

Pour asseoir leur domination, les forces capitalistes ont à la fois besoin de guerres de basse ou moyenne intensité (c'est-à-dire de se faire la guerre par d'autres peuples interposés) et d'autoritarisme. On peut rappeler qu'en 1973 le général Pinochet prit le pouvoir au Chili avec l'appui de la CIA et au prix d'une répression sanglante et brutale. Le premier acte de la dictature est dans le même mouvement d'ouvrir les camps et les prisons et de s'entourer des Chicago's Boys, formés par l'économiste ultralibéral Milton Friedman. La dictature permit aux libéraux (d'un point de vue économique) de s'approprier le pays et ses richesses. L'évolution récente du Chili qui s'est à la fois débarrassé de la Constitution pinochétiste (en élisant une Constituante) qui perdurait et qui a élu un président de gauche, issu du mouvement social, est un signe d'espoir pour les peuples du cône Sud de l'Amérique. La religion du libéralisme peut conduire à la dictature.

Nous sommes aujourd'hui dans une phase qui peut mener à la fois à des dictatures et à des guerres. Le subit emballement du monde autour des menaces du président américain contre l'Iran en est un exemple. Mais il est vrai aussi que les peuples résistent et marquent des points. Ces combats sont difficiles mais ils sont porteurs d'espoir, bien

au-delà des frontières de chaque pays.

1.4 Sur le plan syndical, en Europe, on peut noter que les travailleurs belges, avec leurs syndicats ont fait plier leur gouvernement qui a été obligé de renoncer à la retraite par points, comme ils l'ont probablement fait reculer sur les mesures prises contre la culture au prétexte de crise sanitaire.

1.5 Si l'exploitation se renforce partout dans le monde, l'explosion des richesses pour les actionnaires et les faiseurs d'ordre est sans précédent. Les sociétés cotées au CAC 40 en France n'ont jamais fait de profits aussi grands (en avril 2021, l'indice était au plus haut depuis 2005, battant même le record de 2007) et les hauts salaires de leurs cadres dirigeants et autres PDG n'ont jamais, en France, été aussi indécents. Bolloré est la neuvième fortune française, selon *Forbes*, une fortune estimée à 6 milliards d'euros. Mais ce n'est rien à côté de l'autre fleuron de la finance et des affaires français, Bernard Arnault. Selon *Challenges*, le PDG de *LVMH*, est l'homme le plus riche du monde avec des actifs de l'ordre de 109 milliards de dollars. De quoi voir venir. Et on sait que les deux touchent à la presse et au papier.

1.6 Dans un autre registre, la présidente de la RATP, qui touchait déjà (et sans les bonifications) 300 000 euros par an (c'est-à-dire 25 000 euros par mois), a vu son salaire augmenter de 50 000 euros annuels. Et pendant ce temps-là, les mêmes traitent nos camarades cheminots ou machinistes de la RATP de privilégiés ou de nantis.

1.7 Partout, que ce soit dans l'Union européenne, aux États-Unis, en Russie, en Asie ou en Afrique, les inégalités se creusent. Les riches deviennent de plus en plus riches et élargissent encore l'écart avec les classes populaires.

1.8 Une bonne partie du prolétariat mondial n'a pas de protection sociale, ni tout simplement de droit du travail.

1.9 Toute victoire dans nos pays pour la conservation des conquêtes sociales est un atout dont peuvent se servir les travailleurs du monde entier. Tout recul, tout échec chez nous peut aussi avoir des conséquences dramatiques pour les travailleurs du monde, privés des droits sociaux élémentaires. Toute victoire, avancée démocratique, augmentation des salaires, protection sociale en tout point du globe est une avancée pour tous les peuples parce que cela tire tout le monde vers le haut et freine les politiques de délocalisations.

1.10 L'exploitation est sans limite, elle ne touche pas que l'espèce humaine dans son ensemble, mais aussi tout être vivant, la nature, l'eau, la terre, le ciel. Le capitalisme mondialisé est un prédateur qui se croit en haut de l'échelle de l'évolution. Le changement climatique, dénié par les climato-sceptiques à la Trump ou Bolsonaro, influe sur les conditions de travail et de vie de tout un chacun. Des pays entiers, des continents, sont touchés au cœur même de leur existence. Les incendies en Amazonie, en Australie, la fonte des glaciers dans l'Arctique et l'Antarctique, les tsunamis, la montée des eaux, la sécheresse, les inondations, les tornades, les ouragans, marquent les esprits.



Dans ce contexte, la participation active de la FILPAC aux activités des organisations internationales ou européennes des travailleurs est nécessaire.

Aux centaines de milliers de réfugiés chassés de chez eux par la guerre, les conditions de vie effroyables, les dictatures, vont s'ajouter les millions de déplacés des changements climatiques. À cela le capitalisme mondialisé ne peut pas répondre. Il n'a pas de solution à apporter. 1.12

Sur le plan environnemental, un espoir est né, porté par la jeunesse, notamment avec les actions menées par Greta Thunberg. On a parfois tendance à sous-estimer son action. Des rassemblements gigantesques ont eu lieu, notamment à Montréal au Canada, avec la participation de toutes les forces syndicales du Québec. Et ce qui était pointé du doigt, c'était d'abord le système marchand et la limitation des droits sociaux. « Sans justice sociale, pas de lutte pour le climat » était l'un des principaux mots d'ordre. 1.13

La lutte pour la justice sociale et pour la défense de la Terre vont de pair. Le mouvement syndical lui-même est porteur de ces exigences. Il est nécessaire et possible de produire autrement. L'industrie n'est pas synonyme de danger, si les travailleurs prennent eux-mêmes en main les intérêts humains et écologiques. Les syndicats, et en particulier la CGT, ont des propositions concrètes en ce domaine. 1.14

La crise sanitaire que nous connaissons depuis la fin 2019 révèle plus que jamais l'impasse pour l'humanité du capitalisme. La casse des services publics, en particulier des services de la santé publique, a conduit à travers le monde mais aussi dans notre pays à une catastrophe humaine sans précédent depuis la dernière pandémie de la 1.15

grippe espagnole du début du siècle dernier. 5,5 millions de personnes sont décédées de la COVID dans le monde et près de 125 000 dans notre pays.

1.16 Nombre de décès auraient pu être évités si nos hôpitaux n'étaient pas exsangues en moyens humains et financiers. L'impensable s'est mis en place, au plus fort de la crise, le corps médical a dû choisir les malades à sauver et donc celles et ceux à accompagner vers une mort certaine. Le traumatisme est grand chez les hospitaliers à tel point que le nombre de démissions a explosé.

1.17 Mais cette crise qui n'en finit pas est aussi le symbole d'une mondialisation libérale amenant l'humanité à sa perte. Les vaccins demeurent l'apanage des pays riches et ne concernent qu'une minorité de la population mondiale quand l'OMS et l'ensemble du corps scientifique s'accordent sur le fait que seule une vaccination de toute la population mondiale pourrait mettre un terme à ce virus aux multiples variants.

1.18 L'OMS a aussi mis en garde contre une trop grande politique vaccinale des pays riches au détriment des pays pauvres.

1.19 Les géants mondiaux de la pharmacie ne l'entendent pas ainsi et continuent leur marché morbide d'exploitation du gisement ultra-lucratif du vaccin vendu aux plus offrants dans l'indifférence totale des gouvernements. Il nous faut donc amplifier le soutien à la mobilisation internationale pour la libération des brevets.

1.20 Cette crise sanitaire est aussi révélatrice de la casse de notre industrie depuis des décennies. Le grotesque de la situation serait risible si les conséquences humaines n'avaient pas été si dramatiques. Notre pays a été obligé d'acheter à des prix exorbitants des masques chirurgicaux à la Chine, qu'il se fait voler par son allié américain sur les plates-formes aéroportuaires. La dernière usine de fabrication française de ce type de protection venait de fermer ses portes à peine deux années auparavant.

1.21 Il en a été de même pour les respirateurs artificiels dont la production française venait de s'arrêter peu de temps avant la pandémie, obligeant les hospitaliers de fabriquer des respirateurs de fortune à partir de masques de plongée Décathlon.

1.22 Voilà à quoi notre service de santé considéré comme étant l'un des plus performants au monde a dû faire face.

1.23 Depuis la situation ne fait que s'aggraver, la suppression de lits continue, les effectifs hospitaliers s'amenuisent tous les mois et les Agences de Santé régionale, comme celle de la région PACA, demandent aux directions d'hôpitaux d'industrialiser la sélection des malades à sauver et ceux à laisser mourir ! « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » sous le régime de la macronie.

1.24 Durant cette crise le gouvernement et le président de la République ont fait preuve d'une imprévoyance et d'une incapacité évidentes à gouverner, à anticiper. Nous avons tous en mémoire la pénurie de masques, puis la pénurie de tests, de respirateurs, le cafouillage dans la vaccination, l'absence de purificateurs d'air dans les écoles, les fermetures de lits qui se poursuivent, la grande misère des

étudiants, la non-essentialité de la culture et du livre, la paupérisation d'une masse importante de salariés qui ont vu leur revenus baisser de 17% pendant les confinements. Ils ont louvoyé rendant les autres responsables de leur irresponsabilité et n'ayant recours qu'au bâton et à la répression, non pas pour combattre le virus mais bien combattre la société elle-même.

Les fauteurs de guerre sont aujourd'hui à la manœuvre. 1.25 Face aux mouvements sociaux qui se développent, face à ceux qui réclament la justice sociale, la démocratie et la paix, ils opposent le nationalisme et poussent les peuples à la guerre, comme leurs aïeux l'avaient fait pour la Grande Guerre de 1914-1918, la grande boucherie des possédants. Au Brésil, malgré la prise du pouvoir par le fasciste Bolsonaro, alors que le Parti des Travailleurs reste le premier parti politique avec le plus de députés, des rassemblements, des grèves ont eu lieu et la justice a ordonné la libération de notre camarade Lula, qui peut-être sera réélu président aux élections d'octobre 2022.. En Italie, les fascistes ont dû céder le pouvoir mais restent un danger mortifère pour la démocratie et le droit du travail. Mais là aussi, à l'appel des Sardines et avec le soutien des syndicats, des dizaines de milliers d'Italiens retrouvent le chemin de la rue et de la grève. C'est pareil aux Proche et Moyen-Orient, où des mouvements citoyens et sociaux se poursuivent, au Liban, en Iran, en Irak. C'est sans doute pourquoi les Américains veulent embraser la région – en croyant pouvoir maîtriser des guerres de basse intensité. Leur intervention actuelle en Irak, contre l'avis du Parlement irakien et les menaces contre l'Iran, risquent de se transformer en borborygme, comme le Vietnam le fut pour certains de ses prédécesseurs. Leur fuite d'Afghanistan a préparé la prise du pouvoir par les Talibans, avec toutes les conséquences que l'on connaît.

Dans ce contexte, la participation active de la FILPAC aux activités des organisations internationales ou européennes des travailleurs est nécessaire. Elle permet aussi de faire avancer, au sein du syndicalisme international les idées et les pratiques du syndicalisme de transformation sociale. 1.26

Le gouvernement Macron est bien incapable de présenter une alternative internationale aux risques de guerre et à l'interventionnisme américain. Il tente de noyer le poisson, comme sur les questions sociales, en agitant 1.27

Durant cette crise le gouvernement et le président de la République ont fait preuve d'une imprévoyance et d'une incapacité évidentes à gouverner, à anticiper. Nous avons tous en mémoire la pénurie de masques, puis la pénurie de tests (...)

tout ce qui divise : la peur de l'autre, de l'étranger, de l'immigré. Sa politique de stigmatisation aboutit à faire ressurgir la bête immonde du racisme et de la xénophobie incarnée plus seulement par le clan Le Pen mais dorénavant aussi par un odieux et caricatural personnage, serviteur lui aussi des milliardaires en mal de profits, Zemmour. Le camp de la réaction bourgeoise n'est pas en reste avec une partie de la droite française sombrant dans les affres de la surenchère sécuritaire et raciale.

- 1.2 Opposons-lui ce fait de la Commune de Paris dont nous avons célébré, l'an dernier, le 150^e anniversaire : le 30 mars 1871 elle décrète que les étrangers élus à la Commune sont confirmés dans leurs fonctions car « le drapeau de la Commune est celui de la République mondiale ».

II. LA SOLIDARITÉ : CŒUR DE L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE, POU MON DES LUTTES

- 2.1 Construire la solidarité était le deuxième thème de notre précédent congrès. Notre syndicalisme de classe et de masse porte dans son ADN la solidarité entre les travailleurs.
- 2.2 Il n'y a pas d'automatisme en la matière : mais plus qu'une conception évanescence, des actes ; plus que des promesses, du concret !
- 2.3 En dépit de l'individualisme exacerbé mis en œuvre par le patronat et ses gouvernements, détruisant les pans de notre protection sociale solidaire, les actions sont toujours plus nombreuses autour de la recherche de solidarité dans la lutte, dans la construction de la revendication.
- 2.4 Les nouvelles générations biberonnées, par les écrans et la doctrine éducative élitiste, à cet égoïsme forcé s'en extirpent par le biais de nouveaux réseaux de solidarité, qu'ils soient « sociaux » ou d'actions comme les ZAD, les aidants bénévoles aux migrants allant même jusqu'à risquer l'incarcération pour délit de solidarité, etc.
- 2.5 Les mobilisations qu'elles soient des Gilets jaunes ou sociales permettent de retrouver cette fraternité salvatrice et émancipatrice où le un ne compte que s'il fait sens dans le commun.
- 2.6 Notre fédération avec ses syndicats n'a eu de cesse d'apporter la solidarité aux camarades en lutte, leurs combats étant ceux de tous.
- 2.7 Jamais, nous n'avons connu pendant un mandat autant de luttes contre la destruction de nos outils de travail, contre la désindustrialisation et son cortège macabre de milliers de licenciements, contre les restructurations menées tambour battant au nom du virage numérique.
- 2.8 L'accélération de la violence ultralibérale est un marqueur fort de la période dans laquelle la fédération avec ses syndicats et les structures interprofessionnelles

de notre organisation ont tenté de résister, d'être à l'offensive, d'être porteuses d'alternatives économiques et sociales.

a) Pas de lutte gagnante sans une CGT solidaire et unie 2.9

Dans la presse, la concentration capitaliste dans les mains de quelques milliardaires et de groupes bancaires continue de battre la mesure des restructurations, au nom des baisses de la diffusion de l'imprimé et de son pendant, le « technologisme » numérique.

Aucune forme de presse n'a été épargnée, tous les secteurs, de la rédaction à la distribution, ont été concernés. Le pouvoir politique, mégaphone du patronat, ne cesse d'appuyer cette concentration du monolithisme de la pensée dans l'information écrite comme dans les autres médias. 2.10

La baisse des tirages papier, programmée par les éditeurs pour obliger les citoyens à passer par les écrans de la désinformation et de l'acculturation, conduit à la fermeture de capacités d'impression toujours plus dramatiques socialement. 2.11

Dans les rédactions et les services supports, le « digital first », ou plus prosaïquement la mise en avant de « l'information » sur écran au détriment de l'imprimé, donne prétexte à la suppression de milliers d'emplois, de remise en cause de statuts et de conquises sociales, poussant certains salariés à l'irréparable. 2.12

Sans parler d'une détérioration des conditions de travail alimentée par une augmentation de la productivité. Les journalistes sont devenus au fil du temps une main d'œuvre corvéable à merci que même leur statut ne protège plus. 2.13



- D'autant plus que le patronat de la presse n'a jamais voulu se pencher sur cette nouvelle réalité, qui dure cependant depuis plusieurs décennies, de la transformation des outils. La conception et la réalisation se font à partir des mêmes outils et des mêmes logiciels. Est journaliste celui qui apporte l'information et la transforme en y apportant une plus-value, cela concerne à la fois les « écrivains », qui commentent ou ramènent des informations de terrain, aux secrétaires de rédaction qui travaillent la copie, aux icono qui travaillent sur l'information, etc.
- 2.14 S'il n'y a rien de nouveau depuis les états généraux de Sarkozy et les revendications patronales contenues dans le rapport Montaigne de l'époque, nous sommes à la période de l'achèvement du projet libéral concernant l'information écrite.
- 2.15 Le point d'orgue étant la remise en cause des fondements de la loi Bichet, dérégulant la distribution de la presse, avec pour incidence rapide la disparition de milliers de titres des points de vente.
- 2.16 Les conséquences de la loi Riester sont désastreuses pour le pluralisme des idées, car nombre de parutions ne survivront pas à ce nouveau paradigme d'une distribution régie par l'offre et la demande. Désastreuse, car elle fragilise à l'extrême la coopérative historique d'éditeurs, Presstalis, en particulier le niveau 2, asséchant toujours plus les capacités de diffusion de la presse écrite dans notre pays.
- 2.17 La fermeture des SAD et le PSE de Presstalis a entraîné le licenciement de plus de 500 salariés. Même si les initiatives de la création de deux SCIC, une à Lyon l'autre à Marseille, sont à mettre au profit de la lutte des camarades pour la sauvegarde de leur emploi, cela reste toutefois en deçà du potentiel de ce que nous pouvions entreprendre, voire préserver.
- 2.18 La lutte des camarades de la distribution de la presse n'a pas eu l'écho nécessaire et suffisant face aux enjeux posés tant socialement qu'au niveau sociétal. Les divisions et jeux de postures au sein de notre fédération ont été plus que préjudiciables à la contre-offensive syndicale que nous pouvions mener tous ensemble pour faire barrage à cette loi antidémocratique.
- 2.19 Si des initiatives ont eu lieu de part et d'autre, elles ont été insuffisantes dans leur portée au regard du défi tel qu'il nous était posé.
- 2.20 Il n'y a pas de pré carré dans le dossier de la distribution de la presse, chaque niveau de l'organisation syndicale doit être impliqué et s'intégrer dans une démarche commune permettant l'unité de notre syndicalisme.
- 2.21 Nos fonctionnements sont datés et ne correspondent plus à la hauteur des attaques portées par les libéraux et le nouveau patronat des médias.
- 2.22 Seul un syndicalisme CGT rassemblé peut être le socle d'une riposte à la hauteur du combat social que nous devons mener.
- 2.23 À *Paris-Normandie*, même si le projet syndical de reprise sous la forme de SCIC du titre n'a pu voir le jour, la solidarité et le tous ensemble ont permis de balayer les ambitions mortifères du groupe Rossel ou encore celles de l'ancien actionnaire aux licenciements massifs.
- La fédération, avec l'union départementale de Seine-Maritime, a participé à la réussite de plusieurs mobilisations réconfortant les camarades en lutte et donnant du poids à leur projet. 2.24
- La solidarité de la profession en région parisienne de refuser de prendre la charge d'impression du titre normand a fortement contribué aussi à l'arrêt de certaines ambitions patronales d'éclatement du journal ! 2.15
- Jugé comme le plus pertinent, le projet syndical n'a pas été retenu par le tribunal de commerce, par manque de contributeurs financiers, malgré la solidarité relayée par la fédération et ses syndicats. Il n'en reste pas moins vrai que cette lutte a démontré à plus d'un titre qu'une autre gouvernance de la presse est possible, que la baisse des tirages n'est pas une fatalité mais une volonté de quelques magnats des médias. 2.16
- Mais après les coups répétés portés par les rapaces de la PQR, c'en était trop pour les camarades qui se sont battus valeureusement depuis si longtemps. 2.17
- Non, malgré ce que prétendent certains nostalgiques de la « grande » époque, *Paris Normandie* n'a pas été un échec. La résistance affichée par l'équipe syndicale s'est rompue pour une raison essentielle : une pyramide des âges défavorable à une lutte plus durable. Plus de la moitié des effectifs pouvait prétendre à des départs anticipés. D'autres ont souhaité partir sous d'autres cieux même si la fédération avait tout mis en œuvre pour qu'une solution soit trouvée pour chacun. 2.18
- La lutte pour la continuité de la MOP a été aussi un exemple de lutte syndicale audacieuse contre l'arbitraire patronal de fermeture programmée de cette imprimerie de presse. 2.19
- Mais c'est aussi un triste exemple d'une gestion de lutte sociale manipulée et honteusement détournée de son objectif initial qui tourne à l'affrontement fratricide au sein de notre fédération. 2.20
- Manipulation patronale, mise en concurrence entre travailleurs d'un même groupe avec transfert de charge de travail, despotisme syndical tournant au harcèlement physique et psychique, rien n'aura épargné au syndicat général du Livre de Vitrolles et à son collectif Syndical de la MOP, disloqué depuis, qui s'est battu pour la survie de son outil de travail. 2.21
- Certains continueront à chercher en vain à se renvoyer la responsabilité d'une telle catastrophe sociale et syndicale au sein de notre fédération et parmi ses syndicats. 2.22
- Seul l'instigateur patronal de ce désastre, Riccobono fils, arrive à ses fins sur les oripeaux d'un des syndicats les plus emblématiques de notre fédération et des Bouches-du-Rhône, le Syndicat général du livre de Vitrolles et de ses environs, injectant par le même coup le poison de la division qui affecte en profondeur notre organisation syndicale. 2.23

- 2.24 Cette stratégie patronale de mise en opposition entre nos syndicats s'est reproduite dans l'est de la France concernant la fermeture de l'imprimerie du *Républicain Lorrain* et des restructurations qui ont suivi.
- 2.25 Le secrétariat fédéral n'a eu de cesse, là encore de tenter de rassembler autour d'un projet revendicatif commun l'ensemble des syndicats concernés, dont le point initial était la modernisation de l'imprimerie du RL.
- 2.26 L'inquiétude légitime des différents syndicats sur la pérennité de leurs sites d'impression respectifs a été source de méfiance, puis de défiance sur les intentions prétendues des uns et des autres, alimentées par le fiel de la division distillé par les directions à la manœuvre.
- 2.27 Toutefois, le rapport de forces a permis de négocier des conditions sociales de départ pour ceux qui le souhaitaient et de reclassement sur le site de *L'Est républicain*, satisfaisant les salariés concernés. Le travail conjoint de l'équipe syndicale de *L'Est républicain* et de la fédération a permis aussi d'arracher une modernisation importante de l'imprimerie de *L'Est Républicain* pour remplacer sa rotative de plus de 40 ans !
- 2.28 Le Crédit mutuel, sous la houlette d'un Philippe Carli, plus contrôleur de gestion qu'homme de presse, a dicté également la fermeture de l'imprimerie du journal *l'Alsace* au « bénéfice » du site des *Dernières Nouvelles d'Alsace*. La « banque à qui parler » peut s'enorgueillir de destructions massives d'emplois sans développement de la presse.
- 2.29 Mais les équipes syndicales d'EBRA ont désormais une autre bataille à mener sur l'ensemble du territoire du groupe : la conquête d'outils numériques d'impression et la sauvegarde et la modernisation des imprimeries existantes.
- 2.30 Les luttes sociales pour l'emploi et le développement des titres, voire parfois leur survie, n'ont eu de cesse d'être à l'agenda fédéral.
- 2.31 Citons-en quelques-unes qui viennent s'ajouter aux précédentes : la lutte pour la continuité de *la Marseillaise*, celle pour la reprise de *l'Écho* (journal de gauche de la Corrèze et du Limousin), contre le plan de licenciements à *La Voix du Nord*, contre la fermeture de l'imprimerie de *l'Alsace*, pour le maintien de l'emploi et des statuts dans le groupe EBRA.
- 2.32 Dans l'industrie papetière, l'agenda a été aussi largement rempli des luttes pour la sauvegarde de sites industriels menacés de fermeture définitive ou pour leur reprise. La solidarité sous toutes ses formes a été au rendez-vous pour aider les syndicats en lutte, dans des combats parfois épiques.
- 2.33 Pratiquant le nomadisme industriel au gré des dérégulations environnementales et sociales et d'aides toujours plus lucratives à l'installation, le cartel mondial des patrons du papier-carton qui ne compte, au plus, qu'une dizaine de membres, mène sur tous les continents un combat de classe sans concession pour accroître ses profits.
- 2.34 Face à ces géants, dont l'entente dans la répartition



Les ex-Arjo de la vallée de l'Aa ont mené une lutte extraordinaire, par leur détermination dans la durée à ne pas céder aux sirènes de la fatalité, malgré toutes les embûches rencontrées, les croche-pieds, mais aussi grâce aux solidarités et à la sympathie liées à leur courage et à leur ténacité.

des marchés mondiaux est avérée, seul un syndicalisme combatif et à l'activité internationale intense peut imposer des reculs aux stratégies de dumping de ces oligopoles.

S'il n'y a pas de hiérarchie entre les luttes, il en est une qui force plus que le respect de toutes et de tous. 2.35
1615 jours d'occupation de la « papète » jour et nuit sans discontinuité, 1615 jours de mobilisation pour empêcher son démantèlement, 1615 jours d'actions pour obtenir la

- reprise d'activité, 1615 jours de sacrifice de vie de famille, d'abnégation de vie personnelle pour l'emploi de tous, 1615 jours pour que la fumée sorte à nouveau de la papeterie de la vallée de l'Aa.
- 2.36 Les ex-Arjo de la vallée de l'Aa ont mené une lutte extraordinaire, par leur détermination dans la durée à ne pas céder aux sirènes de la fatalité, malgré toutes les embûches rencontrées, les croche-pieds, mais aussi grâce aux solidarités et à la sympathie liées à leur courage et à leur ténacité. Depuis le début de la lutte des ex-Arjo de Wizernes, la fédération a pris toutes les initiatives pour apporter une solidarité continue nécessaire à la victoire des camarades. Du camping solidaire organisé avec l'Avenir social, aux portes ouvertes, aux journées et soirées passées avec les camarades, aux soutiens financiers multiples, à l'organisation des différentes manifestations et mobilisations, toutes les actions possibles ont été mises en œuvre pour soutenir et renforcer le combat de nos camarades.
- 2.37 Cette lutte n'est pas sans rappeler celles du passé dans notre fédération qui en ont fait une référence dans l'engagement militant. Nous n'avons pas besoin de Panthéon, ni de statue mais de respect pour ceux qui ont mené cette lutte et pour celles et ceux qui les ont accompagnés au quotidien.
- 2.38 Malheureusement, il demeure encore un combat des plus difficiles à mener, celui d'imposer au repreneur l'embauche de tous nos camarades qui se sont battus durant ces quatre longues années sans compromettre l'emploi d'autres camarades dans la papeterie.
- 2.39 D'autres ex-Arjo ont aussi lutté pour la reprise de leur outil de travail : les Crèveœur, ceux de Bessé-sur-Braye comme ceux de Charavines. Comme pour Wizernes, l'État au plus haut niveau est fortement impliqué dans ces désastres industriels et sociaux.
- 2.40 Les connexions entre l'actuel président de la République, son ministre de l'Économie et les dirigeants mafieux de Séquana sont plus qu'évidentes.
- 2.41 Cela complique le niveau du rapport de forces nécessaire aux reprises d'activité.
- 2.42 Toutefois, les multiples actions locales relayées par l'intervention fédérale et les unions départementales concernées permettent de faire bouger les lignes et ouvrent des perspectives.
- 2.43 Les relais dans les médias régionaux de toutes les actions syndicales obligent les décideurs politiques locaux à l'intervention auprès des autorités ministérielles et étatiques.
- 2.44 Pour les Crèveœur comme pour ceux de Bessé, la fédération a continué de soutenir et d'intervenir avec les structures interprofessionnelles de la CGT pour des reprises d'activité à partir des projets définis en commun jusqu'au bout.
- 2.45 Il en a été de même pour la pérennité de la papeterie de Condat, menacée de fermeture par un actionnaire plus que déficient, principal employeur privé de Dordogne. La fermeture aurait été une catastrophe économique et sociale majeure pour l'ensemble du département et de ceux limitrophes, ainsi que pour la filière du livre.
- L'incompétence et l'incapacité des ministères de tutelle dans la gestion de ce dossier comme dans beaucoup d'autres, handicapent toutes les actions coercitives et contraignantes pour une continuité de l'activité papetière. 2.46
- Ces luttes sont longues, épuisantes pour celles et ceux qui sont en première ligne quotidiennement. La solidarité en est un élément vital, elle permet ces temps de respiration nécessaires à leur poursuite. 2.47
- Elle s'appuie sur une liaison et un travail permanent avec les unions départementales et les régions CGT concernées. Pas une semaine ne se passe sans prise de contact, de rendez-vous, sans construction d'une initiative générant de multiples déplacements. 2.48
- Nous gagnerons en efficacité par une plus grande proximité de travail entre nos structures professionnelles et interprofessionnelles. 2.49
- Fibre excellence Tarascon qui produit de la pâte vierge à partir de bois a subi une restructuration violente avec placement en redressement judiciaire, le travail commun des militants CGT UL, UD et fédération ont permis de maintenir l'activité avec un projet d'avenir. Cela ne s'est malheureusement pas fait sans casse de certains acquis sociaux. Les années à venir seront déterminantes pour reconstruire un dialogue social et maintenir cette activité indispensable dans notre pays. 2.50
- Les camarades de Chapelle-Darblay sont encore en lutte à ce jour pour qu'UPM vende l'usine pour un projet papetier. L'avenir du site reste encore indécis mais gageons que les multiples interventions de la Confédération, des structures territoriales CGT, de la fédération et de nombreuses associations permettent une reprise de l'activité papetière sur ce site emblématique. Personne ne se résigne et une lutte de longue haleine se met en place. L'usine est un exemple puisqu'il permet le recyclage de 400 000 tonnes de papier environnement issue de toute la région ouest. Alors que l'économie circulaire et l'écologie sont au cœur des préoccupations de la population une destruction de cet outil industriel serait le pire scénario. 2.51
- La fédération soutient aussi les camarades de la papeterie de Bègles qui réalisent un travail formidable avec l'association AAPB pour la reprise de l'usine pour un projet papetier lui aussi en lien avec l'économie circulaire et l'environnement. Le site est spécialisé dans le recyclage (environ 100 000 tonnes par an) et une partie du projet consiste à produire des produits d'isolation thermique 2.52

La fédération soutient aussi les camarades de la papeterie de Bègles qui réalisent un travail formidable avec l'association AAPB pour la reprise de l'usine pour un projet papetier (...)

pour la construction.

2.53 Ce rapport ne se veut pas exhaustif de toutes les luttes menées, trop nombreuses, mais citons-en quelques-unes qui ont marqué ce mandat : Le Bourray qui a trouvé reprenneur et qui se développe, DS Smith, Arjo Charavines, etc.

2.54 **b) Contre la discrimination syndicale : un seul remède la solidarité**

2.55 Si la solidarité est l'élément fédérateur des luttes, elle s'est aussi concrétisée durant ce mandat pour faire face aux attaques de discriminations syndicales dont est victime un nombre toujours plus important de nos camarades.

2.56 Profitant d'une dépenalisation quasi totale offerte par Macron, le patronat multiplie les procédures de licenciement contre les élus, délégués ou simplement les salariés syndiqués à la CGT.

2.57 Alice, Aldo, Thomas pour ne citer que celle et ceux les plus « emblématiques » qui font les frais de leur engagement syndical.

2.58 L'une comme les autres ont subi et subissent encore un acharnement d'une violence inouïe de leur employeur, appuyé parfois par les autorités ministérielles.

2.59 Sans revenir sur leur dossier particulier, souvent évoqué dans les parutions de la communication fédérale, la résistance des camarades aux attaques patronales sur des périodes aussi longues (plus de cinq années pour Aldo, près de vingt mois pour David et trois années pour Alice) force le respect et devient possible car elle et ils savent qu'ils peuvent compter sur une solidarité sans faille de leur fédération et des autres structures de la CGT.

2.60 La prise en charge des procédures, de frais inhérents à leur situation, de maintien de salaire représente des sommes importantes pour le budget fédéral mais sans lesquelles le combat qu'ils mènent pour la reconnaissance du fait syndical en entreprise ne serait plus possible.

2.61 Le patronat le sait et multiplie les recours, les subterfuges pour rendre notre organisation syndicale exsangue dans ce combat où l'argent est un élément incontournable de la résistance sociale.

2.62 Dès ce début de mandat, Macron a indiqué vouloir se débarrasser de ce qu'il appelle les corps intermédiaires, sonnait l'hallali contre le fait syndical en entreprise et à tous les niveaux de la négociation sociale. Pour notre part, nous ne nous considérons pas comme corps intermédiaire ce qui revient à nous institutionnaliser mais comme représentant du monde du travail !

2.63 Représentant de ces nouveaux régimes « forts » où la démocratie n'est plus qu'un supplément d'âme, celui qui s'autoproclame « Jupiter » libéralise la société et se veut garant de la liberté d'exploiter sans entrave.

2.64 Seule l'unité du monde du travail pourra inverser le rapport de forces. Aucune citadelle, ni bastion social, si fort soit-il, ne peut résister seul à ce tsunami de violence

patronale, à cette tornade du libéralisme débridé.

Le rassemblement et l'unification de nos forces syndicales et plus largement des forces sociales progressistes sur des revendications de transformation sociale, sont seuls en capacité de faire face et d'inverser le rapport de forces.

III. RASSEMBLER POUR REVENDIQUER : LA PUISSANCE COLLECTIVE À L'ŒUVRE

Dans ce contexte d'intense conflictualité sociale, l'organisation syndicale doit trouver les moyens de structurer son action pour être plus efficace dans les luttes à mener. 3.1

Notre fédération est constituée de syndicats locaux au périmètre parfois départemental, de syndicats d'entreprise, d'établissement, de site, et de multiples sections multiprofessionnelles présentes dans les unions locales. 3.2

Cette diversité favorise la structuration de proximité s'adaptant au plus juste aux besoins de celles et ceux qui nous rejoignent pour une vie syndicale vivifiante et démocratique. 3.3

Mais cette diversité peut être aussi un obstacle au travail collectif entre les différents syndicats d'une même région, renforcé par des professions parfois éloignées en apparence. 3.4

Pour éviter que nos différences ne deviennent des obstacles à notre rassemblement, la fédération, avec ses syndicats, travaille à la mise en place de collectifs fédéraux de deux types : régionaux et de secteurs, pour couvrir l'ensemble de notre démarche syndicale. 3.5

a) Développer les collectifs fédéraux en territoire pour déployer notre syndicalisme 3.6

La suppression des régions fédérales, puis des délégués fédéraux, a créé un manque cruel dans l'animation fédérale en territoire. Nombre de syndicats se sont retrouvés sans interlocuteurs fédéraux de proximité pour les épauler, les renseigner. 3.7

Notre activité fédérale s'en est trouvée fortement impactée, créant de la distance entre les syndicats et la fédération, neutralisant toute dynamique de syndicalisation de nouvelles bases, laissant eseuilés nombre de syndiqués isolés et créant un mouvement centrifuge autour de la structure permanente fédérale chronophage, dispersée et peu efficace. 3.8

Ce constat fait depuis maintenant deux congrès a donné lieu à des tentatives de correction encore trop timides. 3.9

Le dernier mandat a accéléré la mise en œuvre d'une plus grande décentralisation de l'activité fédérale par la création de nouveaux collectifs fédéraux régionaux et la mise à disposition de moyens pour renforcer ceux existants. 3.10

3.11 La mise en place de collectifs fédéraux régionaux (Normandie, Aquitaine, Sud-Est, Grand-Est) a permis jusqu'à présent des échanges sur les situations respectives des entreprises, parfois le montage de quelques initiatives autour de nos industries comme celle par exemple de la vallée de la Seine normande.

3.12 Lieux d'échanges où les structures inter-professionnelles de la CGT sont conviées, elles permettent un lien constant entre les différents syndicats, cassant ainsi l'isolement et le repli à l'entreprise.

En Limousin, le collectif élargit son travail à l'ensemble de l'industrie avec les camarades métallos et ceux de l'énergie.

3.13 La régularité des réunions des collectifs dépend des disponibilités dont disposent leurs animateurs, très majoritairement membres de la direction fédérale.

3.14 De cette régularité dépend aussi la mise en place de plans de déploiement de notre activité sur le territoire, de campagnes de syndicalisation et de renforcement, mais cela nécessite des moyens dont ne disposent pas encore ces collectifs.

3.15 Une réflexion et des décisions devront être prises par la prochaine mandature sur un redéploiement des moyens de la fédération et de ses syndicats pour une plus grande proximité de l'action fédérale aux syndicats.

3.16 La fédération doit renouer avec une certaine « régionalisation », décentralisation de son fonctionnement, reposant sur des référents issus de la direction fédérale élue, comme autant de relais en territoire.

3.17 Cette démarche de décentralisation s'inscrit dans les propositions faites au 52^e congrès confédéral pour une « confédéralisation » plus efficiente de notre organisation.

b) Des collectifs de secteurs nécessaires à la revendication sociale

3.18 La dimension revendicative professionnelle est la raison d'être d'une fédération. En soufflant en 2016 les 30 bougies de notre fédération, nous avons débattu des raisons de sa création, de son originalité et de sa pertinence plus actuelle que jamais dans la confédération.

3.21 Composée de multiples secteurs professionnels, notre fédération voit ses champs professionnels évoluer à la mesure des bouleversements technologiques, en particulier de cette quatrième révolution industrielle qui est celle de l'information et des bases de données.

3.22 Elle est traversée, à l'instar des autres structures fédérales, par l'évolution du corpus législatif portant sur la fusion des conventions collectives, celle des organismes de collecte des fonds de la formation professionnelle devenus OPCO, et des lois scélérates des Pénicault, El Khomri et Cie.

3.23 Dans ce contexte particulièrement nauséabond, la riposte syndicale doit s'appuyer sur un corpus professionnel revendicatif renforcé. Loin du corporatisme étrié et réformiste par nature, pour ne pas paraphraser un certain Vladimir, la dimension sectorielle de l'activité

fédérale permet de rassembler des syndicats d'un même secteur professionnel pour élaborer le socle revendicatif commun aux travailleurs.

c) Le FILPAC-Tour : une nouvelle conception syndicale de la négociation collective 3.24



Le FILPAC-Tour fait partie de ce mouvement fédéral permettant autour d'un objectif commun revendicatif de construire le rapport de forces nécessaire à son obtention. 3.25

Nous le rappelons lors de notre précédent congrès, un mandat de négociation ne vaut que si son objet est défini collectivement par les intéressés et si la décision finale leur appartient.

3.26 La démarche a consisté à associer l'ensemble des camarades de la presse en région dans un premier temps en tenant des assemblées générales, en communiquant soit directement, soit par le site fédéral, l'ensemble des documents inhérents aux différentes négociations.

3.27 Le FILPAC-Tour animé par le collectif fédéral élargi a négocié le contenu de la nouvelle convention collective de la presse en région et rendu compte de son mandat en toute transparence, et à l'issue de chaque réunion, quel qu'en soit le résultat.

3.28 L'élaboration des revendications a été collective et répartie entre les équipes syndicales des différents titres de PQR, PQD et PHR.

3.29 La composition de la délégation fédérale a varié en fonction des thèmes de négociation abordés sur mandat collectif et a été ouverte à toutes celles et ceux qui ont travaillé à l'élaboration du contenu revendicatif.

- 3.30 La rencontre avec les équipes syndicales dans les différents titres a permis un temps d'échanges plus long avec les responsables fédéraux en charge de ce collectif. Cela a permis aussi d'une prise de conscience du collectif fédéral et des équipes syndicales de l'importance du déploiement de la CGT dans d'autres secteurs que ceux dans lesquels nous sommes installés traditionnellement.
- 3.31 Durant l'immense périple hexagonal du FILPAC-Tour, toutes les populations de salariés (Imprimeurs, techniciens de maintenance, journalistes, employés, commerciaux, etc.) ont répondu à l'appel.
- 3.32 Un constat s'impose : la féminisation de nos secteurs dans la presse en région est une réalité. Déjà, nos équipes syndicales ont pris le pli d'intégrer cette nécessaire parité dans leurs collectifs. Bien souvent, des rencontres ont été organisées avec les directions d'entreprise et de groupe, permettant d'aborder les problématiques de la profession, des négociations en cours.
- 3.33 Le FILPAC-Tour a nécessité une démultiplication de moyens mis à disposition pour sa réalisation. Force a été de constater que nous ne sommes plus à l'ère de la centralisation de l'information sous la forme ascendante, mais bien dans un échange permanent et une construction horizontale du rapport de forces et de la revendication.
- 3.34 Durant quasiment un an et demi, des visios ont permis à toutes les équipes de prendre connaissance régulièrement du déroulement des négociations et de prendre part activement aux décisions concernant les salariés de la branche. Malgré les difficultés générées par les restrictions sanitaires, c'est en toute démocratie que les équipes syndicales ont validé les signatures de la nouvelle convention collective de la presse en régions et le plan PRIM.
- 3.35 Les assemblées générales des équipes ne suffisent plus et n'étaient plus efficaces dans leurs décisions. Elles demeurent un outil venant en appui au travail du collectif fédéral de presse en région.
- 3.36 La fédération s'est attelée à reprendre toute sa place dans les différentes formes de presse (presse magazine, spécialisée, PHR, agences de presse, etc.).
- 3.37 Ces branches professionnelles n'avaient plus d'activités fédérales à la hauteur des attentes et des besoins des salariés.
- 3.38 La renégociation des conventions collectives nous permet de reprendre pied dans ces secteurs et de commencer à nous renforcer.
- 3.39 Le travail commun avec le SNJ-CGT permet une plus grande efficacité dans la construction du rapport de forces et du renforcement syndical.
- 3.40 Quand toute la CGT se rassemble, elle gagne, les travailleurs gagnent ou du moins résistent mieux aux mauvais coups.
- 3.41 **d) La naissance du collectif journalistes**
- 3.42 À l'initiative de la fédération, un collectif journalistes a vu le jour. Constitué de camarades issus de différentes

formes de presse écrite, ce collectif a pour essence même d'apporter un nouveau souffle aux secteurs éditoriaux, souvent recroquevillés dans un corporatisme entretenu par les directions d'entreprise, voire par des structures syndicales inefficaces devant les bouleversements imposés notamment par le tout-numérique.

De façon modeste mais déterminé, le collectif se réunit depuis bientôt deux ans pour élaborer une démarche revendicative propre aux secteurs éditoriaux, en lien avec la volonté affichée de la FILPAC de faire de la CGT un syndicat répondant aux aspirations des journalistes. 3.43

Ce travail de longue haleine a permis la diffusion de nombreuses lettres d'information à destination des populations concernées. Ce collectif se veut être également un outil pour l'ensemble des équipes syndicales pour s'approprier les problématiques particulières des secteurs éditoriaux. 3.44

L'initiative du 18 novembre 2021, le Forum du journalisme, a été l'occasion, au cours de tables rondes se succédant durant toute la journée, d'échanger sur les enjeux de la profession en termes de statuts, pluralisme et liberté de la presse. Les nombreux invités et la participation importante de camarades issus de toutes formes de presse ont contribué à faire de ce forum le lancement d'une vaste campagne où la voix de la FILPAC CGT doit être entendue. Comme elle l'est aujourd'hui 3.45



Couverture du numéro 187 d'Impac consacré au Forum du journalisme

dans les négociations sur la convention collective des journalistes. C'est grâce au travail initié par ce nouveau collectif que la FILPAC s'est imposée comme un acteur majeur de ces négociations

3.46 **e) Une nouvelle dynamique pour le collectif papier et carton**

3.47 Les modifications des responsabilités au sein de la fédération ont nécessité une réorganisation du travail et de l'animation des secteurs fédéraux.

3.48 Bénéficiant d'un droit à réunir les délégués d'entreprise avant chaque réunion paritaire des branches production et transformation du papier, un fonctionnement collectif est ancré dans ce secteur.

3.49 Si les deux premières années ont été marquées par un manque de régularité dans la réunion des collectifs, la deuxième partie du mandat a été placée sous le sceau d'une animation collective donnant une nouvelle dynamique revendicative au secteur papier.

3.50 Pour la première fois dans l'histoire de ces branches professionnelles, notre organisation a fait valoir sa représentativité, majoritaire, en s'opposant aux accords conventionnels de salaires et autres accords signés par les minoritaires.

3.51 Notre décision collective d'opposition aux accords insuffisants renforce le poids de la CGT dans la négociation collective, est soutenue par les salariés des branches concernées et amène la partie patronale sur un terrain qu'elle ne maîtrise pas, en rupture avec un paritarisme de salon.

3.52 Une nouvelle génération de camarades, issus de syndicats existants ou de nouvelles bases, s'implique et prend le relais dans le collectif fédéral. C'est rassurant pour l'avenir de notre fédération et implique que tous les moyens leur soient donnés pour en faire de nouveaux dirigeants fédéraux.

3.53 **f) Un nécessaire rebond pour le collectif des industries graphiques**

3.54 Depuis trop longtemps, le secteur du labeur et des industries graphiques a été livré à lui-même sans impulsion réelle fédérale. En considérant le labeur historique seulement sous l'angle de l'imprimerie dite lourde (héliogravure et offset de presse), la fédération a pris du retard dans l'analyse des évolutions profondes du secteur.

3.55 Il aura fallu la réalisation du projet fédéral sur l'évolution des métiers de l'imprimerie et leur devenir, soutenu par le Fonds social européen, pour qu'enfin une prise en compte des évolutions sectorielles et professionnelles ait lieu.

3.56 La diversité des métiers des industries graphiques nécessite une approche syndicale renouvelée prenant en compte l'évolution des qualifications, celle des marchés avec la prédominance de l'imprimé publicitaire, administratif, fiduciaire, d'étiquettes (Autajon premier employeur du secteur), du packaging, du livre, puis de la presse magazine. L'activité fédérale dans ce secteur

Depuis trop longtemps, le secteur du labeur et des industries graphiques a été livré à lui-même sans impulsion réelle fédérale. En considérant le labeur historique seulement sous l'angle de l'imprimerie dite lourde (...), la fédération a pris du retard dans l'analyse des évolutions profondes du secteur.



ne repose plus que sur deux ou trois camarades dont l'essentiel de l'action a consisté à ne pas laisser les places vacantes dans les institutions paritaires de la branche professionnelle.

C'est donc dans un secteur fédéral exsangue en début de mandat que nous nous sommes attelés à fortifier et à dynamiser le collectif fédéral des industries graphiques. 3.57

La construction prend du temps et nécessite des ajustements qui nous permettent aujourd'hui de compter de nouveaux camarades qui peuvent être au côté de ceux qui ont porté le secteur à bout de bras depuis tant d'années. 3.58

La signature d'un accord conventionnel de haut niveau concernant les moyens du « paritarisme » nous permet d'avoir des ressources financières, en particulier celles liées aux industries graphiques, qui soutiennent l'activité fédérale dans son ensemble. 3.59

Nous avons renoué avec un cycle d'assemblées générales de militantes et militants du secteur où la participation et l'intérêt ne cessent de croître. Une première de ces AG militantes a été organisée en province pour permettre à des bases qui n'ont pas toujours les moyens financiers et le temps d'aller à Paris, de pouvoir y participer. 3.60

- 3.61 Cette AG bordelaise a été un vif succès par le nombre de bases représentées et nous incite à renouveler l'expérience dans d'autres régions.
- 3.62 Ces AG sont indispensables dans le cadre de la négociation de la CPPNI des industries graphiques regroupant la sérigraphie, puis à terme le routage. Les enjeux sont importants car c'est l'occasion rêvée pour le patronat d'en finir avec une convention collective forte pour les salariés et avec un régime conventionnel de prévoyance unique.
- 3.63 De notre côté, l'ambition est bien de conserver les conquies sociaux et de les étendre aux autres conventions collectives qui constituent le nouvel ensemble.
- 3.64 La mise en place par un des animateurs historiques du secteur d'un blog -internet d'échanges nous permet une plus grande fluidité dans la transmission d'informations et une continuité de liaisons avec un plus grand nombre de nos bases syndicales.
- 3.65 La nouvelle dynamique qui s'enclenche nous permet de nous renforcer syndicalement dans le secteur en dépit des agressions toujours plus importantes d'un patronat qui ne veut pas voir la CGT redevenir majoritaire. Les résultats électoraux à Autajon Montélimar et dans les autres sites, à Oberthur, à Rennes, en sont des illustrations enthousiasmantes.
- 3.66 **g) La création d'un collectif édition et de la publicité**
Les champs conventionnels de l'édition et de la publicité font partie des plus importants en nombre de salariés de notre fédération.
- 3.67 L'édition fut aussi déléguée à l'UFICT-LC et force est de constater que depuis un certain temps l'activité revendicative et syndicale est insuffisante.
- 3.68 L'arrivée de nouveaux camarades, provenant de la correction, est une bouffée d'oxygène et recentre au niveau de la fédération l'activité sectorielle.
- 3.69 La mise en place d'un collectif est en cours et nous permet déjà d'envisager une communication plus régulière à destination des syndiqués et des salariés, à propos de l'activité de négociation des branches de l'édition, et avec l'objectif d'une dynamique de renforcement.
- 3.70 Personne n'est écarté, toutes et tous ont leur place au sein de ce collectif fédéral qui a vocation à s'élargir rapidement.
- 3.71 Dans la publicité, la restructuration des entreprises de taille importante a fragilisé nos bases les plus solides. Ajoutons à cela le retrait de l'activité fédérale d'un syndicat important pour le secteur en raison d'opposition politique au secrétariat fédéral et nous avons un affaiblissement préjudiciable du collectif fédéral de la publicité créé en 1998.
- 3.72 Sur la dernière période du mandat, l'arrivée de nouveaux camarades et le retour de ce syndicat dans l'activité fédérale doivent permettre aussi un retour au fonctionnement normal du collectif pub. Depuis, notre fédération retrouve toute sa place dans les négociations

collectives de branche et sa capacité d'entraînement des autres confédérations.

D'ailleurs, la campagne menée de concert avec Infocom-CGT contre les violences au travail et les harcèlements sexistes et sexuels dans la publicité a permis d'imposer une négociation collective de branche et de déboucher sur un accord collectif que nous refusait jusqu'à présent les représentants du patronat du secteur.

Une procédure commune est engagée au pénal contre les agissements de flicage et fichage du personnel par la direction de groupe de communication Mc CANN. Cette action, n'en doutons pas, fera date dans ce secteur professionnel ou la stigmatisation des individus est une pratique courante.

Notre unité retrouvée permet aussi de peser sur la négociation salariale de branche et oblige le patronat à devoir dorénavant compter sur un bloc syndical uni et aux revendications affirmées, même si la F3C CFDT tente toujours de s'en extraire.

Nous avons, durant ce mandat, tenu plusieurs assemblées générales de militantes et militants. La mise en place dans un réseau social commun entre les syndicats du secteur facilite la régularité des échanges et permet de partager la stratégie revendicative et de renforcement syndical.

Notre unité retrouvée permet aussi de peser sur la négociation salariale de branche et oblige le patronat à devoir dorénavant compter sur un bloc syndical uni et aux revendications affirmées, même si la F3C CFDT tente toujours de s'en extraire.

h) Une consolidation indispensable du collectif distribution

S'il est bien un autre secteur où l'activité syndicale a fortement augmenté en intensité, c'est celui de la distribution, en particulier de la distribution directe et du portage de presse.

Nous assistons à un tournant majeur de l'activité économique de la distribution de la publicité non adressée. Au nom de l'écologie, le support le plus populaire et souvent le plus utile pour nombre de foyers risque de se voir remis en cause par les tenants de la « start-up nation » qui ne voient l'avenir de notre société qu'à travers le numérique.

Si cela devient le cas, les dégâts sociaux et économiques seront très lourds pour l'ensemble de la filière de l'imprimé.

Dans ce contexte anxiogène, le collectif fédéral de la distribution connaît un dynamisme exceptionnel. Animé par les trois camarades du CEN et sous la

responsabilité de l'une d'entre eux, ce collectif est à l'origine d'une campagne de syndicalisation unique dans la fédération : plus de 450 syndiqués nouveaux sur les quatre dernières années.

3.82 Le travail de terrain, comme ils se plaisent à le revendiquer, paie incontestablement. Les accords de droit syndical qu'ils ont obtenus dans les deux entreprises de la distribution directe leur permettent d'avoir des moyens plus qu'appréciables pour mener l'activité qui est la leur.

3.83 La disparition des difficultés interfédérales entre les sections de la FAPT et celles de la FILPAC, durant ce mandat, explique aussi cette syndicalisation importante. La fin des conflits de structures qui empoisonnaient et paralysaient l'activité syndicale, a permis de concentrer toute l'énergie militante sur le développement de l'organisation syndicale.

3.84 Il aura fallu en passer par des réunions de commissions de conciliation confédérales durant lesquelles notre proposition d'expérimentation syndicale en territoire a été retenue pour que les dissensions de plus d'une décennie disparaissent, laissant place au travail syndical de terrain.

3.85 Le collectif fédéral de la distribution a besoin d'être renforcé tant le champ qu'il couvre est étendu et le potentiel de syndicalisation important.

3.86 Le constat est fait que le fonctionnement en collectif, avec des moyens qui lui sont dédiés, permet une plus grande souplesse dans la mise en œuvre du travail fédéral, débouchant sur une efficacité plus conséquente.

IV. DES OUTILS AU SERVICE DES SYNDICATS ET DE LA REVENDICATION

41 Dans ce contexte de combat social ardu, les syndicats doivent pouvoir compter sur une organisation les épaulant dans leur quotidien, pour les luttes à mener. La fédération a développé sur la dernière période certains services et outils qui doivent aider au déploiement de la CGT dans nos champs professionnels.

4.2 Plus que jamais, une bataille idéologique fait rage pour s'opposer à la macronie qui veut enclencher un changement de société encore plus libérale qu'elle ne l'est aujourd'hui.

4.3 La première pierre que la fédération peut apporter dans cette bataille consiste à donner les clefs d'argumentation et de compréhension au plus grand nombre pour contrer la pensée dominante patronale et affirmer une alternative reposant sur une transformation sociale de la société.

4.4 a) Une communication fédérale plus ouverte, des outils accessibles aux syndicats

4.5 À la suite de notre dernier congrès, la crise de direction de notre fédération a eu comme conséquence de changer le fonctionnement du secteur fédéral de la communication.

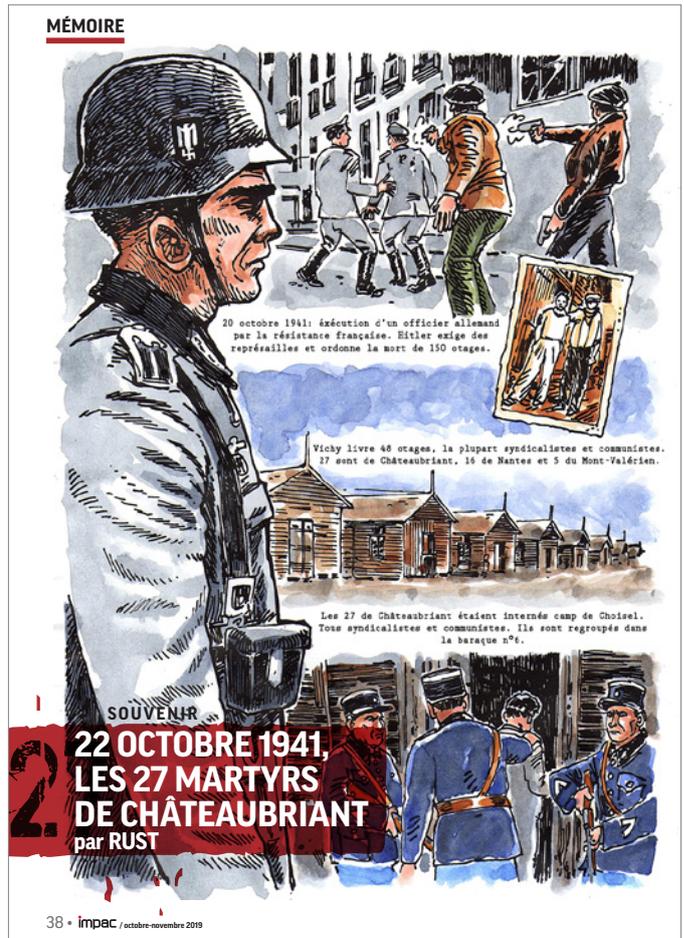


Illustration de Rust pour la page consacrée aux fusillés de Châteaubriant.

Il a fallu repenser l'ensemble des outils fédéraux de communication dans leur contenu comme dans leur forme, en développer de nouveaux, s'adapter aux nouveaux usages et donc organiser le secteur en y agrégeant de nouvelles compétences militantes. 4.6

Une communication fédérale reposant sur un travail collectif, ouverte au plus grand nombre, est l'objectif fixé. 4.7

Les taux de consultation du site Internet comme des Facebook fédéraux n'ont jamais cessé leur ascension. La lettre fédérale s'est substituée au « 7 jours ». Moins régulière dans sa parution, son rôle s'est modifié avec le temps au profit d'autres supports de communication. 4.8

Le nouveau site fédéral nous permet d'être sur une technologie souple en termes de conception graphique et de mise en pages. Plus lisible, l'actualité des syndicats succède à celle des collectifs fédéraux, régionaux et aux informations syndicales internationales. 4.9

Les deux comptes Facebook sont très largement consultés et sont mis à jour quotidiennement par l'actualité sociale. Il s'agit de véritables médias d'information rapides pour beaucoup de militantes et militants, et bien plus largement. 4.10

La maquette de l'Impac a été entièrement repensée. Plus actuelle, elle a permis un « rubriquage » plus clair des articles. 4.11

- 4.12 Le comité de rédaction s'est étoffé, composé de rédacteurs, de correcteurs, d'un graphiste, il n'hésite pas à faire appel à des universitaires comme Bernard Friot, à des responsables d'association comme Dominique Noguères, responsable de la LDH ou des camarades du Secours populaire.
- 4.13 Enrichi de rubriques littéraires et de regards sur le monde, le nouvel *Impac* va traiter aussi des questions liées à l'urgence climatique et aux initiatives sociales en la matière.
- 4.14 Et depuis 2018, *l'Impac* s'illustre un peu plus avec des planches de notre dessinateur Rust sur des sujets très variés (Adrexo, les fusillés de Châteaubriant).
- 4.15 Nous avons encore de nombreux projets, comme par exemple celui d'organiser en 2022 un colloque autour de la défense du livre, depuis sa création jusqu'à sa fabrication et sa distribution et vente, avec la participation d'écrivains, de libraires. Ce colloque sera organisé en collaboration avec la revue *les Lettres françaises*.
- 4.16 Le journal de l'UFR *Ensemble*, partie prenante de la politique de communication de la Fédération est distribuée par voie postale à l'ensemble des syndiqués retraités de la FILPAC. Il vient de fêter son 100^e numéro en novembre 2021 et demeure toujours aussi pertinent que la jeunesse d'esprit de son comité de rédaction.
- 4.17 Le secteur de la communication fédérale s'est donc enrichi d'un dessinateur de qualité qui met son talent au service de tous les syndicats pour illustrer là une campagne de syndicalisation, ici une lutte pour augmenter les salaires ou encore une campagne d'affiches pour des élections d'entreprise. Souvent un dessin est beaucoup plus expressif et piquant qu'un long texte.
- 4.18 Enfin, la fédération s'est dotée d'un studio « web-radio » comme nouvel outil de communication. Ouvert à toutes les fédérations et à tous les syndicats de notre fédération, le format « web-radio » est un puissant outil de communication et d'information.
- 4.19 Il a été créé aussi dans le but de former les syndiqués à travers des modules de formation à distance, limitant les frais de déplacement et beaucoup plus souples d'utilisation.
- 4.20 Aujourd'hui, le studio est utilisé régulièrement par des fédérations, pas suffisamment encore par la nôtre.
- 4.21 Le manque de temps pour préparer les émissions est notre principal handicap. Il faut donc rechercher dans le cadre de la future direction fédérale des camarades dont la responsabilité sera de promouvoir cet outil pour qu'il puisse être exploité plus largement.
- 4.22 Parmi les rares émissions que la fédération a réalisées, une portant sur l'ingérence des USA en Amérique latine, a eu un excellent retentissement.
- 4.23 Pour la première fois, trois ambassadeurs représentant Cuba, le Venezuela et le Nicaragua ont pu exprimer pendant plus d'une heure en France leur point de vue sur les événements dans leurs pays respectifs.

filpac cgt Le Livre, le Papier et la Communication

cgt interim

STOP À L'INGÉRENCE US EN AMÉRIQUE LATINE

26 février de 18h à 19h

La CGT Interim et la Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier-Carton et de la Communication CGT vous convient à une émission de radio web au **STUDIO FILPAC** avec les ambassadeurs de Cuba, du Venezuela et du Nicaragua le 26 février de 18 h à 19 h, suivie d'un cocktail.

L'émission est animée par : Cathy Dos Santos (journaliste à l'Humanité) et Jean-François Téaldi (ancien journaliste de l'audiovisuel public). L'interventionnisme US est toujours à l'œuvre en Amérique latine. Toutes les tentatives des peuples pour s'en extraire se heurtent à des manœuvres de déstabilisation des gouvernements élus démocratiquement. Le projet d'intervention de l'armée américaine au Venezuela en dit long sur la réalité des prétentions états-uniennes sur ce continent. Les représentants officiels de ces trois pays viendront témoigner d'une réalité souvent ignorée du grand public et donneront leur version des événements qui ont lieu dans leurs pays respectifs.

Retransmission de l'émission sur écran à 18 h dans les locaux de la FILPAC.

STUDIO filpac
www.lestudioctgtfilpac.fr

Affiche annonçant le débat consacré à l'ingérence US en Amérique latine.

- Cette expérience en appelle d'autres bien plus nombreuses et des contacts sont pris pour le montage d'autres émissions en 2020. 4.24
- La conception d'une communication fédérale ouverte au plus grand nombre passe par une mutualisation des moyens entre structures de la CGT, permettant à chacune de bénéficier d'outils performants. 4.25
- Notre fédération en est l'initiatrice en ouvrant le « studio FILPAC » à tous mais aussi en mettant le talent de Rust à disposition des communications d'autres fédérations (jeunes de l'énergie, banque et assurance, métallurgie, territoriaux, etc.), la correction et les talents non moins importants de notre graphiste. 4.25
- Mutualiser les moyens pour continuer sans cesse à s'améliorer et irriguer les réseaux sociaux, comme ceux de l'imprimé de notre propagande syndicale. 4.26
- b) Un pôle de formation syndicale toujours plus au service des besoins des syndicats, syndiquées et syndiqués** 4.27
- Notre fédération a depuis toujours été attentive à la formation syndicale du plus grand nombre. Pour autant, la formation syndicale ne reposait plus pour l'essentiel que sur un camarade détaché partiellement de sa papeterie qui souhaitait la réintégrer totalement après

	presque une décennie au service de la fédération.	
4.28	Les besoins étaient nombreux et les sollicitations multiples sans que nous puissions y répondre.	
4.27	La direction fédérale a donc décidé d'investir en embauchant un de ses membres (ex-Arjo de Charavines sans emploi depuis la fermeture de la « papète ») chargé d'étoffer et de dynamiser l'offre de formation syndicale pour répondre en urgence aux demandes liées à la mise en place des CSE, puis de préparer au mandat les nouveaux élus.	
4.28	Épaulé par un camarade psychologue du travail (ancien imprimeur au <i>Monde</i>), le duo enchaîne les formations à un rythme effréné pour tenter de répondre à l'inflation de demandes.	
4.29	Il développe une offre de formations qui prend appui sur des partenariats avec un cabinet d'avocats et des experts économiques. Ne s'interdisant rien, ils multiplient les initiatives comme la journée sur le harcèlement sexuel et sexiste pour former et informer le plus grand nombre de syndiqués et syndiqués.	
4.30	Rassemblant des camarades intéressés par la formation syndicale, le pôle fédéral prépare une campagne très large de formation de formateurs avec l'interprofessionnelle pour élargir toujours la réponse aux besoins.	
4.31	Parallèlement, la fédération avec celle de la métallurgie a créé une école : Académie de formation populaire et sociale (ACFOPS).	
4.32	Son objectif est double. Le premier est de répondre aux besoins de formations sur des basiques de la communication, comme l'écriture jusqu'à la rédaction de communiqués de presse ou la gestion de crise.	
4.33	Le second correspond à l'ambition fédérale de se doter d'une école de formation populaire, maintes fois réitérée mais jamais réalisée, dans laquelle experts, universitaires, intellectuels viennent se confronter aux syndicalistes et échanger sur les problématiques sociales, environnementales, philosophiques actuelles. En sorte, nous renouons avec une école de la pensée sociale et syndicale.	
4.33	Le projet est ambitieux et se met en place. La mutualisation avec la fédération de la métallurgie nous permet de co-construire ce type d'initiative trop lourde à supporter pour une seule structure. D'autres fédérations sont intéressées par la mise en place de l'ACFOPS, nous les intégrerons au fur et à mesure de la montée en puissance de cette école.	
434	c) Le FSE, une expérimentation reproductible au service de la revendication	
4.35	Ce projet ambitieux a failli passer à la trappe plus d'une fois et ne s'est réalisé que par la ténacité de l'équipe actuelle.	
4.36	Notre fédération a été la première des fédérations à mettre en place un projet bâti autour d'une problématique professionnelle, financé par le Fonds social européen. Ouvrir le bal, c'est accepter de prendre le risque de l'échec et essayer les plâtres pour ceux qui suivront.	
	Monté par l'ancien secrétariat fédéral, le FSE a failli ne pas voir le jour suite à la crise de direction qui éclatait déjà.	4.37
	Après de multiples péripéties, nous avons donc réalisé ce projet consacré à l'évolution des métiers de l'imprimerie et du livre.	4.37
	Organisant trois assises qui ont rassemblé chacune plus de 200 participants venant de différents univers professionnels : des syndiqués de la FILPAC mais aussi des syndicalistes internationaux, experts, journalistes, avocats, libraires, représentants patronaux des secteurs concernés, élus locaux de grandes villes, responsables territoriaux, de multiples fédérations CGT, des secrétaires de CE comme celui du CCE de Renault, des bibliothécaires, des enseignants, etc.	4.38
	Nous avons non seulement mené ce projet FSE au bout mais avec brio et de l'avis de toutes celles et tous ceux qui sont intervenus à la tribune comme dans la salle, la réussite a été au rendez-vous.	4.39
	La restitution des travaux, la réalisation de films introductifs au débat ont nécessité un fort engagement et investissement. L'étude réalisée, disponible, est encore plus d'actualité aujourd'hui et nécessite que l'on s'en empare dans toutes ses dimensions pour la mettre au profit de nos revendications autour de l'emploi, de l'évolution des qualifications et de leur reconnaissance, de la féminisation des activités des métiers de l'imprimerie.	4.40
	Ce travail énorme n'a été possible que par l'engagement d'une poignée de militants et en particulier d'un camarade connu et reconnu de tous pour sa qualité d'expert des professions graphiques et d'expert économique : Tonio Delgado.	4.41
	V. UNE FÉDÉRATION TOUJOURS PLUS OUVERTE AUX AUTRES	
	Durant ce mandat, notre fédération a accéléré son processus de travail avec d'autres structures de la CGT comme des organisations internationales « sœurs ».	5.1
	Le travail avec l'interprofessionnel dans les territoires est maintenant une démarche que nous avons systématisée.	5.2
	La fédération est aujourd'hui reconnue comme étant une de celles qui travaille le plus avec « l'interpro ». C'est devenu une marque de fabrique.	5.3
	Tous les sujets concernant un des syndicats (vie syndicale, désignation, élections) de la fédération, une lutte ou des initiatives fédérales sont communiqués et mis en commun avec les unions départementales concernées.	5.4
	La fédération a parmi ses militants des secrétaires généraux et dirigeants d'UD, d'UL.	5.5
	Ce mandat fut aussi celui d'un travail interfédéral plus intense et étroit avec certaines fédérations.	5.6
	La métallurgie, déjà évoquée précédemment, mais aussi la fédération du spectacle et de la culture, le SNJ	5.7

CGT avec lesquels nous avons établi des rencontres mensuelles et un plan de travail concernant certains groupes de médias, comme Altice par exemple.

- 5.8 Ce « bureau permanent » de nos trois secrétariats (Spectacle, SNJ-CGT, FILPAC) a permis entre autres d'établir un projet commun de syndicalisation travaillé avec l'UD 92 et la fédération des bureaux d'études.
- 5.9 Ce projet a été repris depuis par l'espace organisation et vie syndicale de la confédération.
- 5.10 Nous avons aussi réalisé ensemble une banderole, nouveau symbole du rassemblement des syndicats CGT de l'information, de la communication, de la culture et du spectacle.
- 5.11 L'inter fédéralisme touche aussi notre implication dans les deux internationales auxquelles nous adhérons. Dans Industry-All, deux groupes d'organisations syndicales progressistes se sont réunis, celui d'Annecy regroupant au niveau international ces syndicats et celui de Paris pour les Européens.
- 5.12 Nous y sommes présents avec la FTM et la FNME. Nous mutualisons les moyens et cette présence nous permet de gagner en efficacité.
- 5.13 Du côté d'UNI, le travail interfédéral durant le congrès mondial de Liverpool a été, aux dires des camarades des autres fédérations, plus que de qualité. La rédaction de la déclaration portée au nom de la CGT, remarquée et appréciée par les syndicats du monde entier, est le fruit d'un investissement important de notre délégation.
- 5.14 Il en est de même lors du congrès mondial de Tolède des syndicats graphiques concernant les déclarations communes avec UNITE (syndicat anglais) à propos de l'occupation des territoires palestiniens et de l'invasion turque en Syrie contre les Kurdes.
- 5.15 Notre fédération est reconnue par ses prises de position et son action internationale. Nous participons aux groupes de travail européens d'UNI concernant le temps de travail, la protection sociale, la lutte contre la précarité, l'égalité entre les sexes, la lutte contre les discriminations.
- 5.16 Dans l'industrie papetière, deuxième industrie mondialisée dans l'histoire économique juste après celle du pétrole, nos relations avec les syndicats américains et canadiens s'intensifient tant pour des groupes comme Westrock qu'au niveau des flux au sein des grands groupes mondiaux.
- 5.17 Le syndicalisme est par nature internationaliste et dans une économie globalisée il est illusoire de concevoir une transformation sociale nationale, qui nous amènerait vers de sombres écueils !
- 5.18 À titre d'exemple, notre Fédération a donné un de ses deux postes au comité mondial et européen de Global Union aux camarades palestiniens. Nous affirmons concrètement notre solidarité et notre soutien à Cuba, contre le blocus nord-américain.



VI. ORGANISATION, VIE SYNDICALE ET SYNDICALISATION

6.1 a) Des conflits syndicaux qui affaiblissent la CGT

Déjà pointés depuis deux congrès, les problèmes de vie syndicale intra et inter syndicats ne cessent d'augmenter à mesure que l'affrontement de classe s'intensifie et met en concurrence les travailleurs.

6.2 Le manque de débat laisse place aux guerres de positions, empêchant tout consensus et dérivant vers une division qui affaiblit durablement le ou les syndicats concernés.

6.3 Le non-respect des règles de vie commune, les statuts fédéraux, concernant l'organisation et la structuration des syndicats est source de contentieux multiples et souvent durables. Le changement d'affectation de camarades déjà adhérents dans un syndicat de la fédération pour des raisons de divergences de vues alimente les divisions.

6.4 La mise en place des CSE réduisant dans la grande majorité des entreprises le nombre d'élus et de délégués a entraîné la guerre des places alimentant dans un certain nombre de cas des mercatos entre organisations syndicales.

6.5 Nous nous étions dotés d'outils pour tenter d'éviter de tels conflits ou du moins d'y mettre rapidement un terme. Ce ne fut malheureusement pas possible de les mettre en œuvre tant les fractures étaient importantes et les positions figées.

6.6 Le respect de nos statuts, des règles de démocratie syndicale, d'une vie syndicale de qualité, des structures de la CGT sont les clefs du règlement de nombre de tensions. La fédération n'a pas comme rôle d'arbitrer entre les parties, elle se doit plutôt de trouver l'issue rassembleuse dans le cadre des règles de vie qui sont les nôtres.

6.7 b) Une baisse continue du nombre de syndiqués mais de forts potentiels

6.8 Les fermetures d'entreprises, les plans de licenciements qu'ils se nomment volontaires ou pas, conduisent à une baisse du nombre de syndiqués.

6.9 Si nous avons réussi à réduire le volume annuel de perte de syndiqués par rapport aux mandats précédents, nous ne sommes pas parvenus encore à enrayer cette baisse : les nouveaux syndiqués ne compensent pas encore totalement les pertes engendrées par les départs à la retraite ou les licenciements massifs dans nos professions.

6.10 L'acquisition de nouveaux syndiqués est toujours plus difficile du fait de la fragmentation du salariat et de sa précarisation en multiples statuts.

6.11 La modification de la composition des catégories socio-professionnelles influe aussi fortement sur nos difficultés et l'absence d'un travail spécifique en la matière est un handicap certain.

6.12 Il est à noter que des secteurs comme la presse, où les secteurs industriels sont particulièrement impactés par des baisses d'effectifs, la représentativité la CGT

s'établit à 56 % tous secteurs confondus. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard. En effet, le travail fédéral initié depuis de nombreuses années consistant à épauler les équipes syndicales dans des implantations hors secteurs historiques, porte ses fruits. De nombreux camarades ont fait évoluer leurs structures syndicales pour faire de la CGT, le syndicat de tous les salariés. Loin du repli sur eux-mêmes, ils ont élaboré des stratégies de reconquête et de féminisation qui donnent à la CGT l'image d'un syndicalisme renouvelé.

D'autres batailles ont été menées avec succès comme celle qui a consisté à imposer au Crédit mutuel l'intégration de salariés impactés par des filialisations (EBRA Services) dans la convention collective de la presse en région. Dans cette filiale éclatée sur deux régions et dans de multiples agences, les premières élections professionnelles placent la CGT loin devant les autres organisations syndicales, à hauteur de 46 % de représentativité et ce dans des secteurs d'activité où la FILPAC n'était pas forcément en état de grâce.

La syndicalisation dans la distribution directe, dans l'édition, la création de nouvelles bases dans l'industrie papetière et du carton démontrent qu'il est possible de renforcer notre syndicalisme par l'apport de nouvelles syndiquées et nouveaux syndiqués.

Le besoin d'un travail particulier pour le deuxième et troisième collègue se fait ressentir toujours plus à mesure que le premier collègue diminue à leur profit. L'enjeu de la représentativité de notre organisation syndicale impose qu'elle puisse s'adresser à toutes les catégories de salariés dans leur globalité mais aussi dans leur particularisme.

L'absence d'un outil fédéral commun et représentatif de l'ensemble de nos secteurs nous permettant de nous adresser aux cadres, techniciens et ingénieurs devient un réel problème pour la syndicalisation du plus grand nombre.

Lors de notre dernier comité général, nous avons déjà abordé ce problème avec un représentant de l'UGICT, maintenant il nous faut passer aux travaux pratiques dès le début de ce mandat.

La continuité syndicale a fait partie des préoccupations de la direction fédérale sortante. En donnant une place dans l'ensemble des outils de communication de la fédération à notre UFR, nous avons mis la problématique de la continuité syndicale en avant.

Mais cela n'est pas suffisant, un travail plus étroit entre l'UFR et nos syndicats est indispensable si nous voulons conserver le plus grand nombre de syndiqué.e.s lors de leur départ à la retraite.

Il est aussi indispensable que les syndicats affectent leurs syndiqués retraités dans les structures prévues pour que nous ayons une vision claire de notre implantation syndicale et de la réalité de nos forces.

La présence de représentants de l'UFR lors de certaines AG du FILPAC-Tour et Papier-Tour a permis d'aborder le besoin de solidarité intergénérationnelle car bon nombre de revendications sont communes aux actifs et aux

retraités. La continuité syndicale se répare avant le départ à la retraite. Une prise de conscience de bon nombre de syndicats d'actifs est une nécessité pour réussir l'objectif : être syndiqué tout au long de sa vie et renforcer dans la FILPAC CGT son UFR.

- 6.21 Ces rencontres permettent de nouer des contacts. A l'UFR et aux syndicats d'entreprise de les enrichir.
- 6.22 Même si durant ce mandat, nous avons amélioré notre connaissance de notre organisation par un effort important du secteur fédéral de la vie syndicale, nous sommes encore loin du compte.
- 6.23 Des syndicats se refusent encore à mettre l'ensemble des adhérents dans le système de connaissance partagée des syndiqués et syndiquées.
- 6.24 Aucune structure n'est propriétaire des adhérent.e.s, ils sont avant tout syndiqués à la CGT. Cette connaissance est indispensable à l'organisation dans son ensemble.

VII. UNE CRISE DE LA DIRECTION FÉDÉRALE ET POURTANT...

- 7.1 En gestation avant le précédent congrès, la crise qui a impacté la direction fédérale est symptomatique d'une crise politique sur le positionnement de notre syndicalisme et les défis qu'il doit relever d'une part dans une situation de rapport de forces toujours plus défavorable au monde du travail et, d'autre part, d'une modification majeure de la composition du salariat de nos secteurs historiques, en particulier celui de la presse.
- 7.2 Vient s'ajouter à cette crise qui traverse toute notre organisation, comme en témoignent les interventions au 52^e Congrès confédéral, le secrétariat fédéral a été considérablement affaibli dès juin 2016, soit à peine huit mois après son élection.
- 7.3 Des sept secrétaires fédéraux prévus au matin du 8^e Congrès fédéral, notre ancien secrétaire général, Marc, nous ayant quittés prématurément, seuls quatre le resteront à la fin 2016 dont un qui n'a pu occuper pleinement sa responsabilité puisqu'il a dû mener la lutte exceptionnelle des ex-Arjo de Wizernes.
- 7.4 Le bureau fédéral fut aussi amputé de certains de ses membres démissionnaires. Le comité exécutif national fut quant à lui animé d'échanges vifs durant le mandat, empêchant souvent un débat constructif et des décisions partagées.
- 7.5 C'est dans ce contexte très difficile que Patrick a accepté de prendre la responsabilité de secrétaire général de la fédération qu'il a assumée jusqu'à présent.
- 7.6 Le fonctionnement de la fédération en fut altéré ou du moins pas aussi optimal que les syndicats qui avaient élu cette direction fédérale étaient en droit de l'attendre.
- 7.7 Les crises de vie syndicale et de démocratie syndicales, le non-respect des statuts fédéraux ont eu des répercussions importantes au sein de notre

fédération, amenée à gérer des conflits fratricides intra ou inter-structures.

Nous devons tirer les enseignements de cette crise et faire en sorte que la prochaine direction fédérale élue puisse travailler plus sereinement et rassemblée. 7.8

Dès lors, le statut du dirigeant fédéral doit être réaffirmé comme une mise à disposition de son syndicat pour être au service du collectif et non pour représenter son syndicat au sein de l'organe de la direction fédérale. 7.9

Ce n'est pas vain de rappeler ce principe car de sa mise en œuvre dépend l'implication des membres du CEN dans l'activité fédérale et une amélioration considérable de l'efficacité dans le service rendu aux syndicats. 7.10

Ceci permet aussi de répartir les responsabilités aux niveaux auxquels elles doivent se prendre et d'éviter que le secrétariat se retrouve à absorber une charge de travail et des prises de décisions qui ne sont pas de son ressort. 7.11

Pour autant, durant ce mandat la fédération a accompli un travail incomparable menant sur plusieurs fronts l'accompagnement des syndicats dans leur lutte, dans la formation de leurs membres, développant des outils au service de la revendication aux besoins des travailleurs. 7.12

La fédération a réussi ce qu'aucune avant elle n'avait mis en place, un projet FSE. Elle a été à l'initiative de mutualisation de moyens avec d'autres fédérations, intensifiant le travail interfédéral, elle a densifié son réseau territorial en multipliant les liens avec les unions départementales et les régions CGT donnant du contenu à la « confédéralisation ». 7.13

La prochaine direction fédérale aura des défis incroyables à relever nécessitant que toutes les forces qui la composent, se rassemblent : nouvelles conventions collectives, protection sociale, CSE, représentativité syndicale, recherche de financements et de nouveaux moyens, syndicalisation et renforcement. 7.14

Elle devra en outre poursuivre le travail effectué : école de formation, pôle d'éducation syndicale, développement du « studio-FILPAC » et de la communication fédérale. ● 7.15

Rapport financier de la Fédération

• Mise à jour du 14 janvier 2022

RAPPORT FINANCIER

filpac cgt

Rapport financier de la Fédération

• Mise à jour du 14 janvier 2022

2015
2019

La restitution de ce rapport a été dépendant des obligations légales en matière de certification des comptes comme pour toute organisation syndicale dont le volume de ressources excède les 200 000 euros.

Vous avez donc en votre possession cinq exercices comptables certifiés par notre commissaire aux comptes. Ils ont fait l'objet de validation par la direction fédérale sortante, le bilan 2020 sera soumis à l'approbation du prochain Comité Exécutif National après les observations éventuelles de la Commission Financière de Contrôle.

Le secrétariat fédéral a, quant à lui, pu effectuer dans les délais l'arrêté des comptes des cinq bilans, conformément à l'article 66 Bis de nos statuts.

Vous avez la possibilité d'examiner plus en profondeur les comptes de votre fédération en vous rendant sur le site du Journal Officiel et consulter ainsi huit exercices publiés (2010 à 2019). Le bilan 2020 sera publié dès son approbation par le CEN nouvellement élu.

I. EXPLICATIONS DES ÉLÉMENTS COMPTABLES

Les comptes de gestion reflètent de manière très synthétique la vie financière de votre fédération sur une année. Ils se composent des recettes et bien entendu des dépenses.

Le Fond Social Européen, FSE, est un fonds européen sur lequel les organisations syndicales financent des projets dans leurs branches d'industries.

Sur les exercices 2015 à 2017, le projet FSE (Fond Social Européen) mené par la fédération sur les thématiques d'anticipation des évolutions des métiers des Industries Graphiques a apporté près de 550 000 euros de ressources supplémentaires tout en occasionnant de manière symétrique autant de dépenses. Le principe d'un projet FSE étant que pour un euro de subvention européenne, la fédération doit engager un euro de dépense lié au projet.

Les cotisations représentent l'ensemble des cotisations perçues par la fédération, y compris, la part des 13% pour les ICT, et la part des cotisations retraités, conformément aux statuts de la fédération.

LES AUTRES RECETTES SONT LIÉES :

- **Au financement dit du paritarisme (fonds versés par l'AGFPN à la Confédération puis répartis ensuite selon des critères déterminés aux structures de la CGT) ;**
- **Au financement du dialogue social dans les branches Industries Graphiques (Labeur) et Publicité ;**
- **Aux formations CHS-CT, AT-MP, CE puis CSSCT, CSE ;**
- **Aux conventions de partenariat avec des cabinets d'expertise ou des organismes de protection sociale complémentaire ;**
- **Enfin des produits de vente de publicité dans les parutions du journal de la Fédération.**

Des éléments exceptionnels peuvent venir s'ajouter aux recettes, comme par exemple, les produits de la vente de locaux, des dons de syndicats, des recettes de partenaires supplémentaires liées à un événement comme un congrès, etc.

CONCERNANT LES DÉPENSES, ELLES REPOSENT SUR :

- **Les salaires et cotisations sociales des salarié.e.s et de stagiaires employés par la fédération, ainsi que les détachements des dirigeants de la fédération dont tout ou partie reste à la charge de notre organisation ;**
- **Pour les exercices 2015 et 2017, les dépenses liées à la mise en œuvre du FSE (% des salaires consacré au FSE, assises et réunions, documentations, interprètes, déplacements, assistance d'un cabinet d'expertise, ...) ;**
- **Les charges de gestion du complexe AFUL représentent les frais liés à l'occupation des locaux (charges de copropriété et impôts et taxes) ;**
- **Les relations internationales comprennent les réunions et déplacements, les congrès ainsi que les cotisations à nos deux structures professionnelles (Industrie All et UNI) ;**
- **Les dépenses de communications et de publications sont liées à la parution du journal fédéral et aux frais d'expédition, à la réalisation de 4 pages et autres parutions spécifiques, à l'achat de support (gilets, drapeaux, ...) la rénovation du site internet, la création du Studio, et la documentation syndicale ;**
- **Les réunions et déplacement sont les frais afférents aux diverses initiatives et activités de la fédération ;**
- **La gestion générale sont les dépenses liées à la gestion courante de la fédération (reprographie,**

achats bureautiques, informatiques, fournisseurs divers et FSE) ;
Les amortissements et provisions sont liées aux obligations comptables (normes IFRS).

II. LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNÉES 2015 À 2019

2015 : le FSE est crédité dans son intégralité comptablement pour 627 861 euros. Dans les faits, 175 KE seront versés à partir de juin 2016. La quote-part est de la même manière déduite dans les dépenses pour 445 484 euros.

Les produits et charges exceptionnels sont liés à des éléments antérieurs. Pour les deux tiers des charges, il s'agit de commissions à la régie Comédiance non payée en 2014 pour 25 KE. Concernant les produits exceptionnels, 72 KE sur les 117 sont liés à des publicités que Comédiance nous devait en 2014. L'autre partie 32 KE concerne un versement exceptionnel de la Fédération de la Publicité concernant le dialogue social de branche.

Le 8^e congrès fédéral a engendré des dépenses à hauteur de 111 KE mais largement compensées par des recettes liées à des conventions de partenariats pour un résultat de 6 KE.

Les cotisations syndicales ont augmenté de 40 KE pour atteindre les 590 KE (effet congrès).

Le résultat net comptable après impôt est de **253 157 euros**, pour l'essentiel dû au crédit FSE et à une augmentation importante des cotisations et des produits de convention et de publicité liés au congrès.

RÉALISATION BUDGÉTAIRE

RECETTES	
Cotisations	590 039
FSE	627 861
Autres recettes	574 309
Produits financiers et exceptionnels	137 136
TOTAL DES RECETTES	1 929 345
DÉPENSES	
Rémunérations et cotisations sociales	322 919
Communication et publications	149 856
Réunions et Déplacements	165 309
Congrès fédéral	111 313
Relations internationales	36 888
Gestion générale	145 939
Gestion complexe Aful	195 393
Provisions	56 311
Amortissements	11 302
Charges financières exceptionnelles	35 474
FSE	445 484
TOTAL DES DÉPENSES	1 676 188
Résultat (excédent ou déficit)	253 157
Dépenses provisoires 8 ^e Congrès	111 313
Recettes provisoires 8 ^e Congrès	-51 393
Dépenses nettes 8 ^e Congrès	59 920
Réserves fonds congrès 2013	-17 511
Réserves fonds congrès 2014	-8 511
Réserves fonds congrès 2015	-40 504
Soldes net 8 ^e Congrès	-6 606

2015

BILAN COMPTABLE

ACTIF			
<i>Postes</i>	<i>Valeur Brute</i>	<i>Amort. ou Prov.</i>	<i>Valeur nette</i>
Immobilisations corporelles			
Agencement	28 465	8 535	19 930
Matériel de transport	2 699	2 699	0
Matériel de bureau, mobilier	14 421	7 118	7 303
Matériel informatique	24 276	14 203	10 073
Matériel de communication	2 457	1 265	1 192
Immobilisations Financières			
Participations - parts sociales	1 693 693		1 693 693
Prêts	3 060		3 060
Total immobilisations	1 769 071	33 820	1 735 251
Créances			
Créances clients	156 220	9 917	146 303
Autres créances	741 997	88 063	653 934
Produits à recevoir	146 962		146 962
Charges constatées d'avance	2 680		2 680
Valeurs mobilières de placements	311 610		311 610
Disponibilités	138 498		138 498
Total créances	1 497 967	97 980	1 399 987
TOTAL ACTIF	3 267 038	131 800	3 135 238

PASSIF

<i>Postes</i>	<i>Valeur nette</i>
Fonds propres	
Fonds associatifs sans droits de reprise	(923 401)
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 639 067
Résultat	253 157
Total fonds propres	(968 824)
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour risques indemn retraites	6 736
Provisions pour risque	36 500
Provisions pour charge	3 158
Total provisions pour risques et charges	46 394
Fonds dédiés	
Fonds subvention FSE	445 484
Total fonds dédiés	445 484
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs	140 394
Dettes fiscales et sociales	68 362
Total dettes d'exploitation	208 756
Dettes diverses	
Autres dettes	1 465 780
Total dettes diverses	1 465 780
TOTAL PASSIF	3 135 238

2015

2016: L'exercice 2016 est marqué par une forte chute des cotisations de près de 140 KE pour atteindre 452 KE.

Les produits FSE sont de 187 KE, ce qui permettra d'obtenir un résultat net positif. Les assises menées dans le cadre du FSE représente 109 KE de dépenses et une augmentation de près de 50 KE de frais de déplacement.

Les autres recettes ont augmenté de 40 KE liées à une augmentation des fonds du paritarisme qui passent de 76 KE en 2015 à 179 KE en 2016.

Pour la première fois, le montant des cotisations devient inférieur aux subventions et « aides d'État » diverses, ce qui n'est pas sans poser question sur notre indépendance économique.

Les dépenses de gestion générale ont fortement augmenté causer par des honoraires à hauteur de 45 KE contre 426 euros en 2015, puis à une augmentation des frais d'hébergement et de repas pour 80 KE supl.

À partir de 2016, une réunion du CEN sur deux se tient en province occasionnant des frais supérieurs, plus de réunions se sont tenues.

De plus, 3 secrétaires fédéraux sur 6 viennent dorénavant de province conduisant à une augmentation importante des frais d'hébergement (hôtel), de transport, et de restauration (repas du midi et du soir).

Un résultat net de 56 623 euros.

RÉALISATION BUDGÉTAIRE

RECETTES	
Cotisations	452 707
FSE	187 768
Autres recettes	615 127
Produits financiers et exceptionnels	93 776
TOTAL DES RECETTES	1 349 378
DÉPENSES	
Rémunérations et cotisations sociales	276 686
Communication et publications	120 415
Réunions et Déplacements	215 481
Congrès confédéral	27 390
Assises	109 856
Relations internationales	39 880
Gestion générale	227 277
Gestion complexe Aful	197 111
Provisions	21 505
Amortissements	12 589
Charges financières exceptionnelles	44 565
FSE	0
TOTAL DES DÉPENSES	1 292 755
Résultat (excédent ou déficit)	56 623

2016

BILAN COMPTABLE

ACTIF			
<i>Postes</i>	<i>Valeur Brute</i>	<i>Amort. ou Prov.</i>	<i>Valeur nette</i>
Immobilisations corporelles			
Agencement	32 287	11 647	20 640
Matériel de transport	7 099	2 824	4 275
Matériel de bureau, mobilier	14 422	9 229	5 193
Matériel informatique	32 529	20 885	11 644
Matériel de communication	2 457	1 825	632
Immobilisations Financières			
Participations - parts sociales	1 693 693		1 693 693
Prêts	9 285		9 285
Total immobilisations	1 791 772	46 410	1 745 362
Créances			
Créances clients	76 882	9 917	66 965
Autres créances	484 521	88 063	396 458
Produits à recevoir	169 085		169 085
Charges constatées d'avance	717		717
Valeurs mobilières de placements	372 190		372 190
Disponibilités	314 633		314 633
Total créances	1 418 028	97 980	1 320 048
TOTAL ACTIF	3 209 800	144 390	3 065 410

PASSIF

<i>Postes</i>	<i>Valeur nette</i>
Fonds propres	
Fonds associatifs sans droits de reprise	(670 243)
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 639 067
Résultat	56 623
Total fonds propres	(1 025 447)
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour risques indemn. retraites	8 241
Provisions pour risque	56 500
Provisions pour charge	3 158
Total provisions pour risques et charges	67 899
Fonds dédiés	
Fonds subvention FSE	
Total fonds dédiés	0
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs	266 165
Dettes fiscales et sociales	228 399
Total dettes d'exploitation	494 564
Dettes diverses	
Autres dettes	1 477 375
Total dettes diverses	1 477 375
Produits constatés d'avance	
Produits constatés d'avance	125
Total produits constatés d'avance	125
TOTAL PASSIF	3 065 410

2016

2017 : Cet exercice est marqué par un bond extraordinaire des cotisations pour un montant de 613 KE soit 162 KE de plus.

Un versement FSE de 257 KE. Les assises liées au FSE occasionnent 87 KE de dépenses.

Les autres recettes continuent d'augmenter liées aux aides du paritarisme supérieures encore de 20 KE et de produits de convention 85 KE supplémentaires.

Les assises liées au FSE occasionnent 87 KE de dépenses et la gestion générale intègre les frais liés au FSE.

Les frais de gestion du complexe AFUL (Bâtiments de la Bourse Nationale du Travail) frôle les 200 KE, ce qui devient une charge importante.

Résultat net de 248 227 euros.

RÉALISATION BUDGÉTAIRE

RECETTES	
Cotisations	613 698
FSE	257 716
Autres recettes	697 825
Produits financiers et exceptionnels	12 696
TOTAL DES RECETTES	1 581 935
DÉPENSES	
Rémunérations et cotisations sociales	322 173
Communication et publications	111 126
Réunions et Déplacements	232 914
Assises	86 902
Relations internationales	35 481
Gestion générale	282 643
Gestion complexe Aful	199 046
Provisions	41 757
Amortissements	14 379
Charges financières exceptionnelles	7 287
FSE	0
TOTAL DES DÉPENSES	1 333 708
Résultat (excédent ou déficit)	248 227

2017

BILAN COMPTABLE

ACTIF			
<i>Postes</i>	<i>Valeur Brute</i>	<i>Amort. ou Prov.</i>	<i>Valeur nette</i>
Immobilisations corporelles			
Logiciels, licences, brevets	1 056	695	361
SITE INTERNET FILPAC	3 780	649	3 131
Immobilisations corporelles			
Agencement	32 287	14 917	17 370
Matériel de transport	7 099	3 704	3 395
Matériel de bureau, mobilier	14 742	10 666	4 076
Matériel informatique	34 268	27 475	6 793
Matériel de communication	5 502	2 683	2 819
Immobilisations Financières			
Participations - parts sociales	1 693 693		1 693 693
Prêts	8 810		8 810
Total immobilisations	1 796 401	59 445	1 740 448
Créances			
Créances clients	98 718	9 917	88 801
Autres créances	734 466	88 063	646 403
Produits à recevoir	355 641		355 641
Charges constatées d'avance	2 746		2 746
Valeurs mobilières de placements	255 760		255 760
Disponibilités	228 375		228 375
Total créances	1 675 706	97 980	1 577 726
TOTAL ACTIF	3 472 107	157 425	3 318 174

PASSIF

<i>Postes</i>	<i>Valeur nette</i>
Fonds associatifs sans droits de reprise	613 621
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 639 067
Résultat	248 227
Total fonds propres	(1 273 674)
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour risques indemn retraites	9 697
Provisions pour risque	96 801
Provisions pour charge	3 158
Total provisions pour risques et charges	109 656
Fonds dédiés	
Fonds subvention FSE	
Total fonds dédiés	0
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs	229 123
Dettes fiscales et sociales	239 916
total dettes d'exploitation	469 039
Dettes diverses	
Autres dettes	1 465 805
Total dettes diverses	1 465 805
TOTAL PASSIF	3 318 174

2017

2018 : Après un rebond en 2017 extraordinaire des cotisations, la chute est vertigineuse en 2018 de moins de 183 KE pour atteindre les 435 KE !

Le FSE est terminé et ne génère plus de recettes.

Les produits liés aux formations CHS-CT passent de 99 KE à 33 KE.

Yannick Garnier qui a assuré les formations CHS-CT et AT-MP durant près d'une décennie pour la fédération réintègre son entreprise en décembre 2018. Julien Riccardi est alors embauché en avril de la même année et se forme avec Yannick et Pascal Auguste aux différents modules. C'est une année de transition très réussie mais qui génère une perte de recettes ressources liées à la baisse du nombre de formations dispensées.

La masse salariale est en forte augmentation du fait de l'embauche de Julien mais aussi de Valérie la même année comme coordinatrice pour le secrétariat fédéral et de Rust le dessinateur qui vient renforcer le pôle communication.

50 KE sont dépensés pour la tenue du comité général de la fédération.

Enfin, nous dépassons les 200 KE pour l'occupation des locaux à Montreuil.

La fédération termine l'exercice avec un déficit de - 184 056 euros. La chute vertigineuse des cotisations combinées à la fin du FSE et à une baisse des formations dispensées par le pôle fédéral amène à ce résultat.

RÉALISATION BUDGÉTAIRE

RECETTES	
Cotisations	435 124
FSE	0
Autres recettes	610 760
Produits financiers et exceptionnels	36 224
TOTAL DES RECETTES	1 082 108
DÉPENSES	
Rémunérations et cotisations sociales	371 940
Communication et publications	109 368
Réunions et Déplacements	277 513
Comité Général	50 723
Relations internationales	48 412
Gestion générale	182 122
Gestion complexe Aful	200 830
Provisions	12 577
Amortissements	12 320
Charges financières exceptionnelles	358
FSE	
TOTAL DES DÉPENSES	1 266 164
Résultat (excédent ou déficit)	-184 056

2018

BILAN COMPTABLE

ACTIF			
<i>Postes</i>	<i>Valeur Brute</i>	<i>Amort. ou Prov.</i>	<i>Valeur nette</i>
Immobilisations incorporelles			
Logiciels, licences, brevets	1 056	1 056	0
SITE INTERNET FILPAC	3 780	1 909	1 871
Immobilisations corporelles			
Agencement	36 884	18 161	18 722
Matériel de transport	7 099	4 584	2 515
Matériel de bureau, mobilier	14 742	11 381	3 361
Matériel informatique	35 621	31 763	3 859
Matériel de communication	9 424	4 250	5 174
Immobilisations Financières			
Participations - parts sociales	1 693 693		1 693 693
Prêts	7 873	0	7 873
Dépot Garantie	1 400		1 400
Total immobilisations	1 811 572	72 047	1 738 468
Créances			
Créances clients	104 176	9 917	94 259
Autres créances	936 205	88 063	848 141
Produits à recevoir	0		0
Charges constatées d'avance	1 252		1 252
Valeurs mobilières de placements	350 928		350 928
Disponibilités	422 780		422 780
Total créances	1 815 340	97 980	1 717 359
TOTAL ACTIF	3 626 912	170 027	3 455 827

PASSIF

<i>Postes</i>	<i>Valeur nette</i>
Fonds propres	
Fonds associatifs sans droits de reprise	(365 393)
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 639 067
Résultat	(184 055)
Total fonds propres	(1 089 619)
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour risques indemn. retraites	12 577
Provisions pour risque	96 801
Provisions pour charge	0
Total provisions pour risques et charges	109 378
Fonds dédiés	
Fonds subvention FSE	0
Total fonds dédiés	0
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs	215 956
Dettes fiscales et sociales	543 383
total dettes d'exploitation	759 339
Dettes diverses	
Autres dettes	1 497 485
Total dettes diverses	1 497 485
TOTAL PASSIF	3 455 821

2018

2019 : Des cotisations syndicales qui continuent de baisser pour plus de 20 000 euros et atteignent un montant total de 411 000 euros.

La baisse continue des cotisations depuis 2018 ne se justifie pas au regard d'une perte d'adhérents plus que modeste. Il s'agit plus de la valeur moyenne du timbre payé qui affecte le montant des cotisations payées.

La masse des salaires entre le personnel de la fédération et les responsables politiques atteint 387 000 euros, ajoutée aux charges récurrentes de la fédération (charges locatives, photocopieurs, assurances, impôts et taxe, etc) de l'ordre de 335 000 euros, nous arrivons au total de 730 000 euros.

Les charges de préparation du congrès (impression, envois, déplacements, etc.) sont venues s'ajouter aux précédentes pour environ 40 000 euros.

Nos produits d'activité liés aux diverses conventions, aux partenariats économiques, de formation syndicale et des fonds dits du paritarisme se rétractent de 14 000 euros. Sans compensation liée aux formations syndicales, le manque à gagner aurait été beaucoup plus conséquent de près de 50 KE.

Nos charges ayant augmenté de 9 000 euros et nos ressources baissant de près de 40 000 euros, le résultat est déficitaire à hauteur de 241 430 euros.

RÉALISATION BUDGÉTAIRE

RECETTES	
Cotisations	411 612
FSE	0
Autres recettes	651 252
Produits financiers et exceptionnels	188 118
TOTAL DES RECETTES	1 250 982
DÉPENSES	
Rémunérations et cotisations sociales	387 667
Communication et publications	114 082
Réunions et Déplacements	305 288
Relations internationales	39 483
Gestion générale	163 809
Gestion complexe Aful	182 668
Provisions	14 092
Amortissements	22 872
Charges financières exceptionnelles	262 451
FSE	0
TOTAL DES DÉPENSES	1 492 412
Résultat (excédent ou déficit)	-241 430

2019

BILAN COMPTABLE

ACTIF			
<i>Postes</i>	<i>Valeur Brute</i>	<i>Amort. ou Prov.</i>	<i>Valeur nette</i>
Logiciels, licences, brevets	1 056	1 056	0
SITE INTERNET FILPAC	3 780	3 169	611
Immobilisations corporelles			
Agencement	67 713	23 498	44 215
Matériel de transport	12 930	6 068	6 861
Matériel de bureau, mobilier	15 192	12 131	3 061
Matériel informatique	42 024	36 071	5 953
Matériel de communication	15 234	7 422	7 812
Immobilisations Financières			0
Participations - parts sociales	1 517 771	0	1 517 771
Prêts	3 813	0	3 813
Dépot Garantie	2 700		2 700
Total immobilisations	1 682 213	88 358	1 592 797
Créances			
Créances clients	144 714		144 714
Autres créances	271 331	94 630	176 700
Acomptes versés sur commande	17 520		17 520
Charges constatées d'avance	2 729		2 729
Valeurs mobilières de placements	383 443		383 443
Disponibilités	261 188		261 188
Total créances	1 080 925	94 630	986 294
TOTAL ACTIF	2 763 137	182 988	2 579 092

PASSIF

<i>Postes</i>	<i>Valeur nette</i>
Fonds propres	
Fonds associatifs sans droits de reprise	(373 607)
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 463 225
Résultat	(241 430)
Total fonds propres	(848 188)
Provisions pour risques et charges	
Provision pour risques indemn retraites	14 092
Povision pour risque	0
Povision pour charge	0
Total provisions pour risques et charges	14 092
Fonds dédiés	
Fonds subvention FSE	0
Total fonds dédiés	0
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs	206 679
Dettes fiscales et sociales	74 344
total dettes d'exploitation	281 023
Dettes diverses	
Autres dettes	1 435 789
Total dettes diverses	1 435 789
TOTAL PASSIF	2 579 092

2019

UNE SITUATION FINANCIÈRE FRAGILE ET PRÉOCCUPANTE

Les exercices 2015 à 2019 sont marqués par des variations du niveau des cotisations insoutenables en termes de gestion pour la fédération avec près de 200 000 euros d'écart sur trois années entre 2017 et 2019, soit 33% de baisse.

Entre 2015 et 2019, nos charges ont augmenté 178 000 euros, pour plus de 50 KE cela concerne la prise en charge de salaires des détachements fédéraux, pour 35 KE les salaires du personnel technique et administratif de la fédération et pour 63 KE dans le cadre de l'activité fédérale.

Pour la même période, hors FSE, les ressources dont disposent la fédération ont fondu de 93 000 euros dont 180 000 euros de cotisations en moins compensées par 40 KE de formations syndicales et 100 KE de fonds dits du « paritarisme ou du dialogue social de branche ». Nous avons aussi eu des produits de...

Le projet FSE a été une réussite en dépit de toutes les entraves et difficultés rencontrées. Sans la réalisation de ce projet, la fédération aurait rencontré des difficultés financières encore plus importantes.

Les frais liés à l'occupation des locaux à Montreuil impactent lourdement les comptes de la fédération, en dépit de la vente de bureaux en 2014 puis en 2019.

Les cotisations syndicales deviennent minoritaires dans les ressources de la fédération ce qui la rend plus dépendante de partenaires, de fonds dit du paritarisme ou du dialogue social de branche. C'est l'indépendance de notre organisation syndicale qui devient vulnérable.

Le montant moyen des timbres est en baisse, certains syndicats versant à peine 1/3 des cotisations perçues aux structures de la CGT. Cette rétention volontaire des cotisations fragilise tout notre édifice syndical et affaiblit la CGT dans son ensemble. Il s'agit d'un manque à gagner estimé à plus de 100 000 euros pour la fédération.

Un travail conséquent doit être mené auprès des syndicats très éloignés du 1%, tous ceux dont la cotisation mensuelle est inférieure à 11 euros pour qu'ils puissent avoir des niveaux de cotisations compatibles avec les règles de vie de la CGT et donc de la fédération.

Les conditions de prise en charge des détachements pour les dirigeants fédéraux sont toujours plus à la charge de l'organisation. Les détachements à 100% pris intégralement par les entreprises sont devenus quasi-inexistants. La fédération doit assumer une charge financière toujours plus importante avec des moyens financiers qui ne sont plus à la hauteur.

Le 9^e congrès devra débattre de ces éléments et prendre des décisions pour que notre fédération puisse être toujours plus utile aux syndicats.

STATUTS DE LA FILPAC CGT adoptés le 26 novembre 2011 au 8^e Congrès de Montreuil (mise à jour du 23 juin 2016)

PRÉAMBULE

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption par le congrès fédéral. Chaque organisation membre de la fédération a droit, gratuitement, à des exemplaires.

ARTICLE 1

La fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication, dont le siège est fixé à Montreuil (93514 CEDEX), 263, rue de Paris - case 426 - est adhérente à la confédération générale du travail. La FILPAC-CGT adhère également aux organisations professionnelles internationales des industries relevant de ses champs d'activité.

ARTICLE 2

Organisation de classe et de masse, la fédération définit son caractère démocratique selon les principes énoncés dans le préambule des statuts de la Confédération Générale du Travail.

ARTICLE 3

La fédération régie par les présents statuts, groupe toutes les organisations syndicales rassemblant sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses les travailleurs conscients de la lutte à mener pour défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels.

ARTICLE 4

La fédération a pour champs d'activités :

- L'industrie graphique (labeur, presse, sérigraphie, reprographie, reliure-brochure-dorure, papeterie, routage, etc.).
- L'industrie papetière (fabrication et transformation des pâtes, papiers, cartons et cellulose).
- La distribution (papetière et imprimée).
- La publicité.
- L'édition (livres, magazines, journaux, musicale, phonographique, multimédia...).
- Les activités de la communication et des multimédia qui se développent dans le cadre de l'évolution des technologies, dans et autour des imprimeries, groupes et entreprise de presse, d'édition, de publicité, de distribution et de diffusion, quels que soient la forme ou le support.

I - BUTS DE LA FÉDÉRATION

ARTICLE 5

La fédération s'assigne pour but la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés. Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.

Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme.

A son niveau, la fédération œuvre au rassemblement de tous les salariés, dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.

ARTICLE 6

Elle exige la représentation de ses organisations syndicales dans les divers organismes et commissions locales, régionales, nationales et internationales où les intérêts des travailleurs peuvent être défendus.

ARTICLE 7

La fédération œuvre afin :

- **d'établir les conditions nationales de travail et du salaire de base national minimum par secteur industriel et de veiller à ce qu'il ne leur soit pas porté atteinte ;**
- **d'assurer le plein emploi ;**
- **de promouvoir et de revendiquer un nouveau statut du travail salarié, une sécurité sociale professionnelle,**
- **de défendre et de développer le potentiel industriel du pays ;**
- **d'assurer la solidarité et la défense des travailleurs et des militants subissant la répression patronale ou gouvernementale ;**
- **d'agir pour la mise en place et l'extension d'une réelle législation sociale conforme aux intérêts des travailleurs, d'obtenir la suppression des discriminations frappant les femmes, les jeunes, les immigrés.**

ARTICLE 8

La fédération s'efforce d'établir, d'étendre, de renforcer et de développer les liens de solidarité et de travail à l'échelon international avec les organisations syndicales relevant du même champ d'activité afin de créer les conditions d'actions communes des travailleurs pour la paix, pour leurs revendications, de pratiquer la solidarité morale et financière avec les fédérations étrangères, de délivrer à leurs membres les aides prévues par les éventuelles conventions de réciprocité.

Elle agit pour la défense de l'environnement, pour le développement durable.

ARTICLE 9

Les conditions d'attribution de la marque syndicale et du label ainsi que leur évolution sont débattues et définies lors du congrès fédéral.

La fédération est propriétaire légale de la marque syndicale (label). Celle-ci doit être apposée sur tous les imprimés confectionnés par les travailleurs adhérents de la fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication.

Les clichés de la marque syndicale sont fournis gratuitement. Ils sont délivrés par l'intermédiaire des syndicats aux entreprises qui en font la demande et qui remplissent les conditions stipulées au contrat dont il doit être exigé la signature en triple exemplaires : un pour l'entreprise, un pour le syndicat et le troisième pour la fédération.

Le dessin de la marque syndicale est uniforme pour tous les syndicats. Il est déposé au tribunal de commerce et est propriété exclusive de la fédération.

Les syndiqués doivent refuser de placer la marque syndicale sur un imprimé ne portant pas le nom de l'entreprise autorisée à en faire usage.

ARTICLE 9 BIS

Le 6^e congrès de la fédération a décidé de promouvoir la création d'un label applicable à toutes les entreprises du champ d'activité de la fédération.

II - CONSTITUTION DE LA FÉDÉRATION

ARTICLE 10

La fédération se compose des organisations suivantes qui adhèrent aux présents statuts :

- **Les syndicats d'entreprise et les syndicats locaux.**
- **L'union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens (UFICT).**
- **L'union fédérale des retraités (UFR).**

Fait également partie de la fédération :

- **Le syndicat national des diffuseurs qui adhère aux présents statuts en fonction de conditions particulières.**

ARTICLE 10 BIS

La fédération se fixe pour objectif l'unification des deux UFICT existantes et créera les conditions d'un congrès constitutif d'une seule UFICT.

ARTICLE 11

Chaque organisation adhérente garde son autonomie. Toutefois, ses statuts et son action ne peuvent être en contradiction avec les statuts et les principes de la fédération.

Elle doit se conformer aux décisions des congrès et des organismes dirigeants fédéraux.

Ses statuts ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées doivent être communiqués au bureau fédéral chargé de vérifier qu'ils ne contiennent aucune clause contraire aux statuts fédéraux.

Elle doit communiquer au bureau fédéral la composition de ses instances de direction et les modifications qui peuvent intervenir. Elle doit répondre à toute question qui lui serait posée par le bureau fédéral.

LES SYNDICATS

ARTICLE 12

En fonction des nécessités de l'activité syndicale, les syndiqués sont regroupés soit en syndicat d'entreprise, soit en syndicat local.

LE SYNDICAT D'ENTREPRISE

ARTICLE 13

Le syndicat d'entreprise regroupe les syndiqués de toutes catégories d'une même entreprise. Le syndicat peut décider la constitution de sections syndicales au sein de l'entreprise si cette mesure lui paraît opportune pour une meilleure représentation des intérêts matériels et moraux des travailleurs de toutes catégories.

LE SYNDICAT LOCAL

ARTICLE 14

Le syndicat local regroupe les syndiqués de toutes catégories des entreprises d'une même localité (à l'exception des entreprises où est constitué un syndicat d'entreprise) qui relèvent des industries énumérées à l'article 4.

La fédération ne reconnaît qu'un seul syndicat local par ville.

Les travailleurs d'une localité où leur nombre restreint ne leur permet pas de constituer un syndicat pourront adhérer de droit au syndicat local le plus rapproché.

Le syndicat local peut décider de constituer une section syndicale au sein d'une entreprise si cette mesure lui paraît opportune pour une meilleure représentation des intérêts matériels et moraux des travailleurs de toutes catégories.

Le syndicat d'entreprise, dans une entreprise dont les syndiqués étaient jusqu'alors adhérents du syndicat local, peut, après accord du syndicat local, être constitué selon le souhait d'une majorité des syndiqués de l'entreprise, à jour de cotisations.

L'UFICT

ARTICLE 15

Les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise ont dans la CGT des formes d'organisation adaptées à leur situation professionnelle, économique et sociale spécifique et répondant à l'exigence d'une liaison étroite avec l'ensemble du salariat.

L'UFICT a pour vocation de regrouper les travailleurs de ces catégories.

L'UFICT coopère avec toutes les organisations de la FILPAC CGT pour le déploiement de l'activité revendicative et de la syndicalisation des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

L'UFICT assure la coordination, la liaison, l'information de ses sections, représente ces catégories dans les commissions et organismes paritaires, participe avec les syndicats locaux ou d'entreprise à la coordination des activités concernant ces travailleurs relevant du champ d'activité de la fédération tel que défini à l'article 4.

Partie intégrante de la fédération et affiliée à l'UGICT, l'UFICT fonctionne avec les mêmes prérogatives et devoirs que les autres organisations adhérentes. Elle définit et met en œuvre, à son niveau, l'action de la FILPAC-CGT et de l'UFICT. Elle élit sa propre direction et détermine ses statuts dans le cadre défini à l'article 11.

L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

ARTICLE 16

L'union fédérale des retraités regroupe, par le canal des sections locales ou d'entreprises constituées auprès des syndicats d'actifs, les travailleurs de toutes catégories qui ont cessé leur activité professionnelle par suite de départ en retraite ou de mise en préretraite ainsi que des veuves et veufs des retraités et préretraités cités ci-dessus.

Elle coordonne et stimule, en liaison avec l'union confédérale des retraités CGT et les syndicats, l'activité des sections afin d'assurer, dans tous les domaines, la défense des retraités, préretraités ayant eu une activité salariée dans les industries papetières, graphiques et de la communication, veuves et veufs et ayants droit des retraités et préretraités cités ci-dessus.

Partie intégrante de la fédération, l'union fédérale des retraités élit sa direction, fonctionne et détermine ses propres statuts dans le cadre défini à l'article 11.

EXCLUSION D'UNE ORGANISATION

ARTICLE 17

Toute organisation adhérente qui :

- se serait dérobée à l'application des décisions prises par les diverses instances fédérales ;
 - aurait toléré la non application des conventions relatives aux conditions de travail et de rémunération ;
 - n'aurait pas accompli sciemment et d'une manière répétée les obligations résultant des présents statuts ;
 - se livrerait à des manquements manifestes aux principes généraux qui fondent l'action de la fédération et tels que rappelés à l'article 5 ;
 - d'une manière générale, aurait causé un grave préjudice moral ou matériel à la fédération ;
- peut être exclue de la fédération par décision du comité exécutif national.

Cependant, avant qu'une mesure de cet ordre ne soit prise, une enquête devra être effectuée sur place par une délégation désignée par le bureau fédéral, qui fera son rapport au CEN. La direction de l'organisation dont l'exclusion statutaire est envisagée pourra demander à être entendue par le CEN avant que la décision ne soit prise.

Les syndiqués dont l'enquête établirait qu'ils ne sont pas responsables des faits motivant l'exclusion de l'organisation, pourront conserver leurs droits en constituant un syndicat ou une organisation reconnue par la fédération ou en adhérant à celui ou celle qui leur serait désigné par le bureau fédéral.

DISSOLUTION D'UNE ORGANISATION

ARTICLE 18

Au cas où une organisation adhérente causerait un grave préjudice à la fédération, remettant en cause l'orientation et les principes fondamentaux, elle peut être dissoute statutairement par décision prise à la majorité des deux tiers du comité exécutif national.

Cependant, avant qu'une mesure de cet ordre ne soit prise, une enquête devra être effectuée sur place par une délégation désignée par le bureau fédéral qui fera un rapport pour le CEN.

La direction de l'organisation dont la dissolution statutaire est envisagée pourra demander à être entendue par le CEN avant que la décision ne soit prise.

Les syndiqués dont l'enquête établirait qu'ils ne sont pas responsables des faits motivant la dissolution de l'organisation pourront conserver leurs droits en constituant un syndicat ou une organisation reconnue par la fédération ou en adhérant à celui ou celle qui leur serait désigné par le bureau fédéral.

Dans tous les cas de dissolution, les biens et archives de l'organisation dissoute seront remis à la fédération qui décidera de leur affectation.

ARTICLE 19

Si, pour un motif quelconque, un syndicat ou une organisation venait à disparaître, ses biens et archives seraient remis à la fédération.

III - LE SYNDIQUÉ

ARTICLE 20

C'est l'adhérent ouvrier, employé, technicien, agent de maîtrise, cadre, ingénieur, journaliste, salarié privé d'emploi, préretraité, retraité, veuf ou veuve de préretraité ou retraité d'un syndicat de la fédération.

ARTICLE 21

Le syndiqué qui cesse son activité professionnelle par suite de départ en retraite ou de mise en préretraite est, par le canal de la section de retraités, indépendamment de son appartenance à son syndicat d'origine, membre de l'UFR.

Lors du départ en retraite ou préretraite, le trésorier du syndicat adresse, avec l'accord de l'intéressé, sa mutation à la section des retraités locale ou d'entreprise.

Afin de permettre aux veufs et veuves de retraités et préretraités de conserver des liens fraternels avec l'organisation syndicale et pour assurer la défense de leurs intérêts, ils peuvent adhérer au syndicat et sont regroupés dans les sections de retraités.

EXCLUSION D'UN SYNDIQUÉ

ARTICLE 22

Lorsqu'un organisme dirigeant de la fédération constate qu'un syndiqué a porté volontairement un préjudice moral ou matériel à la fédération, le bureau fédéral peut demander à l'organisation dont relève ce syndiqué de prononcer son exclusion. Ce peut être notamment le cas lorsque les principes généraux qui fondent l'action de la fédération et tels que rappelés à l'article 5 des présents statuts.

IV - FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES

ARTICLE 23

La démocratie syndicale préside à l'élaboration des revendications et aux décisions d'action. Cette élaboration et ces décisions font également l'objet de l'information et de la consultation de tous les travailleurs concernés afin que soient réunies les conditions d'unité les plus larges.

ARTICLE 24

Si les circonstances l'exigent, le bureau fédéral prend toutes initiatives nationales qu'il juge appropriées pour assurer la solidarité financière aux travailleurs en lutte. Dans ce cas, le syndicat est tenu de fournir à la fédération tous les justificatifs de l'utilisation des fonds.

ARTICLE 24 BIS

Les organisations adhérentes s'engagent à tout mettre en œuvre pour ne pas se trouver en concurrence entre-elles à l'intérieur d'une même entreprise, notamment à l'occasion des élections professionnelles. Il ne peut exister deux listes CGT affiliées à la FILPAC dans une même entreprise. En cas de difficultés, la FILPAC, via ses instances dirigeantes, a pour mission d'aider au règlement des conflits.

En cas d'impossibilité de concilier les parties, le vote des syndiqués de l'entreprise concernée (à jour de leurs cotisations) sera organisé sous l'égide de la FILPAC.

ARTICLE 25

Dans un souci d'efficacité du travail syndical, les syndicats locaux ou d'entreprises doivent être représentatifs de toutes les catégories de salariés, salariés privés d'emploi et retraités, regroupés dans la FILPAC-CGT et les associer dans l'activité syndicale menée par l'organisation à son niveau.

ARTICLE 26

Les sections d'ingénieurs, cadres et techniciens, et agents de maîtrise, tout en s'administrant en liaison avec l'UFICT participent avec l'ensemble des catégories de salariés à l'activité du syndicat d'entreprise au local. Elles ont des représentants siégeant dans les instances de direction du syndicat.

ARTICLE 27

Afin de mieux appréhender les problèmes spécifiques à leur catégorie, le syndicat peut créer, au sein d'une entreprise ou d'une localité, un collectif d'employés. Celui-ci fait partie intégrante du syndicat d'entreprise ou local et participe, en tant que tel, à l'élaboration de l'activité générale du syndicat et à sa direction.

ARTICLE 28

La section syndicale d'entreprise, mise en place à l'initiative du syndicat, regroupe les syndiqués de toutes catégories d'une entreprise ; elle mène l'activité syndicale à ce niveau et se dote des instances de direction nécessaires pour effectuer sa tâche.

Elle fonctionne sous l'égide du syndicat local ou d'entreprise, qui seul, à la personnalité civile.

Si son activité le nécessite, elle peut avoir des ressources propres, à condition que cela ne mette pas en cause les autres versements statutaires et qu'il y ait accord du syndicat.

ARTICLE 29

Tout syndicat qui se crée dans une entreprise ou une localité et qui sollicite son admission doit produire :

- un état nominatif de ses membres ;
 - un exemplaire des statuts ;
 - la composition de ses instances de direction ;
 - un compte rendu de son congrès ou assemblée générale constitutif.
-

ARTICLE 30

La cotisation mensuelle acquittée par le syndiqué est équivalente à :

- 1% du salaire net mensuel pour les actifs ;
 - 1% du montant net des préretraites, retraites ou pensions pour les retraités ou préretraités, veuves ou veufs.
- Le 8^e congrès a adopté la répartition cadre nationale suivante applicable au 1^{er} janvier 2007 :
- **timbre FNI : 33% pour le syndicat, 67% pour le Fonds national interprofessionnel, Indecosa et l'Avenir Social ;**
 - **timbre mensuel: 33% pour le syndicat, 67% pour les organisations bénéficiaires, dont :**
 - 29% pour la fédération et les autres organisations du champ professionnel ;
 - 25% pour l'union départementale, les unions locales, le comité régional et les autres organisations du champ interprofessionnel territorial ;
 - 10% pour la confédération et les autres organisations du champ national interprofessionnel ;
 - 3% pour la presse confédérale ;
 - 6% des cotisations des affiliés UFICT pour la fabrication et l'envoi d'Options mensuel.

Les règlements des syndicats aux différentes organisations sont calculés en appliquant un pourcentage de la cotisation payée par le syndiqué.

Les règlements des syndicats seront obligatoirement versés à un organisme CGT (actuellement Cogétise) qui se chargera de la répartition aux diverses organisations bénéficiaires. Le syndicat conservera, sur les cotisations FNI payés par le syndiqué : 33%. Sur les autres cotisations mensuelles, un pourcentage de 33% éventuellement est maintenu, augmenté ou diminué, d'une modulation territoriale et d'une modulation professionnelle.

Ce sont les congrès fédéraux et départementaux qui peuvent adopter une modulation en augmentant ou en diminuant la part du syndicat dans la limite de 4% pour la modulation professionnelle et 4% pour la modulation territoriale.

Le Comité général de la FILPAC du 29 novembre 2006, a pris la décision de porter la part du champ professionnel de 29% à 33%

Chaque organisation adhérente assure régulièrement la réversion à l'organisme CGT (actuellement Cogétise)

RÉPARTITION DU POURCENTAGE FÉDÉRAL POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ DES UNIONS FÉDÉRALES

Cotisation ICTAM

Pour le champ professionnel, la répartition de la cotisation des affiliés UFICT, s'effectuera de la façon suivante : 13% pour la fédération, 20% pour L'UFICT.

Cotisation du retraité

Pour le champ professionnel, la répartition de la cotisation des affiliés UFR, s'effectuera de la façon suivante : 40% pour la fédération, 60 % pour L'UFR pris sur les 33 % du champ professionnel.

Chaque organisation recommande le prélèvement automatique des cotisations sur le compte du syndiqué.

Elle est pécuniairement responsable vis-à-vis du bureau fédéral du paiement des cotisations de ses membres.

Chaque trimestre, elle envoie, avec le montant des cotisations, un état portant sur le mouvement des syndiqués sur lequel figurent les admissions, démissions et radiations pour défaut de paiement intervenant lorsqu'un syndiqué n'a pas réglé sa cotisation depuis plus de 6 mois.

Si une démission ou radiation n'est pas signalée, le montant de la cotisation est dû à la fédération.

V - FONCTIONNEMENT DE LA FÉDÉRATION

RESSOURCES ET CHARGES DE LA FÉDÉRATION

ARTICLE 31

Les ressources de la fédération résultent du pourcentage de la cotisation qui revient à la trésorerie fédérale sur le placement des timbres auprès des adhérents actifs, retraités et préretraités, veuves et veufs.

La cotisation

La part de la cotisation constitue un élément important du financement de l'activité de la fédération. Sa répartition est définie par le CEN lors de l'établissement du budget fédéral.

ARTICLE 32

Les frais occasionnés par les réunions des organismes chargés de la direction et de l'activité de la fédération sont remboursés par la trésorerie fédérale en fonction des ressources disponibles prévues au budget.

ARTICLE 33

La fédération gère, avec le cogitiel, un état nominatif des adhérents fourni par les organisations fédérées qui doivent signaler les modifications intervenues en vertu des articles 29 et 30 des présents statuts. L'état nominatif des adhérents ne pourra servir qu'à la seule activité syndicale.

VI - LE CONGRÈS

ARTICLE 34

Le congrès est l'instance souveraine de la fédération. Il adopte démocratiquement l'orientation à donner à l'activité fédérale.

La démocratie syndicale assure à chaque syndicat la libre expression de son opinion sur toutes les questions concernant les intérêts des travailleurs et le fonctionnement de la fédération.

ARTICLE 35

Un congrès a lieu tous les quatre ans. Cependant, le CEN a la faculté de l'avancer lorsque les circonstances l'exigent.

ARTICLE 36

L'ordre du jour est établi par le CEN, qui adopte les documents relatifs à cet ordre du jour et les adresse au moins 2 mois à l'avance aux syndicats qui auront à en discuter.

ARTICLE 37

Lorsque la moitié plus un des syndicats le demandent (sous réserve qu'ils soient à jour de leurs cotisations) un congrès extraordinaire devra être convoqué.

L'initiative de cette convocation peut également être prise par le CEN.

ARTICLE 38

La trésorerie fédérale assure la charge de la tenue du congrès. Les modalités et le montant des frais remboursés aux délégués titulaires représentants des syndicats au congrès sont fixés par le CEN qui se base sur les ressources disponibles.

ARTICLE 39

Les syndicats appartenant depuis plus de 6 mois à la fédération et ayant versé régulièrement leurs cotisations participent au congrès.

La période de référence est fixée par le CEN.

Le nombre des délégués au congrès pour chaque syndicat n'est pas limité.

Chaque syndicat ayant au minimum 10 adhérents pourra être représenté directement au congrès par un délégué titulaire.

Les syndicats n'ayant pas 6 mois d'appartenance à la fédération peuvent assister au congrès, à titre consultatif.

Les membres sortants du CEN et les candidats titulaires au CEN participent de droit au congrès. Ils sont indemnisés en fonction des dispositions de l'article 38.

ARTICLE 40

Seuls les délégués titulaires pourront être indemnisés par la fédération en fonction des dispositions de l'article 38.

Les syndicats dont l'effectif dépasse 200 adhérents auront un nombre de délégués titulaires suivant le tableau ci-dessous :

- de 201 à 400 : **2 délégués**
- de 401 à 600 : **3 délégués**
- de 601 à 800 : **4 délégués**
- de 801 à 1000 : **5 délégués**
- à partir de 1001: **1 délégué supplémentaire par tranche de 200**

Par effectif, il faut entendre tous les syndiqués, actifs et retraités.

L'union fédérale des retraités est représentée en tant que telle au congrès fédéral. Le nombre de ses représentants est déterminé par le CEN, selon la représentativité de l'union fédérale des retraités.

ARTICLE 41

Représentants les syndicats, les délégués titulaires disposent d'un nombre de voix calculé en divisant par dix le nombre de timbres payés par les actifs et les retraités, pour l'année qui précède le congrès.

Les syndicats qui, pour une raison valable, ne pourraient avoir de représentants directs peuvent mandater et confier leurs voix à un délégué d'un autre syndicat issu de la même zone géographique.

ARTICLE 42

Après consultation du congrès, les questions à l'ordre du jour sont soumises au vote à main levée ou par mandat. Toutes les décisions prises par le congrès sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

VII - COMITÉ GÉNÉRAL

ARTICLE 43

Entre deux congrès, le CEN convoque un comité général. Il en fixe l'ordre du jour et les modalités d'organisation. Chaque syndicat à jour de ses cotisations y participe.

Les membres du CEN et de la Commission Financière de Contrôle assistent de plein droit au Comité Général.

En cas de départ ou de démission de membres du CEN, le Comité général peut pourvoir à leur remplacement dans la limite d'1/5 du nombre des membres du CEN élus par le précédent congrès.

Le CEN fixera l'ordre du jour du Comité général et communiquera, un mois avant sa tenue, aux organisations adhérentes tous les documents nécessaires à sa préparation. Seuls les délégués mandatés par leurs organisations syndicales ont droit de vote. Le vote à bulletin secret est possible s'il est demandé par 2/3 des délégués au Comité général.

VIII - LES ORGANISMES DIRIGEANTS ET DE CONTRÔLE

LE COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL

ARTICLE 44

Dans l'intervalle des congrès, la direction de la fédération est assurée par le Comité exécutif national élu par le congrès qui en fixe le nombre de membres, sur proposition du CEN sortant, parmi lesquels : au moins 2 représentants de l'UFR et 2 représentants de l'UFICT.

ARTICLE 45

Ce nombre de sièges et leur répartition feront l'objet d'une proposition du CEN sortant, au congrès, en prenant en compte :

- Les besoins de la fédération
- La représentativité des syndicats
- Les secteurs industriels et d'activités
- L'implantation de la fédération
- La représentativité du salariat du champ d'activité de la fédération
- La représentativité du salariat féminin

ARTICLE 46

La liste des candidats est communiquée à l'ensemble des syndicats au plus tard 1 mois avant la session du congrès fédéral.

Les membres du secrétariat sortant peuvent être présentés au suffrage du congrès fédéral comme candidats au CEN par le comité exécutif national sortant.

Les candidatures des syndicats sont présentées au congrès et seront examinées par la commission des candidatures, élue au congrès, tenant compte de l'article 45.

Après son élection par le congrès, le CEN se réunit, pendant le congrès, pour élire le secrétariat et le bureau.

ARTICLE 47

Le CEN est l'organisme de direction de la Fédération entre deux congrès :

- **Il se prononce sur tous les cas non prévus par les statuts.**
- **Il assure la conduite de l'action de la Fédération dans le cadre des orientations et des décisions du congrès**
- **Il administre la fédération.**
- **Il décide, élabore, vote et met en application le budget de la fédération.**
- **Il désigne le commissaire aux comptes pour un mandat de six ans, non résiliable.**
- **Un procès verbal de désignation sera dressé par l'administrateur.**
- **Il se prononce sur le rapport du commissaire aux comptes et approuve le bilan, après la certification des comptes**
- **Il met en place les secteurs et collectifs d'activité de l'activité fédérale.**

Le CEN se réunit au moins cinq fois par an. En cas de questions ou de situations graves, il se réunit d'urgence à l'initiative du bureau fédéral ou du secrétariat fédéral.

Le CEN a la qualité d'inviter un syndiqué, afin de participer à ses travaux, à titre consultatif, en fonction des besoins de l'activité et de lui confier un mandat.

Les décisions du CEN sont prises à la majorité simple. Dans le cadre de la préparation des congrès, il délibère sur le rapport d'activité, le rapport financier et l'orientation présentés par le bureau fédéral, qui seront soumis aux syndicats.

Le CEN est responsable de la gestion morale et financière de la Fédération. Il est chargé de l'organisation des congrès fédéraux.

Il doit prendre toutes décisions concernant les dépenses sortant du cadre normal de l'administration et détermine les appointements des secrétaires fédéraux et du personnel administratif.

C'est le CEN qui détermine le nombre de secteurs et en désigne les animateurs. La décision d'adhésion à une organisation internationale relève du CEN.

LE BUREAU FÉDÉRAL

ARTICLE 48

Le CEN se dote pour la mise en œuvre de ces décisions d'un bureau fédéral élu en son sein et, parmi celui-ci, le secrétariat. Il en détermine le nombre en fonction des besoins. Un des membres de l'UFR du CEN sera élu au bureau fédéral.

Tout membre du CEN peut faire acte de candidature au bureau fédéral. Le vote s'effectue au scrutin secret. Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont déclarés élus.

La révocation, le remplacement ou l'élection d'un membre du bureau fédéral, de même que la nomination d'un secrétaire permanent, sont, entre deux congrès, de la compétence du CEN.

ARTICLE 49

Le bureau fédéral est chargé de mettre en œuvre les décisions du CEN et de veiller à leur application. Il fixe l'ordre du jour des réunions du CEN et convoque individuellement chacun de ses membres. Collectivement, le bureau fédéral est plus particulièrement responsable de la trésorerie fédérale devant le CEN.

Il lui importe de veiller attentivement à sa bonne tenue et à sa gestion.

LE SECRÉTARIAT

ARTICLE 50

Le secrétariat anime l'activité du bureau fédéral, il comprend : Des secrétaires en charge de l'activité transversale de la fédération dont le nombre et les responsabilités sont fixés par le CEN dont :

- 1 secrétaire général(e)

- 1 secrétaire à l'organisation
- 1 secrétaire à la politique financière/administrateur.

L'administrateur portera à la connaissance du secrétariat, lors d'une réunion prévue à cet effet, tous les éléments financiers concernant les comptes annuels de l'exercice, bilan, compte de résultat et autres documents. Le secrétariat fixera l'arrêté des comptes.

Un procès-verbal, établi par l'administrateur, consignera l'arrêté des comptes.

ARTICLE 51

L'élection du secrétariat s'effectue au scrutin secret pour chacun des postes à pourvoir. Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont déclarés élus.

En cas de vacance (démission, départ en retraite...) le poste à pourvoir fera l'objet d'une élection lors de la prochaine réunion du CEN.

Le CEN peut mettre fin au mandat d'un membre du secrétariat.

Tout membre du secrétariat fédéral, en conformité avec les statuts confédéraux, ne peut faire acte de candidature dans le cadre d'élections politiques à un mandat, même non rétribué, sans être considéré comme démissionnaire de son poste.

ARTICLE 52

Le (la) secrétaire général(e) agit en permanence au nom de la fédération. Il (elle) a qualité pour représenter la fédération en justice.

Il (elle) veille à la répartition et à l'accomplissement des tâches au sein du bureau fédéral.

Le (la) secrétaire chargé(e) des questions financières, agissant conjointement avec l'un(e) des secrétaires, aura tous pouvoirs pour placer des fonds dans des conditions fixées préalablement par le bureau fédéral.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

ARTICLE 53

La commission de contrôle financier est composée de six membres, choisis en dehors du CEN, élus par le congrès fédéral dans les mêmes conditions que le CEN.

Elle désigne, en son sein, un président qui présentera un rapport au congrès national.

Elle se réunit au moins une fois tous les 4 mois sur convocation de son président qui est chargé d'assurer l'information du CEN.

À cette fin, il participe aux réunions du CEN. En cas d'indisponibilité, la commission mandate majoritairement l'un de ses membres pour le remplacer.

Elle a essentiellement pour tâche de veiller à la bonne gestion financière de la fédération.

Outre sa mission de vérification, la commission de contrôle financier contribue à promouvoir une politique de renforcement des moyens financiers et d'utilisation rationnelle des possibilités.

La commission de contrôle, en cas de malversation ou de faits graves, a la faculté de convoquer le CEN de sa propre initiative.

Les délibérations de la commission de contrôle financier sont prises à la majorité des membres présents.

IX - DÉCENTRALISATION DE L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE

ARTICLE 54

Compte tenu de la nécessité de mener et d'impulser une activité au plus près des syndicats dans les entreprises, les localités, les bassins d'emplois et les régions, sont créées des zones géographiques dont les contours sont définis par le CEN.

ARTICLE 55

À l'intérieur de ces zones géographiques sont mis en place des collectifs d'impulsion de l'activité fédérale, animés par un délégué fédéral, membre du CEN ou mandaté par celui-ci, en concertation avec les syndicats composant la zone géographique.

Ces collectifs sont des moyens de développer la coopération entre les syndicats de la FILPAC ainsi que les coopérations avec les structures interprofessionnelles de la CGT.

Ils œuvrent au renforcement des syndicats existants, à la création de nouvelles bases et organisent la solidarité.

Ces collectifs sont essentiellement des lieux de concertation, d'échanges, impulsant l'activité fédérale, réalisant

à l'échelle locale les buts qui sont ceux de la fédération au niveau des zones géographiques et/ou sur le plan national.

X - LES SECTEURS FÉDÉRAUX D'ACTIVITÉS

ARTICLE 56

Le CEN met en place les secteurs nécessaires à son activité.

Le CEN peut décider la création de postes de collaborateurs participant à l'animation d'un secteur d'activité fédéral sous la responsabilité du bureau fédéral. Ces collaborateurs peuvent assister au CEN à titre consultatif, sur proposition du bureau fédéral.

Les secteurs ou commissions rendent compte de leurs travaux aux instances élues de la fédération qui ont seules pouvoir de décision.

LE CENTRE FÉDÉRAL DE LA JEUNESSE

ARTICLE 57

La fédération s'inscrit dans la démarche confédérale d'activité avec les jeunes et met en place un collectif fédéral de la jeunesse. Il est animé par un bureau composé de jeunes militants, représentatifs des diverses composantes de la fédération. Le bureau rend compte de ses travaux au CEN.

LA COMMUNICATION FÉDÉRALE

ARTICLE 58

Sous la responsabilité du Comité exécutif national et par délégation du bureau fédéral, la fédération publie un organe officiel qui a pour titre *IMPAC*, destiné à chaque syndiqué. La fédération développe également un site internet.

Le journal fédéral et le site internet reflètent l'activité de ses syndicats, se font l'écho des luttes, des succès et des revendications. Une partie de leurs contenus est consacrée aux problèmes des branches professionnelles et des secteurs d'activité.

ARTICLE 59

La rédaction au journal fédéral, assurée par un comité de rédaction animé par un rédacteur en chef, ainsi que le site internet sont placés sous la responsabilité du dirigeant fédéral chargé de la communication.

XI - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 60

Lorsqu'un syndicat établit des contacts avec d'autres organisations sur le plan national ou international, il doit en informer la fédération.

ARTICLE 61

Le CEN ne peut, en aucun cas, engager la fédération dans une association ou une organisation politique, philosophique ou religieuse.

ARTICLE 62

En cas de litige pour l'application d'un article des présents statuts, toute organisation adhérente peut faire appel à l'arbitrage du bureau fédéral.

ARTICLE 63

En cas de dissolution de la Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication, qui devra être prononcée à la majorité des trois quarts des voix détenues par les syndicats présents ou représentés au congrès, les biens de la fédération seront remis à la Confédération Générale du Travail, à charge pour elle de faire remise du même capital sans intérêts lorsque les circonstances permettront la reconstitution d'une fédération de la CGT ayant pour champ d'activité les industries visées à l'article 4 des présents statuts.

ARTICLE 64

Les présents statuts adoptés par les syndicats réunis en congrès, sont le bien commun de tous, admis et respectés comme tel.

Ils peuvent être modifiés par le congrès fédéral. Les propositions de modifications devront être formulées par les organismes dirigeants de la fédération ou par les organisations adhérentes deux mois avant la tenue du congrès.

ARTICLE 65

Les organisations adhérentes de la fédération contribuent à la solidarité qui assure à « l'Avenir Social » les moyens nécessaires pour accueillir les enfants des travailleurs victimes d'accidents du travail, de longue maladie et de répression. Cette solidarité s'exercera par une contribution de chaque adhérent.

XII - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ARTICLE 66

Le syndicat d'industrie pouvant ne pas être constitué, soit au plan local, soit au plan de l'entreprise, à la date du premier congrès de la FILPAC-CGT, bien que le processus de sa mise en place soit engagé, les syndicats techniques existants jouissent provisoirement de leur autonomie administrative. Le syndiqué est membre du syndicat de la profession qu'il exerce.

Compte tenu de la situation particulière des syndicats des industries graphiques de la région parisienne, ces syndicats conservent leur autonomie administrative, dans le cadre actuellement défini par les conventions et accords appliqués dans les entreprises concernées.

Article 66 bis Certification-publication des comptes

La loi N°20086789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale. Le décret 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés fait obligation à compter :

- du 1^{er} janvier 2009, à la tenue des comptes de la fédération selon les règles comptables définies dans le décret ;
- du 1^{er} janvier 2010, l'arrêté des comptes annuel fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes et leur publication faite au « Journal officiel ».

Le commissaire au comptes sera convoqué par lettre recommandée avec accusé réception lors d'une réunion :

- du secrétariat pour l'arrêté des comptes annuels ;
- du CEN pour l'approbation des comptes annuels.

Un délai respectable sera défini entre les réunions de l'arrêté des comptes et de leur approbation.

L'administrateur sera chargé d'établir un procès-verbal dans lequel seront consignés : les observations, le vote du CEN, les remarques et l'avis de la commission de contrôle financier.

Le secrétaire général, l'administrateur, le président de la commission de contrôle ratifieront ce procès-verbal attestant de l'approbation des comptes par l'instance concernée.

Dans un registre, réservé à cet effet, seront consignés :

- les procès-verbaux de l'administrateur ;
- le rapport du commissaire aux comptes.

Après l'approbation des comptes, dans un délai n'excédant pas trois mois, l'administrateur aura la responsabilité de la publication des comptes, (bilan, comptes de résultat, annexes) sur le site du « Journal officiel » dédié à cet effet.

ARTICLE 67

La fonction même de délégué fédéral, au terme d'une transition visant à mettre en place les moyens plus adéquats au fonctionnement requis doit être remplacée par un engagement supérieur des titulaires d'un mandat fédéral, à quelque niveau de la fédération que ce soit, en particulier par les membres du CEN.

Paris, le 23 juin 2016

Patrick Bauret,
Secrétaire général

Pascal Lefèbvre
Administrateur fédéral

